

Insee Dossier

Midi-Pyrénées



N° 3

Mai 2015

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord/Données 2013 (édition 2015)



Avant-propos

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention soutenue aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée d'où ces tableaux de bord annuels.

Cette préoccupation est inscrite au cœur des travaux du partenariat d'observation construit par huit organismes : la Fédération régionale des Caisses d'allocations familiales (Caf), l'Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa), le Service régional de l'information statistique économique et territoriale (Sriset) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Direction régionale de Pôle emploi Midi-Pyrénées et l'Agence régionale de santé (ARS). Ces tableaux de bord de la précarité pourront en particulier éclairer la déclinaison régionale du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), initiée en juillet 2013 en Midi-Pyrénées.

Pour mieux répondre aux besoins locaux, cette publication s'appuie sur trois types de travaux publiés séparément :

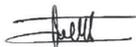
- des **tableaux de bord de la précarité**, constitués d'indicateurs régionaux et départementaux dont l'objectif est de fournir rapidement, chaque année, des éléments de cadrage situant Midi-Pyrénées au sein des régions françaises et analysant les disparités départementales ;
- des **études thématiques**, aperiodiques et publiées sous forme de **zooms** (dans la collection Insee Analyses à partir de juin 2014) **ou d'études cartographiques**, qui viennent compléter ces tableaux de bord annuels ; elles abordent des problématiques régionales fortes, telles que l'étude de populations bénéficiaires de minima ou encore en situation de pauvreté ;
- des Fiches profil sur la précarité (**données localisées**), constituées d'indicateurs plus détaillés fournis sur des zonages d'intérêt ou d'intervention publique allant de la commune à la région ; chaque année, ces fiches complètent les tableaux de bord en permettant une analyse territoriale de la précarité.

L'édition 2015 des **tableaux de bord de la précarité, portant sur les données 2013**, proposent donc une photographie actualisée de la précarité dans la région et au regard de la situation métropolitaine.

Tous ceux qui s'intéressent aux problématiques sociales ou jouent un rôle dans la lutte contre la précarité trouveront dans cette publication des éléments de connaissance répondant à leurs questions et utiles à la conduite de leurs actions.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient remerciées.

Le Directeur
de Pôle emploi
Midi-Pyrénées



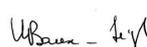
S. Lemaître

Le Directeur
de la Fédération des Caf
Midi-Pyrénées



A. Mouisset

La Directrice par intérim
de la Carsat
Midi-Pyrénées



H. Baux-Légal

Le Directeur régional
de la Draaf
Midi-Pyrénées



M. Sallevane

Le Directeur régional
de la DRJSCS
Midi-Pyrénées



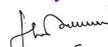
F. Ramé

Le Directeur
de l'Insee
Midi-Pyrénées



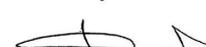
JP. Grouthier

Le Directeur de l'Association Régionale
des organismes MSA
Midi-Pyrénées



J.L. Bonnet

La Directrice générale
de l'ARS
Midi-Pyrénées



M. Cavalier

Sommaire

Synthèse	6
Chiffres clés	7
- Population	
- Chômage	
- Revenus	
Minima sociaux	9
- Vue d'ensemble	
- Revenu de solidarité active non majoré (RSA non majoré)	
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)	
- Allocation adulte handicapé (AAH)	
- Revenu de solidarité active majoré (RSA majoré)	
- Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	
Accès aux soins.....	13
- Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	
Revenu de solidarité active - RSA activité seul.....	14
Précarité financière	15
Définitions	16
Pour en savoir plus	19
Cartes de la précarité urbaine	
Méthodologie	20
Cœur d'agglomération toulousaine	24
Albi	28
Auch	31
Cahors	34
Castres	37
Lourdes	40
Millau	43
Montauban	46
Pamiers	49
Rodez	52
Tarbes	55
Villefranche-de-Rouergue	58

Synthèse

Les tableaux de bord de la précarité - données 2013 (édition 2015) proposent une photographie de la précarité. Ils s'appuient sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions principales entre 2012 et 2013 :

- en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 5,8 %. Le ralentissement de l'activité économique en 2013 et la hausse du chômage qui en découle entraînent un accroissement du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré de 9,5 %, après une hausse de 6,7 % en 2012. De même, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) progresse de façon très soutenue, de 12,0 %.

- la part de la population en situation de précarité continue de s'accroître en Midi-Pyrénées (+ 0,5 point), le taux de précarité financière atteignant 17,8 %. Ce taux est en hausse chaque année depuis 2009 et bat le record de 2005, soit 17,6 %. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'en moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le département du Tarn n'est pas loin derrière avec 19,7 % de sa population sous le seuil de bas revenus.

Guillaume Ancelin (Insee)

Population

Au 1^{er} janvier 2013, la population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 947 000 habitants. La région se caractérise par une très forte croissance (+ 0,9 % par an depuis 2006), près de deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (+ 0,5 %). Soutenue par l'arrivée de nouvelles populations, cette croissance est particulièrement marquée en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne.

Avec une superficie de plus de 45 000 km², Midi-Pyrénées est la région métropolitaine la plus vaste. Malgré une vitalité démographique élevée, elle reste l'une des régions les moins densément peuplées (65 habitants par km²) et présente un caractère rural marqué en dehors de l'aire urbaine de Toulouse. En effet, 33 % de la population de Midi-Pyrénées vit dans une commune rurale contre 23 % en métropole. La population est fortement concentrée autour de la capitale régionale : la Haute-Garonne regroupe 44 % des habitants de la région sur moins de 14 % de sa superficie. Les trois départements les plus ruraux (Gers, Lot et Aveyron) sont aussi les plus âgés : près d'un habitant sur quatre a plus de 65 ans. Le seul département où les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 30 % de la population est la Haute-Garonne, qui dépasse ainsi la moyenne métropolitaine.

Chômage

Dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale, la croissance française n'accélère pas en 2013 : + 0,3 % comme en 2012. En Midi-Pyrénées, l'activité reste peu dynamique hormis dans la construction aéronautique et dans les services techniques qui lui sont liés. En 2013, l'emploi salarié progresse encore faiblement dans les secteurs marchands non

1 Taille et structure de la population en 2013

	Estimation au 1 ^{er} janvier 2013			
	Population totale	Dont femmes	Part des moins de 25 ans (%)	Part des 65 ans ou plus (%)
Ariège	153 453	78 496	25,8	23,0
Aveyron	275 487	140 424	25,1	24,7
Haute-Garonne	1 289 664	658 333	32,1	15,3
Gers	191 082	97 708	24,8	24,4
Lot	175 860	90 461	23,8	25,9
Hautes-Pyrénées	229 096	118 551	25,8	23,6
Tarn	381 531	197 079	26,9	22,8
Tarn-et-Garonne	250 334	127 977	28,8	19,9
Midi-Pyrénées	2 946 507	1 509 029	28,7	19,8
France métropolitaine	63 659 608	32 806 812	30,4	17,7

Source : Insee - Estimations localisées de population (provisoires)

agricoles de Midi-Pyrénées. Après un 1^{er} semestre en baisse, les créations nettes d'emploi retrouvent un peu de tonus en fin d'année, notamment dans l'intérim. Bien que ralenties, elles résistent dans l'industrie et le tertiaire marchand. En revanche, les pertes d'emplois s'accroissent dans la construction. Parmi les départements de la région, seuls la Haute-Garonne et, dans une moindre mesure, le Gers gagnent des emplois.

Le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), atteint, fin 2013, 10,0 % de la population active régionale, battant le record historique de la fin des années 1990 (9,8 %). Ce taux dépasse depuis quatre ans le taux national alors qu'il lui était inférieur fin 2009. En 2013, le taux de chômage se stabilise en Midi-Pyrénées (+ 0,1 point) après avoir fortement augmenté l'année précédente (+ 0,7 point). La forte hausse du chômage en 2012 s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2013 (+ 0,3 point), avant de s'inverser au cours du 2nd semestre (- 0,2 point) avec l'amélioration progressive de l'activité et de l'emploi. Fin 2013, le taux de chômage régional s'établit ainsi à 10,0 % de la population active,

légèrement plus haut qu'en France métropolitaine (9,7 %).

Fin 2013, l'Aveyron et le Gers ont un taux de chômage très faible par rapport à celui de la région à l'inverse de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Le taux de chômage varie peu entre 2012 et 2013 : il augmente de 0,2 point en Haute-Garonne et de 0,1 point en Tarn-et-Garonne tandis qu'il baisse de 0,2 point en Ariège où il reste néanmoins le plus élevé (12 % de la population active) et de 0,1 point dans le Tarn et le Lot.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées augmente pour la cinquième année consécutive et la progression reste très forte en 2013 (+ 7,3 %) bien qu'un peu moins qu'en 2012 (+ 8,3 %). Comme en 2012, la hausse est un peu plus soutenue dans la région qu'au niveau national. La part des 50 ans ou plus parmi ces demandeurs d'emploi continue d'augmenter : elle passe de 17,5 % des demandeurs d'emploi en 2010 à 19,2 % en 2011, 20,3 % en 2012 et 21,4 % en 2013. La suppression de la dispense de recherche d'emploi ainsi que l'allongement progressif de la durée de

2 Taux de chômage et structure de la demande d'emploi fin 2013

	Taux de chômage ¹		Demandeurs d'emploi de catégorie A B C ² au 31 décembre 2013				Part des demandeurs d'emplois de longue durée ³ dans les catégories A, B, C (%)	
	2012	2013	Nombre	Évolution 2012 - 2013 (%)	Part en %			
					Femmes	Moins de 25 ans	50 ans ou plus	
Ariège	12,2	12,0	12 949	5,0	52,4	14,6	24,9	43,0
Aveyron	7,2	7,2	15 754	7,1	52,4	17,1	23,0	37,7
Haute-Garonne	9,9	10,1	119 157	8,8	51,9	15,2	18,6	40,8
Gers	7,8	7,8	11 939	8,6	53,6	15,9	26,0	40,0
Lot	9,4	9,3	12 118	4,3	52,0	15,3	26,5	41,5
Hautes-Pyrénées	11,1	11,1	20 262	4,8	53,3	15,1	26,0	38,7
Tarn	10,8	10,7	30 674	5,4	51,5	16,8	23,1	44,0
Tarn-et-Garonne	10,8	10,9	21 753	7,1	53,3	15,7	21,6	42,6
Midi-Pyrénées	9,9	10,0	244 606	7,3	52,2	15,6	21,4	41,1
France métropolitaine	9,7	9,7	4 974 405	6,1	49,9	16,2	21,3	41,7

1 - Taux de chômage localisés du 4^e trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS), Séries rétroajustées en cohérence avec le questionnaire rénové de l'enquête emploi en 2014.

2 - Demandeurs d'emploi de catégorie A B C - données brutes

3 - Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an

Sources : Pôle emploi, Insee, taux de chômage localisés

3 Taux de chômage au sens du recensement de la population (%) par sexe et tranche d'âge en 2011

	Femmes			Hommes		
	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Ariège	32,9	13,8	10,8	28,1	10,9	10,2
Aveyron	24,6	8,4	6,9	19,4	6,8	6,4
Haute-Garonne	25,7	11,7	8,7	24,3	9,1	7,8
Gers	26,2	9,7	6,9	21,7	6,9	6,4
Lot	29,7	10,7	9,3	26,0	9,2	8,0
Hauts-Pyrénées	30,0	12,4	10,2	25,1	9,6	8,3
Tarn	30,6	12,3	8,7	27,1	10,1	9,1
Tarn-et-Garonne	34,0	13,5	10,7	26,8	9,7	8,9
Midi-Pyrénées	27,6	11,6	8,8	24,6	9,1	8,0
France métropolitaine	27,6	11,5	9,1	26,0	9,8	9,1

Source : Insee, Recensement de la population 2011 exploitation principale

cotisation pour l'obtention d'une retraite à taux plein contribuent à cette évolution. À l'opposé, la part des jeunes de moins de 25 ans diminue nettement en 2013 (- 0,7 point), de façon plus importante que l'année précédente. Cette population a surtout été impactée au début de la crise.

Le nombre de demandeurs inscrits depuis plus d'un an continue de progresser fortement en Midi-Pyrénées (+ 13,2 %) et en France métropolitaine (+ 12,9 %) en 2013, comme en 2012 où sa croissance était de 13,9 % dans la région. Hormis dans le Lot, cette hausse est très prononcée dans tous les départements de Midi-Pyrénées où elle dépasse les 10 % et même les 20 % dans le Gers. La part des demandeurs d'emploi de longue durée a de fait fortement progressé par rapport à 2012 : 41 % des demandeurs d'emploi de la région le sont depuis plus d'un an fin 2013 alors que cette part était de 39 % un an avant. L'Aveyron et les Hauts-Pyrénées sont les seuls départements de la région où cette part est inférieure à 40 %.

Le recensement de la population permet de déterminer un taux de chômage déclaré par âge et par sexe. Ce taux obtenu à partir des déclarations des ménages⁽¹⁾ est différent de celui défini précédemment mais permet d'effectuer une analyse plus fine et de faire apparaître les difficultés que rencontrent les personnes en fonction de l'âge et du sexe. Ces données portent, elles, sur l'année 2011.

En Midi-Pyrénées, les jeunes de moins de 25 ans sont deux fois plus touchés par le chômage que les personnes de 25 à 54 ans et près de trois fois plus que les seniors, ce qui est aussi le cas pour la France métropolitaine. Ce résultat est néanmoins à moduler du fait qu'il concerne des effectifs moindres : nombre de jeunes dans cette tranche

d'âge sont encore en cours de formation et donc inactifs et non présents sur le marché du travail. Les femmes sont toujours plus exposées que les hommes même si l'écart s'estompe avec l'âge. Ainsi 27,6 % des jeunes femmes actives se déclarent au chômage en 2011 en Midi-Pyrénées, soit 3 points de plus que les hommes, l'écart étant moins marqué en moyenne en métropole (1,6 point). Entre 25 et 54 ans, l'écart n'est plus que de 2,5 points au niveau régional (1,7 point au niveau national). Et après 55 ans, il est encore de 0,8 point en Midi-Pyrénées alors qu'il disparaît au niveau national. Les départements sont inégalement touchés par ces différences liées à l'âge et au sexe. Ainsi le taux de chômage déclaré varie de 24,6 % pour les jeunes Aveyronnaises à 34 % pour les jeunes Tarn-et-Garonnaises, soit un niveau bien plus élevé que celui de la métropole. Les écarts sont un peu moins marqués entre les jeunes hommes selon les départements : le taux de chômage déclaré varie de 19,4 % en Aveyron à 28,1 % dans l'Ariège.

4 Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation en 2011

	Revenu fiscal mensuel par unité de consommation			
	(en euros)	Médian	1 ^{er} décile	9 ^e décile
Ariège	1 419	478	2 661	
Aveyron	1 466	634	2 719	
Haute-Garonne	1 754	625	3 410	
Gers	1 497	622	2 841	
Lot	1 481	602	2 813	
Hauts-Pyrénées	1 508	609	2 760	
Tarn	1 469	560	2 789	
Tarn-et-Garonne	1 431	503	2 700	
Midi-Pyrénées	1 576	594	3 063	
France de province	1 561	583	3 023	
France métropolitaine	1 602	577	3 247	

Sources : Insee, DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages

Revenus

En 2011², la moitié des Midi-Pyrénéens vivent dans un ménage déclarant moins de 1 576 euros de revenus par mois et par unité de consommation (UC) et 10 % dans un ménage avec moins de 594 euros mensuels. Quant aux 10 % des personnes les plus aisées, elles vivent dans un ménage déclarant au moins 3 063 euros par mois et par UC. Les revenus des habitants de la région sont un peu supérieurs à ceux de la France de province, mais deviennent inférieurs lorsque l'on prend en compte les revenus de l'Île-de-France. Comme en France, de grandes disparités de revenus existent au sein de la région. Ainsi, le seuil de revenu au-delà duquel se situe les 10 % les plus aisées (9^e décile) est 5,2 fois supérieur à celui au-dessous duquel sont les 10 % les plus modestes (1^{er} décile), proportion bien inférieure à celle de la France métropolitaine (5,6) et comparable à celle de la France de province (5,2). Les écarts ont tendance à se creuser entre les plus riches et les plus modestes entre 2008 et 2011 : le rapport interdécile a augmenté de 0,2 point en France métropolitaine, un peu moins en Midi-Pyrénées (0,1 point).

La Haute-Garonne se distingue toujours par des revenus plus élevés : le revenu médian, 1 754 euros par UC, y est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la métropole. Mais cet écart masque de fortes disparités : les plus aisés y déclarent un revenu 5,5 fois supérieur à celui des plus modestes. À l'opposé l'Ariège affiche le revenu médian le plus bas de Midi-Pyrénées (1 419 euros) et les 10 % de ses habitants les plus modestes déclarent un revenu mensuel inférieur à 478 euros par UC. Il est suivi en cela par le Tarn-et-Garonne. Ces deux départements présentent pour ces deux indicateurs des niveaux nettement en deçà de ceux des autres départements. En Ariège, le revenu plafond du 1^{er} décile a diminué entre 2008 et 2011 alors que le revenu plancher du 9^e décile a continué d'augmenter, si bien que les écarts se sont fortement accentués entre riches et pauvres : le rapport interdécile a augmenté de 0,4 point, passant de 5,2 en 2008 à 5,6 en 2011.

¹ La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de la mesure administrative du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi. Le chômage déclaré au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT (voir définitions). Le taux de chômage au sens du recensement est utilisé ici en positionnement relatif par âge, sexe et département.

² Les données 2012 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce document, suite à la mise en place d'un nouveau dispositif d'observation des revenus qui donnera les premiers résultats en mai 2015.

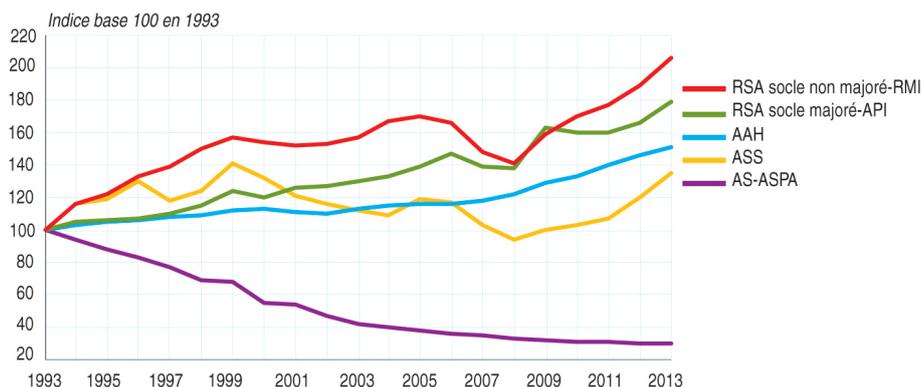
Vue d'ensemble

Parmi les huit minima sociaux existant en France métropolitaine, quatre d'entre eux couvrent 96 % des allocataires des minima sociaux de Midi-Pyrénées en 2013 :

- le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement ;
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- l'Allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces quatre principaux minima sont versés à 173 400 personnes : 144 400 perçoivent l'un des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle majoré ou non, ASS, AAH) et 29 000 perçoivent l'AS ou l'ASPA. Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant). L'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans pouvant justifier de deux ans d'activité professionnelle dans les trois dernières années est intervenue le 1^{er} septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement. La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en général un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique, pour atteindre son régime de croisière en 2011. En Midi-Pyrénées, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des quatre minima sociaux continue d'augmenter à un rythme accéléré en 2013 : + 5,8 % après une hausse de 5,0 % l'année précédente, de 2,7 % en 2011 et de 2,8 % en 2010. La dégradation du contexte économique depuis mi-2008, en dépit d'une amélioration en 2010, explique cette forte progression du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler. C'est

5 Évolution du nombre d'allocataires des quatre⁽¹⁾ principaux minima sociaux en Midi-Pyrénées



Rupture de série en 2009 entre le RSA socle majoré et l'API

(1) Le RSA socle est un minimum social qui comporte deux volets : le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement

Sources : Caf, Carsat, MSA, Pôle emploi

notamment le cas du RSA socle non majoré : la hausse du nombre d'allocataires continue de s'accroître : + 9,5 % en 2013 après + 6,7 % en 2012, + 4,2 % en 2011, + 7,0 % en 2010 et + 12,2 % en 2009, année de mise en place du nouveau dispositif RSA. Cette augmentation du nombre d'allocataires fait également suite à la revalorisation exceptionnelle de 2 % du barème du RSA en septembre 2013, prévu par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette revalorisation a fait entrer de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif.

Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente quant à lui fortement, de 12 % après une hausse de 13 % l'année précédente, en lien avec le développement du chômage de longue durée.

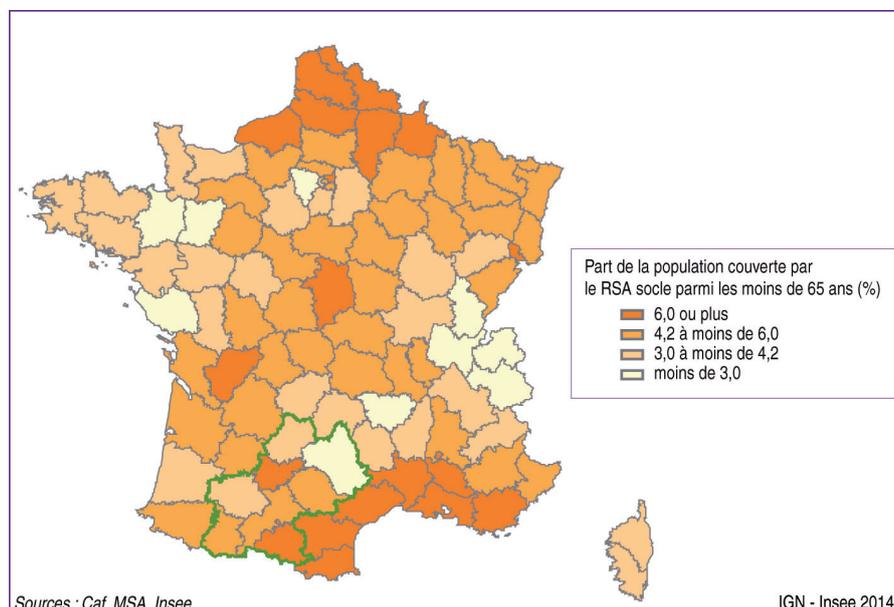
Le nombre d'allocataires de l'AS ou de l'ASPA continue de baisser en 2013 (- 1,3 %), comme l'année précédente (- 1,4 %). Cette diminution globale est le résultat de deux évolutions contraires : d'une part une hausse des entrées dans le

dispositif du fait de la revalorisation du plafond de ressources intervenue en 2009 pour le régime général, d'autre part une baisse des allocataires du régime agricole. Le nombre d'allocataires de l'AAH progresse de 3,2 %, mais de façon moins importante qu'en 2012 (+ 4,5 %), sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. La part de la population couverte en Midi-Pyrénées (3,4 %) est supérieure à celle sur l'ensemble du territoire métropolitain (2,8 %).

Revenu de solidarité active socle non majoré

Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) le 1^{er} juin 2009. Il remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place. Il demeure le minimum social le plus distribué en

6 Population couverte par le RSA socle non majoré en 2013



7 Allocataires et population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012 - 2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012 - 2013 (%)	Part parmi les mois de 65 ans en 2013 (%)	Femmes au 31/12/2013	Hommes au 31/12/2013
Ariège	4 505	4 840	7,4	8 163	8 691	6,5	7,4	2 802	2 933
Aveyron	2 746	3 158	15,0	5 176	5 867	13,4	2,8	1 765	2 021
Haute-Garonne	27 407	30 318	10,6	49 812	55 196	10,8	5,1	16 975	18 709
Gers	2 812	2 985	6,2	5 390	5 652	4,9	3,9	1 798	1 807
Lot	2 774	3 018	8,8	4 969	5 356	7,8	4,1	1 649	1 903
Hautes-Pyrénées	4 057	4 396	8,4	7 591	8 242	8,6	4,7	2 542	2 678
Tarn	7 753	8 447	9,0	15 115	16 392	8,4	5,6	4 944	5 224
Tarn-et-Garonne	5 615	5 974	6,4	11 842	12 652	6,8	6,3	3 715	3 838
Midi-Pyrénées	57 669	63 136	9,5	108 058	118 048	9,2	5,0	36 190	39 113
France métropolitaine	1 302 600	1 409 500	8,2	2 478 500	2 679 300	8,1	5,1	-	-

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.
Sources : Caf, MSA, Insee

Midi-Pyrénées, comme au niveau national. Il représente plus d'un tiers des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima, soit 63 100 allocataires en 2013. Parmi eux, 181 jeunes de moins de 25 ans en bénéficient avec le nouveau dispositif. Quelque 36 200 femmes et 39 100 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, que ce soit comme allocataire direct ou en tant que conjoint de l'allocataire. En tenant compte des familles des allocataires, 118 000 personnes dans la région sont couvertes par le RSA socle non majoré, soit 5 % des moins de 65 ans.

Le poids du RSA socle non majoré est inégalement réparti sur le territoire français, avec une part de la population couverte allant de 1,8 % en Haute-Savoie à 9,8 % en Seine-Saint-Denis. Ce poids est également très disparate au sein de la région Midi-Pyrénées. Ainsi l'Aveyron, avec une

part de 2,8 %, fait partie des dix départements les moins touchés de France ; à l'opposé, l'Ariège (7,4 %) se situe dans les dix départements les plus concernés par ce dispositif.

Entre 2012 et 2013, le nombre d'allocataires du RSA socle non majoré continue d'augmenter, à un rythme accéléré par rapport à l'année précédente : + 9,5 % en Midi-Pyrénées, après + 6,7 % en 2012.

La hausse reste plus vive qu'en métropole et l'écart augmente. Elle s'accélère dans la plupart des départements de la région, hormis dans le Gers (+ 6,2 % contre + 7,2 %). En Aveyron, la hausse et son accélération sont les plus importantes de la région : + 15 %, alors qu'elle n'était que de 2,0 % en 2012.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré est directement imputable au contexte économique atone en 2012 et 2013 avec ses répercussions sur le

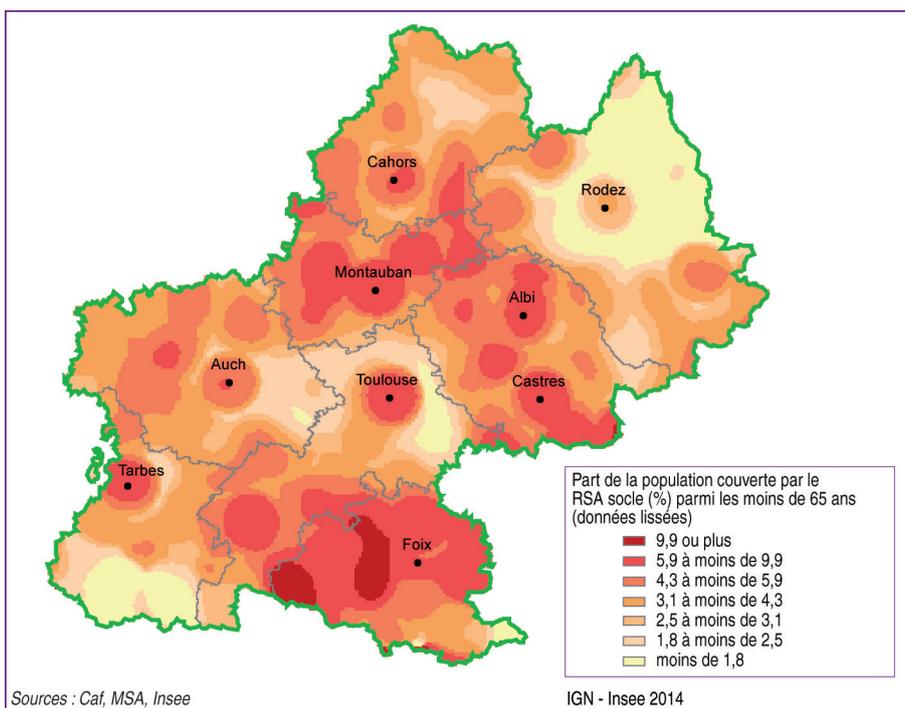
chômage ainsi qu'à la mesure de revalorisation exceptionnelle de 2 % du barème du RSA en septembre 2013, prévu par le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette revalorisation a ainsi fait entrer de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif.

La population couverte par le RSA socle non majoré vit surtout dans les espaces urbains, notamment dans les grandes villes.

Dans la commune de Tarbes, 11,3 % de la population des moins de 65 ans est couverte par ce dispositif ; cette part est également forte à Montauban (10,5 %) et dans sa périphérie. Castres et Albi sont aussi très touchées (9,0 % et 8,7 %) ainsi que Toulouse (8,3 %), contrastant avec leur couronne périurbaine où les allocataires du RSA sont moins nombreux (voir Fiches profil sur www.insee.fr).

Dans les départements les plus touchés, la géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2013, les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux en Ariège, ainsi que, dans une moindre mesure, en Tarn-et-Garonne et dans le Tarn. Les poches de grande précarité couvrent ainsi une large part du territoire régional.

8 Population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées en 2013



Allocation de solidarité spécifique (ASS)

En 2013, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 19 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées, dont 45 % de femmes. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix dernières années. Le nombre d'allocataires de l'ASS progresse très fortement en 2013 et 2012 (respectivement + 12 % et + 13 %). La hausse était nettement moins prononcée les années précédentes : 3,3 % en 2011, 3,4 % en 2010 et 6,4 % en 2009. Cette

9 Allocataires de l'ASS en Midi-Pyrénées

	Allocataires				
	au 31/12/2012	au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Femmes 2013	Hommes 2013
Ariège	1 151	1 315	14,2	580	735
Aveyron	1 107	1 290	16,5	563	727
Haute-Garonne	6 483	7 317	12,9	3 340	3 977
Gers	998	1 066	6,8	518	548
Lot	1 201	1 307	8,8	588	719
Hautes-Pyrénées	1 709	1 911	11,8	917	994
Tarn	2 771	3 014	8,8	1 321	1 693
Tarn-et-Garonne	1 541	1 770	14,9	783	987
Midi-Pyrénées	16 961	18 990	12,0	8 610	10 380
France métropolitaine	377 700	418 300	10,7	-	-

Source : Pôle emploi

croissance plus vive qu'en France métropolitaine est à relier à celle du chômage, plus soutenue en Midi-Pyrénées depuis 2011.

L'augmentation est très importante dans certains départements de la région mais atteint son maximum dans l'Aveyron (+ 16,5 %). Elle est inférieure à la moyenne nationale (+ 10,7 %) dans le Gers, le Tarn et le Lot.

Les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne qu'ailleurs en Midi-Pyrénées : ce département regroupe 39 % des bénéficiaires de l'ASS de la région, mais 46 % des demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle emploi. À l'inverse, le Tarn concentre 16 % des allocataires de l'ASS de Midi-Pyrénées pour 13 % des demandeurs d'emploi indemnisés.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé (AAH) constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social distribué dans la région comme au niveau national. Elle est versée à 53 600 personnes en 2013 en Midi-Pyrénées, soit à 31 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux. Quelque 30 500 femmes et 34 000 hommes sont bénéficiaires de cette allocation, soit directement, soit en tant que

conjoint(e). Avec leurs familles, ce sont quelque 79 300 personnes qui bénéficient de l'AAH, soit 3,4 % des moins de 65 ans. Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les Hautes-Pyrénées où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans ce département ainsi que dans le Lot mais aussi, de manière plus accentuée, dans le Gers et en Aveyron, l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

En 2013, le nombre des allocataires de l'AAH augmente de 3,2 % en Midi-Pyrénées plus qu'au niveau national (+ 2,6 %). La progression se poursuit sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. Le plafond de ressources a été sensiblement relevé, ce qui permet à davantage de personnes d'avoir accès à cette prestation.

La hausse du nombre des allocataires de l'AAH au niveau régional masque de fortes disparités par département : la croissance s'accélère dans les Hautes-Pyrénées et reste à un niveau soutenu dans le Gers (+ 4,4 %) alors qu'elle ralentit dans les autres départements. La part de la population gersoise couverte par ce dispositif devient en 2013 supérieure à celle de la métropole (4,0 % contre 2,8 %). Celle de la Haute-Garonne (2,6 %) est plus faible que celle des autres départements de la région et la seule en deçà

de la part métropolitaine. Les Hautes-Pyrénées sont toujours les plus touchées dans la région avec 4,5 % des moins de 65 ans couverts par ce dispositif.

Revenu de solidarité active socle majoré

Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient avant juin 2009 l'Allocation de parent isolé (API). Cependant, le public visé s'est élargi : le RSA socle majoré est désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans alors qu'auparavant seuls ceux avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API ; aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2013, 8 600 parents isolés perçoivent le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées : la quasi-totalité des bénéficiaires sont des femmes (95 %). Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 25 000 personnes dans la région, soit 1,1 % de la population de moins de 65 ans, part comparable à l'ensemble de la métropole. La part de la population couverte est un peu plus élevée en Ariège, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne et la plus faible dans l'Aveyron. Au niveau régional, le nombre de personnes couvertes progresse fortement de 9,6 % en 2013 après avoir augmenté de 3,2 % en 2012, stagné en 2011 et baissé de 1,3 % en 2010.

10 Allocataires et population couverte par l'AAH en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part parmi les mois de 65 ans en 2013 (%)	Femmes au 31/12/2013	Hommes au 31/12/2013
Ariège	2 940	3 004	2,2	4 305	4 347	1,0	3,7	1 689	1 928
Aveyron	5 373	5 498	2,3	7 970	8 167	2,5	3,9	3 203	3 641
Haute-Garonne	18 409	19 159	4,1	27 057	28 014	3,5	2,6	10 456	11 938
Gers	3 835	4 004	4,4	5 452	5 742	5,3	4,0	2 280	2 543
Lot	3 499	3 566	1,9	5 332	5 378	0,9	4,1	2 131	2 345
Hautes-Pyrénées	5 328	5 494	3,1	7 667	7 924	3,4	4,5	3 122	3 437
Tarn	7 204	7 442	3,3	10 607	11 005	3,8	3,7	4 353	4 671
Tarn-et-Garonne	5 335	5 441	2,0	8 558	8 716	1,8	4,3	3 281	3 503
Midi-Pyrénées	51 923	53 608	3,2	76 948	79 293	3,0	3,4	30 515	34 006
France métropolitaine	964 900	989 600	2,6	1 433 200	1 464 864	2,2	2,8	-	-

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.

Sources : Caf, MSA, Insee

11 Allocataires et population couverte par le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Allocataires	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2013	Femmes Au 31/12/2013	Hommes Au 31/12/2013
Ariège	565	590	4,4	1 585	1 699	7,2	1,4	545	45
Aveyron	391	457	16,9	1 123	1 300	15,8	0,6	433	24
Haute-Garonne	3 687	3 997	8,4	10 295	11 393	10,7	1,0	3 835	162
Gers	398	432	8,5	1 178	1 265	7,4	0,9	406	26
Lot	330	353	7,0	908	983	8,3	0,8	334	19
Hautes-Pyrénées	621	666	7,2	1 780	1 881	5,7	1,1	638	28
Tarn	1 188	1 292	8,8	3 560	3 891	9,3	1,3	1 233	59
Tarn-et-Garonne	818	876	7,1	2 394	2 596	8,4	1,3	839	37
Midi-Pyrénées	7 998	8 663	8,3	22 823	25 008	9,6	1,1	8 263	400
France métropolitaine	194 900	201 900	3,6	558 200	581 500	4,2	1,1	-	-

Sources : Caf, MSA, Insee

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse

(AS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), entrée en vigueur au début de l'année 2007. En 2013, ces allocations apportent un complément de ressources à 29 000 retraités midi-pyrénéens âgés de 65 ans ou plus, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. Ces allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (67 % des allocataires) et au régime

agricole (18 %), représentent 17 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les plus de 65 ans diminue légèrement, passant de 5,2 % à 5,0 %, mais reste toujours supérieure à la moyenne nationale. En Midi-Pyrénées, davantage qu'en France métropolitaine, les allocataires de l'AS-ASPA sont majoritairement des femmes : 60 % pour la région et 56 % pour la métropole. Elles sont plus nombreuses en raison d'une espérance de vie plus importante que les hommes et de pensions de retraite généralement plus faibles.

En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires continue de baisser en 2013 (- 1,3 %), à un rythme comparable à celui de l'année dernière (- 1,4 %). Le nombre d'allocataires progresse légèrement dans le Tarn (+ 0,2 %) et un peu plus dans la Haute-Garonne (+ 0,4 %). A contrario, la baisse du nombre d'allocataires est très prononcée dans le Gers (- 3,7 %) et surtout en Aveyron (- 6,0 %), poursuivant en l'amplifiant la tendance de 2012.

La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. Cependant, depuis 2003, la baisse ralentit dans la région par rapport à la décennie précédente : le nombre d'allocataires diminue de 3,4 % chaque année en moyenne entre 2003 et 2013, contre 8,3 % entre 1993 et 2003. En 2009, le plafond des ressources a été relevé, générant l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cette hausse est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.

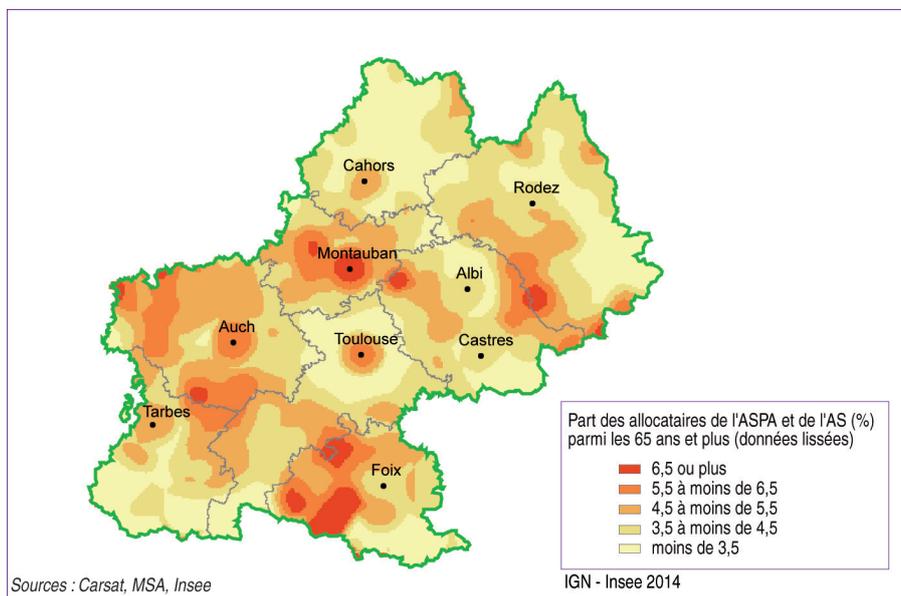
Le caractère rural de la population âgée et une précarité plus grande dans l'ensemble de la population se combinent pour aboutir à une surreprésentation de l'AS et de l'ASPA dans quatre départements : le Tarn-et-Garonne, le Gers, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées.

12 Allocataires de l'ASPA et de l'AS en Midi-Pyrénées

	Allocataires					
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part (%) parmi les 65 ans ou plus	Femmes au 31/12/2013	Hommes au 31/12/2013
Ariège	1 913	1 904	- 0,5	5,4	1 151	753
Aveyron	3 438	3 233	- 6,0	4,7	2 048	1 185
Haute-Garonne	9 622	9 662	0,4	4,9	5 607	4 055
Gers	2 775	2 673	- 3,7	5,7	1 685	988
Lot	1 858	1 815	- 2,3	4,0	1 146	669
Hautes-Pyrénées	2 857	2 809	- 1,7	5,2	1 781	1 028
Tarn	3 814	3 820	0,2	4,4	2 375	1 445
Tarn-et-Garonne	3 143	3 126	- 0,5	6,3	1 703	1 423
Midi-Pyrénées	29 420	29 042	- 1,3	5,0	17 496	11 546
France métropolitaine	502 158	498 100	- 0,8	4,4	278 148	219 406

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee

13 Allocataires de l'ASPA et de l'AS en Midi-Pyrénées en 2013



Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

En 2013, quelque 191 500 habitants de la région aux revenus les plus modestes bénéficient de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). La part de personnes couvertes par la CMU-C parmi les moins de 65 ans en Midi-Pyrénées (8,1 %) place la région dans la moyenne métropolitaine. Cette part est toujours plus importante en Ariège où elle atteint 11,2 %. C'est aussi dans ce département que la proportion de personnes touchant le RSA socle non majoré est la plus forte (7,4%). À l'opposé, l'Aveyron affiche le taux de population couverte le plus faible de la région pour la CMU-C (5,3 %), comme pour le RSA socle non majoré (2,8 %).

En 2013, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C augmente de 8,5 % en Midi-Pyrénées par rapport à 2012, soit un peu plus qu'en métropole (+ 8,3 %) et beaucoup plus qu'en 2012 (+ 3,5 %). La dégradation est marquée dans tous les départements de la région. Les Hautes-Pyrénées subissent la plus forte hausse de la région (+ 11,1 %), devant l'Ariège (+ 10,6 %).

14 Bénéficiaires de la CMU-C en Midi-Pyrénées

	Bénéficiaires (assurés + ayants-droit)			Part (%) parmi les moins de 65 ans
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	
Ariège	11 961	13 230	10,6	11,2
Aveyron	10 362	11 064	6,8	5,3
Haute-Garonne	79 403	85 700	7,9	7,8
Gers	9 868	10 637	7,8	7,4
Lot	8 518	8 963	5,2	6,9
Hautes-Pyrénées	13 237	14 708	11,1	8,4
Tarn	24 779	27 056	9,2	9,2
Tarn-et-Garonne	18 312	20 096	9,7	10,0
Midi-Pyrénées	176 440	191 454	8,5	8,1
France métropolitaine	3 908 523	4 233 509	8,3	8,1

Nota bene : à partir de 2013, le fonds CMU ne publie plus les effectifs en moyenne annuelle mais au 31 décembre de l'année considérée.

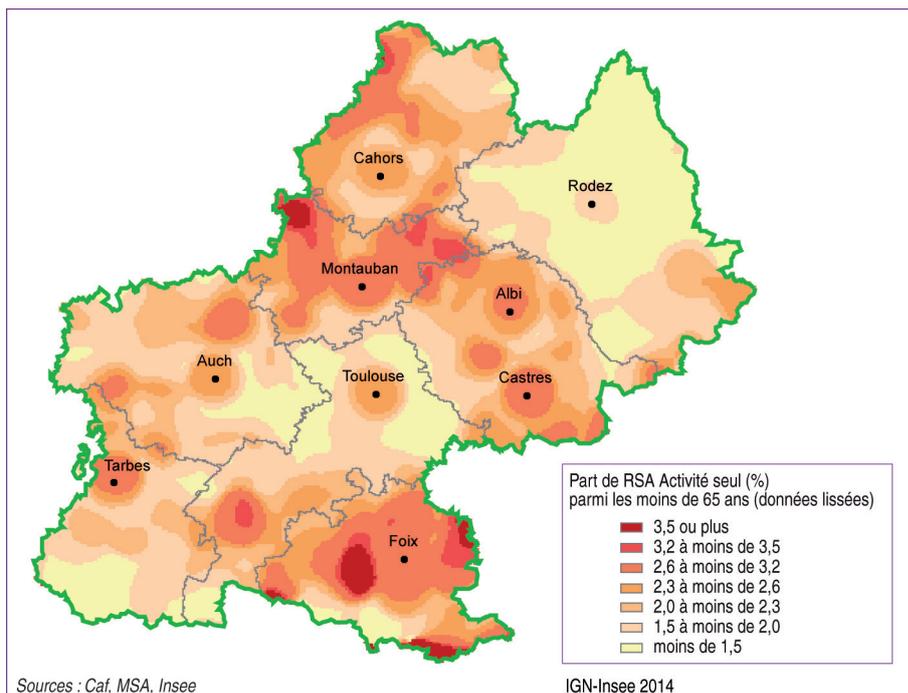
Sources : Fonds CMU : CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee - Estimations localisées de population au 1^{er} janvier 2013 (données actualisées au 14 janvier 2014)

Revenu de solidarité active Activité seul (RSA activité)

Par le biais du Revenu de solidarité active Activité seul (RSA activité), le RSA ouvre des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Cette composante du RSA n'est pas assimilée à un minimum social.

Fin 2013, 22 000 personnes sont allocataires de cette prestation en Midi-Pyrénées, soit près d'un quart de l'ensemble des allocataires du RSA. La population couverte est de 50 500 personnes, soit 2,1 % de la population des moins de 65 ans. Le nombre d'allocataires du RSA activité jeune reste marginal avec un peu moins de 230 jeunes concernés, soit presque 200 de moins qu'il y a deux ans. Les femmes sont presque deux fois plus touchées que les hommes par ce dispositif. Ceci est en partie dû au fait qu'elles ont plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes ; ainsi 33 % des femmes salariées sont à temps partiel en Midi-Pyrénées en 2012, contre 13 % pour leurs homologues masculins. Une conséquence de la surreprésentation du temps partiel chez les femmes se traduit pour certaines d'entre elles par des rémunérations faibles donnant droit au versement du RSA activité. Le nombre d'allocataires du RSA activité est en forte hausse, de 5,3 % en 2013 dans la région, faisant suite à une légère croissance de 0,7 % en 2012, et après une baisse en 2011 (- 0,9 %). La montée en charge de ce dispositif depuis la mi-2009 est en effet intervenue dans un contexte économique dégradé. À partir de la mi-2010 toutefois le rythme d'évolution du nombre

16 Population couverte par le RSA Activité seul en Midi-Pyrénées en 2013



d'allocataires du RSA activité ralentit, pour repartir à la hausse à partir de mi-2013, porté probablement par les premiers signes d'amélioration du marché de l'emploi et par la revalorisation exceptionnelle de 2 % du barème du RSA en septembre 2013. Ces évolutions se retrouvent également sur l'ensemble de la France métropolitaine. Le nombre d'allocataires augmente dans tous les départements de Midi-Pyrénées en 2013, en particulier en Aveyron (+ 13,7 %), alors qu'il baissait de plus de 2,8 % en 2012 dans ce département. La progression est aussi marquée en Haute-Garonne (+ 6,9 % après + 0,2 %) et se poursuit en Ariège et en

Tarn-et-Garonne. La population couverte par le RSA activité est toujours plus présente en Ariège en 2013 (2,8 % de la population de moins de 65 ans) et en Tarn-et-Garonne (2,7 %). Comme pour le RSA socle, elle est plus importante dans les pôles urbains. A contrario la part de la population couverte est la plus faible de la région en Aveyron (1,5 %), part bien inférieure à celle de la région (2,1 %) et à celle de l'ensemble des départements métropolitains : seuls trois d'entre eux sont moins concernés, la Haute-Savoie (1,0 %), la Savoie et les Yvelines (1,3 %).

15 Allocataires et population couverte par le RSA Activité seul en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte				Bénéficiaires*	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Évolution 2012-2013 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2013 (%)	Femmes Au 31/12/2013	Hommes Au 31/12/2013
Ariège	1 360	1 439	5,8	3 038	3 362	10,7	2,8	1 203	737
Aveyron	1 156	1 314	13,7	2 673	3 105	16,2	1,5	1 049	699
Haute-Garonne	9 285	9 925	6,9	20 203	21 856	8,2	2,0	8 162	4 595
Gers	1 221	1 224	0,2	2 839	2 830	-0,3	2,0	994	615
Lot	1 238	1 291	4,3	2 795	2 941	5,2	2,3	1 052	670
Hautes-Pyrénées	1 683	1 745	3,7	3 831	4 003	4,5	2,3	1 437	849
Tarn	2 893	2 895	0,1	6 904	7 019	1,7	2,4	2 445	1 459
Tarn-et-Garonne	2 032	2 132	4,9	4 974	5 354	7,6	2,7	1 805	1 147
Midi-Pyrénées	20 868	21 965	5,3	47 257	50 470	6,8	2,1	18 147	10 771
France métropolitaine	466 700	489 500	4,9	1 121 600	1 185 400	5,7	2,3	-	-

* Bénéficiaires : représente les allocataires seuls et les allocataires et leur conjoint.
Sources : Caf, MSA, Insee

Précarité financière

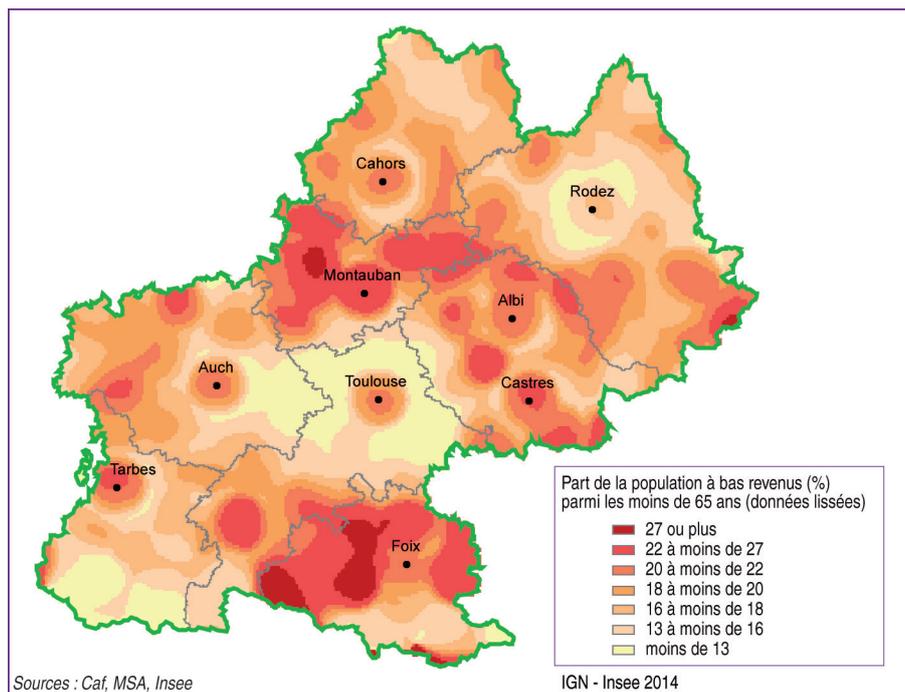
En 2013 en Midi-Pyrénées, 420 500 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus. Ce seuil, établi nationalement, s'élève à 1 021 euros par mois et par unité de consommation en 2013. Cette population en situation de précarité financière représente 17,8 % des moins de 65 ans et progresse chaque année depuis 2009 dans la région, battant le record du taux observé en 2005, soit 17,6 %.

En 2013, 134 800 femmes allocataires ou conjointes d'un allocataire sont en situation de précarité financière, contre 108 200 hommes.

L'Ariège et le Tarn-et-Garonne sont les plus touchés par la précarité où la proportion de personnes à bas revenus avoisine les 22 %. En Haute-Garonne, le taux de précarité financière, quoique le plus faible de la région (16,2 %), subit en 2013 la plus forte hausse (+ 0,7 point).

La précarité financière est forte sur la plus grande partie de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne. Ailleurs dans la région, elle se concentre dans certaines grandes agglomérations (Tarbes, Albi, Castres, Cahors) et dans de larges zones rurales entre le Tarn et l'Aveyron ou encore l'ouest du Gers. L'Ariège est le département de Midi-Pyrénées le plus touché par la précarité financière, devançant légèrement le Tarn-et-Garonne, le Tarn suivant en 3^e position. La Haute-Garonne demeure le département le moins touché de Midi-Pyrénées mais la précarité s'y concentre sur certains territoires, au cœur de l'agglomération toulousaine, ainsi que dans le sud du département en particulier à Saint-Gaudens et ses alentours où la part de la population concernée dépasse 22 %.

18 Précarité financière : population à bas revenus en Midi-Pyrénées en 2013 (régimes général et agricole)



17 Allocataires et population à bas revenus en Midi-Pyrénées

	Bas revenus à 60 % en 2012 (1 001 euros)			Bas revenus à 60 % en 2013 (1 021 euros)			Allocataires et leurs conjoints en 2013	
	Allocataires	Population couverte	Part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	Allocataires	Population couverte	Part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	Femmes	Hommes
Ariège	11 687	25 946	21,9	11 999	26 415	22,3	8 463	6 813
Aveyron	14 751	34 834	16,7	15 017	35 300	17,0	10 748	9 330
Haute-Garonne	81 143	168 509	15,5	85 381	177 472	16,2	58 961	47 026
Gers	10 270	23 928	16,6	10 529	24 188	16,8	7 626	6 037
Lot	10 199	22 868	17,5	10 381	23 225	17,8	7 280	6 129
Hautes-Pyrénées	14 217	31 216	17,7	14 618	32 025	18,3	10 281	8 048
Tarn	24 338	56 856	19,3	25 247	58 126	19,7	18 204	14 265
Tarn-et-Garonne	17 450	43 169	21,7	17 728	43 717	21,8	13 236	10 507
Midi-Pyrénées	184 055	407 326	17,3	190 900	420 468	17,8	134 799	108 155

Sources : Caf, MSA, Insee

Allocataire

L'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales, liées au logement) versées par Pôle emploi, la Caf, la Carsat ou la MSA.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé, créée le 30 juin 1975, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente. Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep). Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par les Caf et les caisses de la MSA et du régime minier.

L'AAH est une prestation individualisée dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un minimum social et peut se cumuler avec un revenu du travail. Un couple peut recevoir deux aides pour handicapé.

Au 1^{er} janvier 2013, le montant de l'AAH à taux plein est de 776,59 euros pour une personne seule. L'AAH à taux réduit s'adresse à l'allocataire qui perçoit d'autres revenus : son montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres revenus et le montant maximum de l'AAH. En cas d'hospitalisation de longue durée, le montant de l'allocation peut être réduit.

Allocation de parent isolé (API)

L'Allocation de parent isolé, instituée par la loi du 9 juillet 1976, est une mesure destinée à prémunir les personnes seules avec enfant(s) des conséquences financières de leur récente situation d'isolement. Elle est versée par la Caf ou la MSA.

Les personnes concernées doivent élever seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, et avoir des ressources situées en deçà d'un certain seuil. L'API est une allocation différentielle qui complète les revenus. Elle est accordée pour une durée limitée : jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune, et un an lorsque que les enfants ont plus de trois ans.

Cette allocation est supprimée et remplacée par le RSA majoré à compter de juin 2009.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

L'Allocation de solidarité spécifique, créée en 1984, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux

personnes dont les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration. Elle est accordée et versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

Les personnes concernées doivent être inscrites à Pôle emploi (sauf pour les personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur âge), avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage, pouvoir justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la perte d'emploi et avoir des revenus inférieurs à un seuil. Sous certaines conditions, les bénéficiaires de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) âgés d'au moins 50 ans peuvent également opter pour l'ASS. L'ASS peut être versée à taux plein ou être une allocation différentielle qui complète le revenu pour le porter au niveau du seuil de ressources considéré comme minimal.

Au 1^{er} janvier 2013, le montant maximum de l'ASS est de 15,90 euros par jour, soit 483,62 euros pour un mois moyen.

Allocation supplémentaire (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et réforme du minimum vieillesse

Le « minimum vieillesse » est un dispositif constitué d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'invalidité au travail) qui disposent de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources, celui du minimum vieillesse. Ce seuil s'élève au 1^{er} avril 2013 à 787,26 euros par mois pour une personne seule et à 1 222,27 euros pour un couple.

Le dispositif du « minimum vieillesse » a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dont le décret d'application est paru en janvier 2007 et instaure l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ; celle-ci coexiste désormais avec l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS).

De 2009 à 2012, les montants et plafonds de ressources des allocations du minimum vieillesse n'étaient plus revalorisés de manière uniforme, ni au même taux que les pensions. Au 1^{er} avril 2013, les montants de l'ASPA et de l'AS ont été revalorisés de manière uniforme de + 1,3 %.

Les plafonds de ressources ont aussi été revalorisés de manière différente selon le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation : pour une « personne seule », le plafond a été revalorisé de 2,4 % au 1^{er} avril 2010, puis de 4,7 % au 1^{er} avril 2011, faisant potentiellement entrer plus d'allocataires en 2011. Pour les couples, les revalorisations aux mêmes dates ont été respectivement de 0,9 % et de 2,1 %.

Couverture maladie universelle (CMU)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé. C'est ce qu'on appelle la CMU de base. Les personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 794,50 euros par mois (au 1^{er} octobre 2013) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Celles dont le revenu fiscal est inférieur au seuil ainsi que les bénéficiaires du RSA socle et les bénéficiaires de la CMU-C sont exemptés de cotisation.

La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes. L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté. L'ouverture des droits pour un an est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie. Au 1^{er} juillet 2013, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 716,08 euros par mois pour une personne seule en France métropolitaine.

En savoir plus : www.ameli.fr

Décile

Le premier décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 10 % de la population étudiée (et donc 90 % au-dessus).

Le neuvième décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 90 % de la population étudiée (et donc 10 % au-dessus).

Exemple : dire que le premier décile pour Midi-Pyrénées, dans la distribution des revenus, est de 594 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur dix vit avec moins de 594 euros par mois et par unité de consommation ; si le neuvième décile est de 3 063 euros, cela signifie que neuf personnes sur dix disposent de moins de 3 063 euros par mois et par unité de consommation.

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans cinq catégories de demandes d'emploi (A, B, C, D, E) selon qu'ils sont tenus ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en recherche d'emploi, déjà en emploi, en formation...) ou bien qu'ils ont pratiqué une activité réduite plus ou moins longue au cours du mois. Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (pris en compte dans cette publication) sont :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures au maximum au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

Médiane

La valeur médiane d'une variable quantitative est la valeur qui sépare la population en deux : la moitié de la population étudiée se situe en dessous de cette valeur et l'autre moitié au-dessus. La médiane, contrairement à la moyenne, a l'avantage d'être moins sensible aux valeurs extrêmes. Pour cette raison, elle lui est souvent préférée pour l'étude des revenus.

Exemple : dire que la médiane pour Midi-Pyrénées, dans la distribution des revenus, est de 1 576 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur deux vit avec moins de 1 576 euros par mois et par unité de consommation.

Minima sociaux

Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes. Chaque minimum social a sa logique et ses conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Au 1^{er} janvier 2013, il existe en France métropolitaine huit minima sociaux : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue en partie depuis le 1^{er} janvier 2007 l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), le minimum invalidité, l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'assurance veuvage, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS),

l'Allocation équivalent retraite (AER), l'Allocation d'insertion (AI) remplacée par l'Allocation temporaire d'attente (ATA) pour les entrées à compter du 16 novembre 2006, le Revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et le RSA socle majoré qui remplace l'Allocation pour parent isolé (API) à compter du 1^{er} juin 2009. Selon les cas, la prestation est strictement différentielle (AAH, assurance veuvage, ASS, allocation d'insertion) ou bien autorise des cumuls, dans la limite d'un plafond entre allocations versées et ressources propres.

Pour décrire la précarité, ces tableaux de bord se limitent à la prise en compte des quatre minima les plus souvent distribués (AS-ASPA, AAH, ASS, RSA socle majoré ou non). En Midi-Pyrénées comme en France, ces quatre minima concernent plus de neuf allocataires sur dix.

Population couverte

La population couverte est composée de personnes appartenant à la famille d'un allocataire. Elle comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.

Sur les quatre minima sociaux abordés dans cette publication, on ne dispose des effectifs de population couverte que pour trois d'entre eux (RSA, RSA majoré, AAH). Leur proportion dans la population est appréciée en ramenant ce nombre de personnes couvertes au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee. Pour l'ASS et l'AS-ASPA, la méconnaissance de la taille des foyers ne permet pas en revanche un tel calcul.

Précarité financière

Un individu est considéré en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Dans cette publication, les personnes à bas revenus sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la Caf ou de la MSA et dont les ressources sont inférieures au seuil. Plusieurs populations (personnes ne percevant aucune allocation Caf ou MSA, étudiants, personnes âgées de 65 ans ou plus, régimes spéciaux) ne sont pas prises en compte dans ce dénombrement : la population en situation de précarité financière est ainsi sous-estimée.

Comme pour les proportions de populations couvertes par le RSA ou l'AAH, la part de personnes précaires est appréciée en rapportant le nombre de personnes à bas revenus au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee.

Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu. Il comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu fiscal est un revenu mesuré avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on tienne compte des revenus sociaux non imposables et donc non déclarés et que l'on soustraie les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Ce revenu peut être rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

Revenu des allocataires Caf et MSA

Le revenu des allocataires Caf et MSA, utilisé pour mesurer la précarité financière, est un revenu disponible avant impôt. Il correspond aux revenus imposables perçus par les personnes appartenant au foyer de l'allocataire, auxquels s'ajoutent les prestations versées mensuellement (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque foyer allocataire.

Revenu minimum d'insertion (RMI)

Le Revenu minimum d'insertion, instauré par la loi du 1^{er} décembre 1988, est une prestation sociale destinée à permettre l'insertion sociale et professionnelle. Il est accordé par le préfet de département qui anime avec le président du conseil général les politiques d'insertion. Il est versé par la Caf et la MSA. Les personnes concernées doivent avoir au moins 25 ans (sauf dans le cas d'enfant(s) à charge), résider en France et ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Le RMI ouvre le droit à une allocation différentielle qui complète les revenus pour les porter au niveau du seuil de ressources fixé. Il s'accompagne d'un accès à l'assurance maladie et d'un processus d'insertion sociale par un contrat d'insertion.

Ce minimum social est remplacé par le RSA à compter du 1^{er} juin 2009.

Revenu de solidarité active (RSA)

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Le RSA est attribué à partir du 1^{er} janvier 2010 aux personnes âgées de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales...), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti). Au 1^{er} janvier 2013, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 483,24 euros pour une personne seule sans enfant et à 724,86 euros pour un couple sans enfant ; le RSA socle majoré s'élève à 869,83 euros pour une personne seule avec un enfant. Ces montants augmentent ensuite en fonction du nombre de personnes ou d'enfants à charge.

Seuil de bas revenus (ou seuil de précarité financière)

Utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires Caf et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se conformer aux standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 1 021 euros par unité de consommation en France métropolitaine en 2013.

Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre de personnes actives (ensemble des personnes en emploi ou au chômage). Son calcul a été modifié en 2007 par l'Insee pour tenir compte des changements méthodologiques intervenus

au niveau national et assurer la cohérence des séries locales et nationales. Les séries ont été révisées rétrospectivement à partir de 1982.

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE) est la pondération suivante :

- Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- Les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- Les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les fichiers Caf et MSA utilisent une échelle légèrement différente : à la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour une famille monoparentale.

Pour en savoir plus

Insee

- « En Midi-Pyrénées, 424 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2011 », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n°6 (novembre 2014).
- Niveaux de vie ; *Insee Références* – Tableaux de l'économie française (février 2015).
- Les revenus et le patrimoine des ménages 2014 ; *Insee Références* (juillet 2014).
- France, Portrait Social 2014 ; *Insee Références* édition 2014 (novembre 2014).
- Indicateurs d'inégalités sociales ; Insee dossiers (novembre 2013).
- Action sociale départementale ; Insee dossiers (février 2015).

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques

- « Le RSA en 2014 : une augmentation qui fléchit mais reste soutenue », *Études et Résultats* n°908, (mars 2015).
- « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2013 : une croissance largement soutenue par le RSA », *Études et Résultats* n°905 (février 2015).
- « Minima sociaux : la hausse du nombre d'allocataires s'accélère en 2012 », *Études et Résultats* n° 883 (juin 2014).

Sites internet

- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : www.onpes.gouv.fr
- Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr (thème revenus).

Cartes de la précarité urbaine

Le carroyage au service des cartes de la précarité urbaine

Les informations mobilisées dans cette étude ne portent pas sur les zonages habituels (commune, quartier), mais sur un maillage continu du territoire formé de carreaux de 200 mètres sur 200 mètres.

En caractérisant des zones en fonction de l'intensité du phénomène, les cartes présentées dans ce dossier permettent de mesurer les disparités territoriales sur le thème de la précarité au niveau le plus fin.

Isabelle Pertile, Claire Boré (Insee)

Sommaire

- Méthodologie
- Cœur d'agglomération toulousaine
- Albi
- Auch
- Cahors
- Castres
- Lourdes
- Millau
- Montauban
- Pamiers
- Rodez
- Tarbes
- Villefranche-de-Rouergue

Document méthodologique sur les cartes de la précarité urbaine



Les données mobilisées portent sur l'année 2009 et sur les zonages Politique de la ville, ZUS et NQP, en vigueur à cette date.

1 - Délimitation du champ de l'observation :

Communes ou ensemble de communes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles il existe de l'information géolocalisée.

2 - Quatre indicateurs de précarité retenus :

- Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)
- Nombre de personnes à bas revenus
- Nombre de personnes couvertes par le revenu de solidarité active socle (RSA socle)
- Nombre de chômeurs de longue durée

+ Une carte synthétisant les quatre indicateurs

Afin de mieux visualiser les quartiers en difficultés, on a choisi de positionner (en jaune) les contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ZUS, CUCS).

3 - Méthodologie

La méthodologie s'appuie sur le carroyage.

Intérêt : on s'affranchit des zonages administratifs ou prédéfinis.

- mobilisation d'informations associées à des coordonnées géographiques : les données sont localisées par les coordonnées géographiques de l'adresse et reportées sur un carreau ;
- distribution spatiale simplifiée issue d'un traitement statistique de l'information individuelle qui s'appuie sur des techniques de moyenne mobile : ce lissage consiste à répartir l'information d'un carreau sur son voisinage afin de faire ressortir des zones homogènes ;
- information spatiale restituée sur un maillage géographique abstrait formé de carreaux de 200 m de côté dans l'étude.

4 - Comment lire les cartes ?

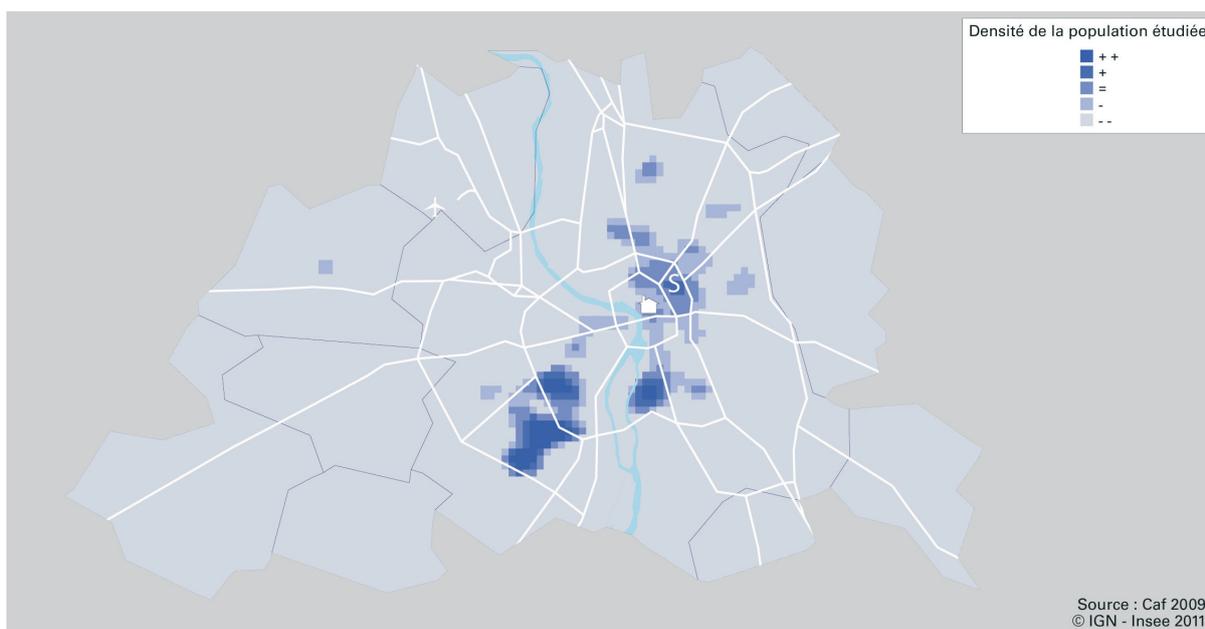
- **4.1 - La représentation de la densité** : la densité permet de localiser visuellement la présence forte ou non d'un phénomène au plus près du territoire (dans l'exemple ci après, les bas revenus).

Pour chaque carreau, on calcule le nombre de personnes à bas revenus (parmi la population des allocataires Caf et leurs ayants droit). On ordonne ensuite cet ensemble de carreaux par ordre croissant de la densité la plus faible à la plus élevée et on les répartit en cinq classes : chaque classe (correspondant à une couleur sur la carte) rassemble un cinquième de la population.

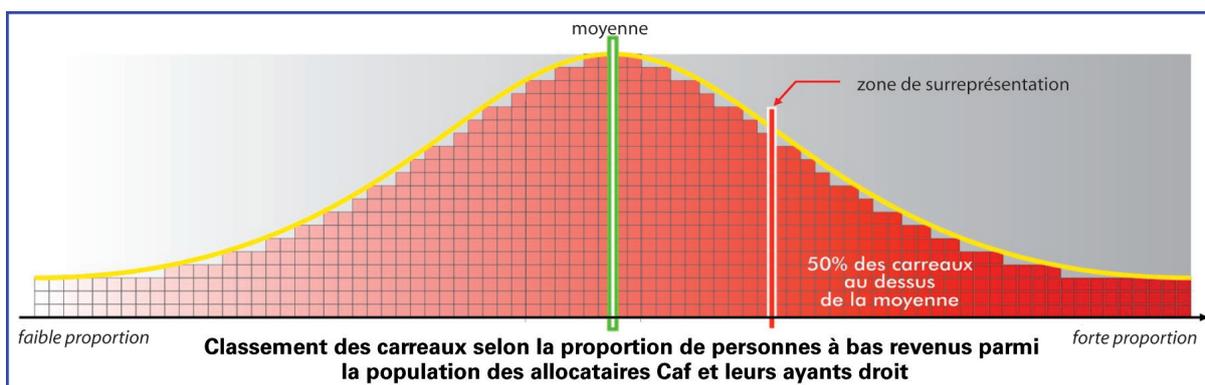
- **4.2 - Le repérage des zones de surreprésentation**

La surreprésentation permet de repérer les espaces où la part d'une certaine population (ici, les personnes à bas revenus) est plus importante qu'en moyenne dans une zone de référence.

Bas revenus : densité



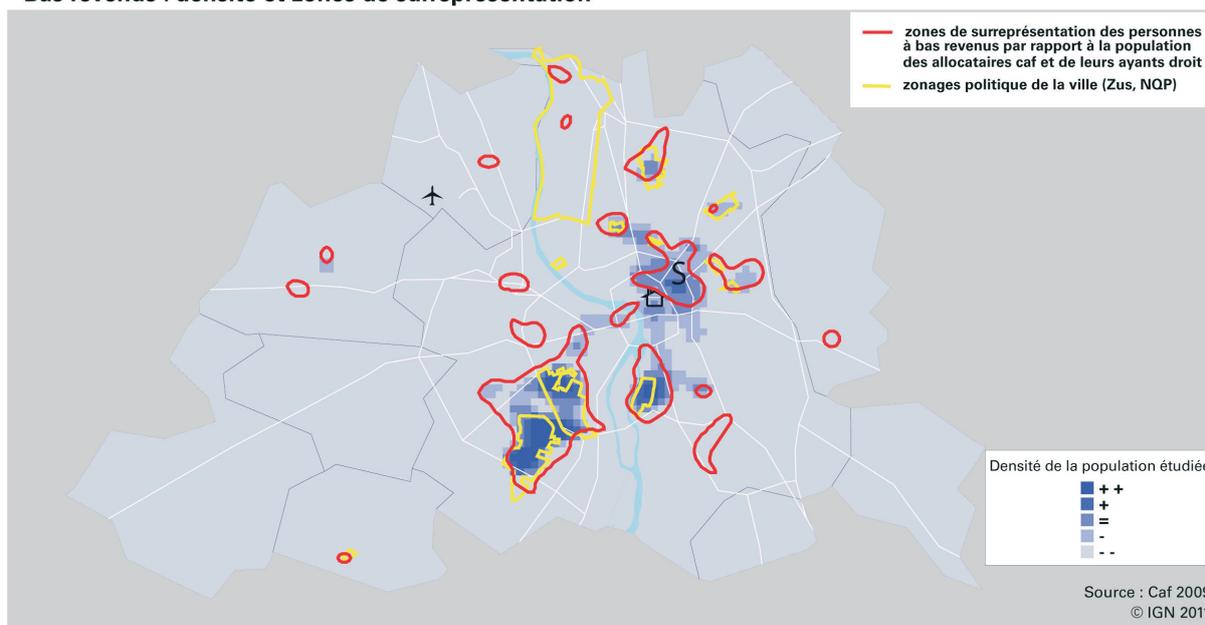
Pour chaque carreau, on calcule la proportion de personnes à bas revenus parmi la population des allocataires Caf et leurs ayants droit. Ce calcul est effectué à partir des distributions spatiales lissées de la population à bas revenus.



À chaque zone, on affecte donc une proportion, on ne conserve ensuite que les zones situées au-dessus de la moyenne (les plus touchées) et on considère qu'une zone est « en surreprésentation » si elle se situe dans la moitié supérieure de ces zones les plus touchées.

Les zones de surreprésentation des bas revenus sont délimitées par la ligne rouge.

Bas revenus : densité et zones de surreprésentation



5 - Pour comprendre les cartes : sources et compléments de méthodologie

• **Carte sur les bénéficiaires de de la CMU-C (carte 2)**

Source : fichiers de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS 2009)

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

Population étudiée : les assurés sociaux de moins de 60 ans et leurs ayants droit bénéficiant de la CMU-C.

Surreprésentation : construite à partir du ratio des distributions lissées des bénéficiaires de la CMU-C sur la population totale assurée sociale et ses ayants droit.

Les assurés sociaux et leurs ayants droit de moins de 60 ans représentent 60 % de la population résidant habituellement sur le territoire étudié (dans cet exemple le cœur d'agglomération de Toulouse) et 72 % des moins de 60 ans

Maille d'étude : 200m*200m

• **Carte sur les personnes à bas revenus (carte 3)**

Source : fichiers des 8 Caisses d'allocations familiales de Midi-Pyrénées (2009)

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

Population étudiée : les allocataires de la Caf et leurs ayants droit sous le seuil de bas revenus, égal à 942 euros par unité de consommation et par mois en 2009.

Population de référence :

l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans ;

l'allocataire ne doit pas être étudiant ne percevant que l'allocation logement ;

l'allocataire ne doit pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF...) pour lesquels l'information sur les prestations est incomplète ;

l'allocataire ne doit pas être bénéficiaire d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

La population de référence Caf représente 41 % de la population résidant habituellement sur le territoire étudié (dans cet exemple le cœur d'agglomération de Toulouse) et 47 % des moins de 65 ans.

Surreprésentation : construite à partir du ratio des distributions lissées des personnes à bas revenu sur la population Caf de référence.

Maille d'étude : 200m*200m

• **Carte sur la population couverte par le RSA socle (carte 4)**

Source : fichiers des 8 Caisses d'allocations familiales de Midi-Pyrénées (2009)

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

Population étudiée : les allocataires du RSA socle et leurs ayants droit

Population de référence :

l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans ;

l'allocataire ne doit pas être étudiant ne percevant que l'allocation logement ;

l'allocataire ne doit pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF...) pour lesquels l'information sur les prestations est incomplète ;

l'allocataire ne doit pas être bénéficiaire d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

La population de référence Caf représente 41 % de la population résidant habituellement sur le territoire étudié (dans cet exemple le cœur d'agglomération de Toulouse).

Surreprésentation : construite à partir du ratio des distributions lissées des allocataires du RSA socle et leurs ayants droit sur la population Caf de référence (voir définition supra).

Maille d'étude : 200m*200m

• **Carte sur les chômeurs de longue durée (carte 5)**

Source : enquêtes annuelles de recensement (EAR) et résultats du recensement de population au 1^{er} janvier 2006. Estimations composites (par régression géographique pondérée) à partir des données des EAR, des personnes allocataires de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), et du nombre de logements issu du répertoire informatisé des logements (RIL).

Elle porte sur la population des ménages : exclusion des populations vivant en communauté (maisons de retraite, cités universitaires, casernes...). Le ménage est l'ensemble des personnes partageant la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Sont exclus les points d'accumulation sur certaines adresses administratives : personnes rattachées à un organisme de tutelle, un service social ou encore une boîte postale (pour les gens du voyage en particulier, SDF).

Population étudiée : personne de 15 ans ou plus au sein du ménage qui s'est déclarée au chômage (inscrite ou non à Pôle emploi) depuis plus d'un an. Cette variable est déclarative car issue du recensement.

Surreprésentation : construite à partir du ratio des distributions lissées des chômeurs de longue durée sur la population totale des ménages

Maille d'étude : 200m*200m

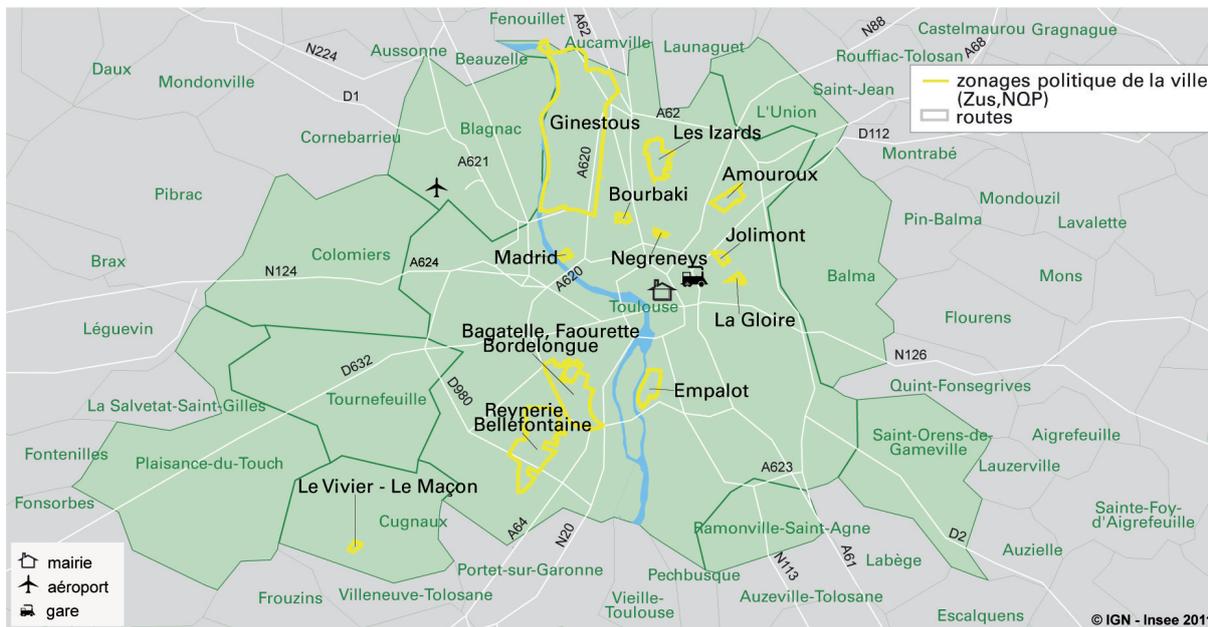
• **Carte de synthèse des surreprésentations (carte 6)**

Les quartiers de la politique de la ville accueillent des populations fragilisées mais ils ne sont pas les seuls. Pour illustrer le degré de fragilité de certains quartiers, on a choisi de superposer les zones de surreprésentation de quatre indicateurs révélateurs de la précarité de leurs habitants : en matière d'accès aux soins (CMU-C), d'insertion professionnelle (chômage de longue durée) ou encore de précarité financière (bas revenus, revenu de solidarité active (RSA) socle).

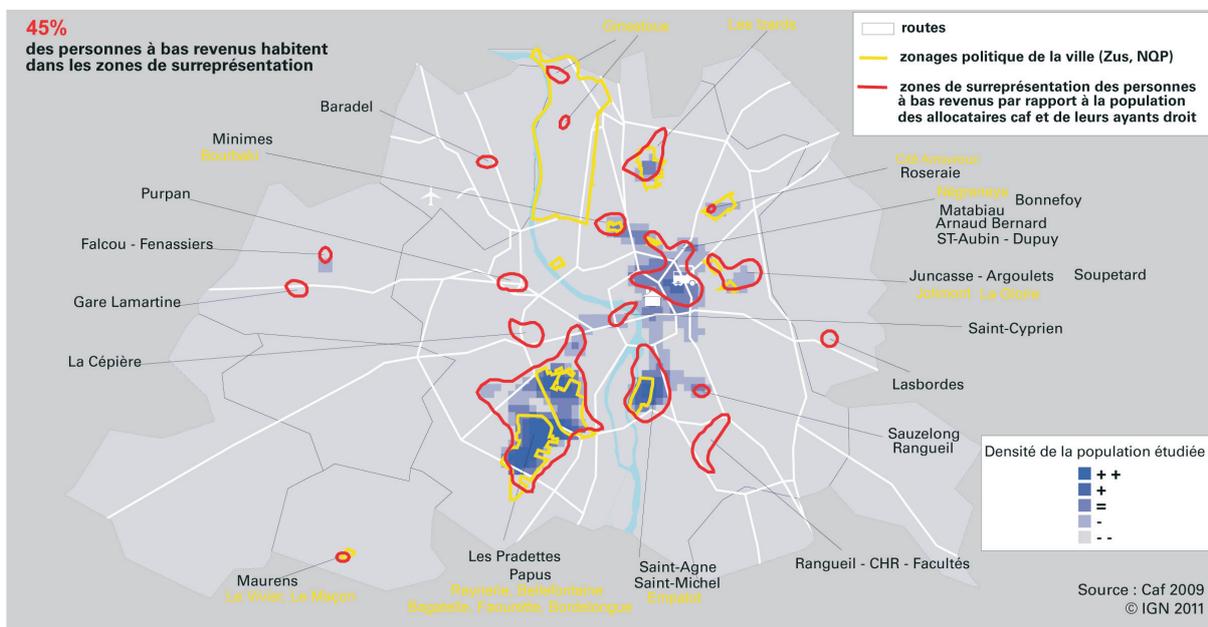
1 - Champ de l'observation

Le cœur d'agglomération de Toulouse est constitué de 10 communes limitrophes de plus de 10 000 habitants : Toulouse, Cugnaux, Blagnac, Saint-Orens, Plaisance-du-Touch, Balma, Colomiers, L'Union, Ramonville-Saint-Agne, Tournefeuille.

Le cœur d'agglomération regroupe près de 600 000 habitants en 2008.

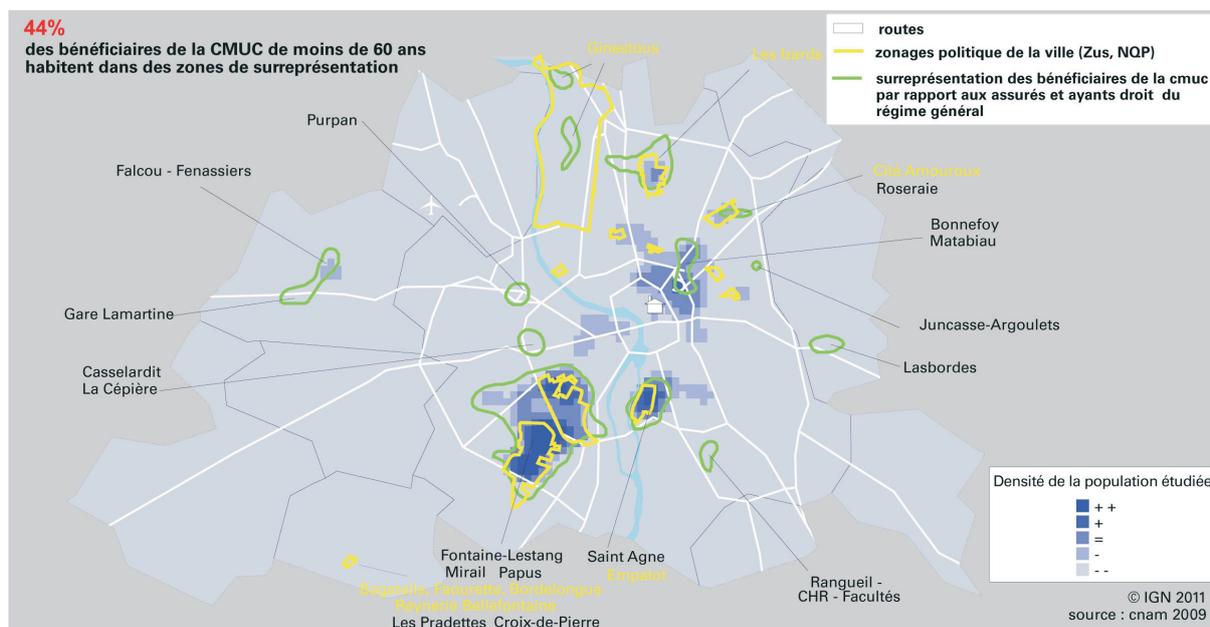


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



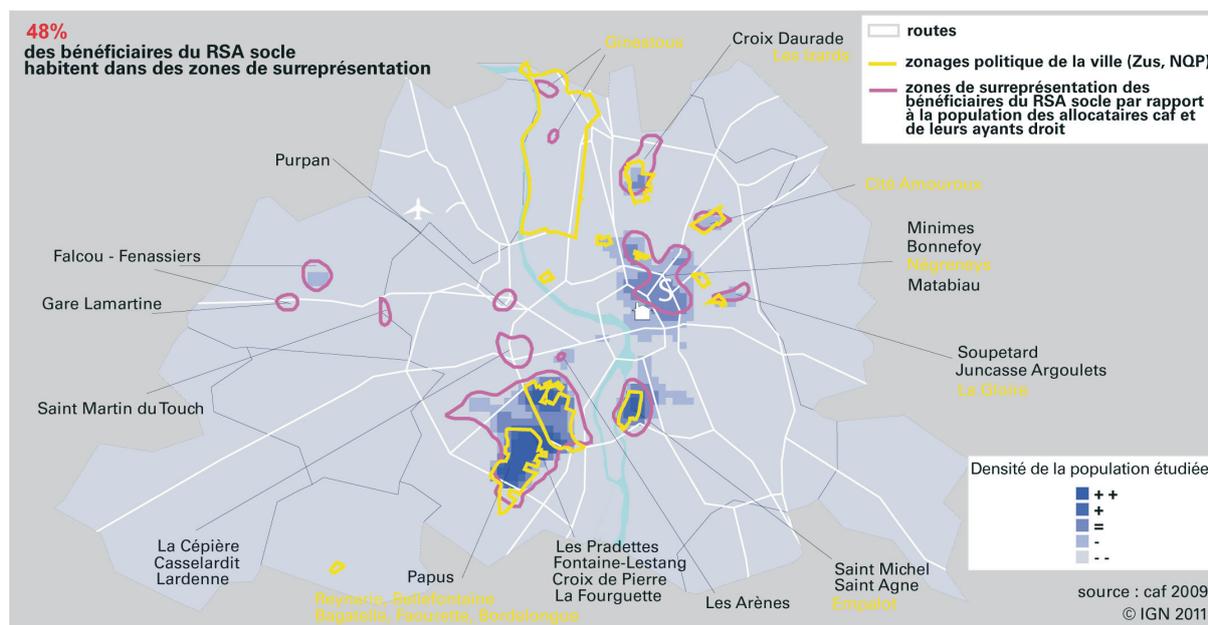
En 2009, près de 39 000 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 11 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



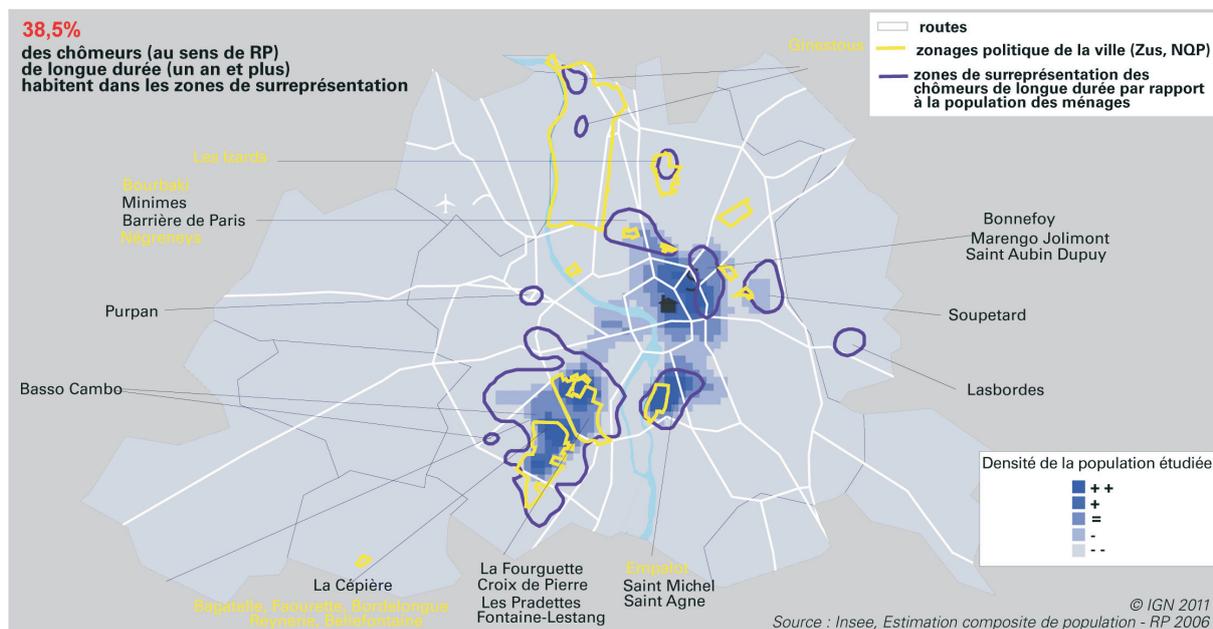
En 2009, près de 93 000 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 36 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



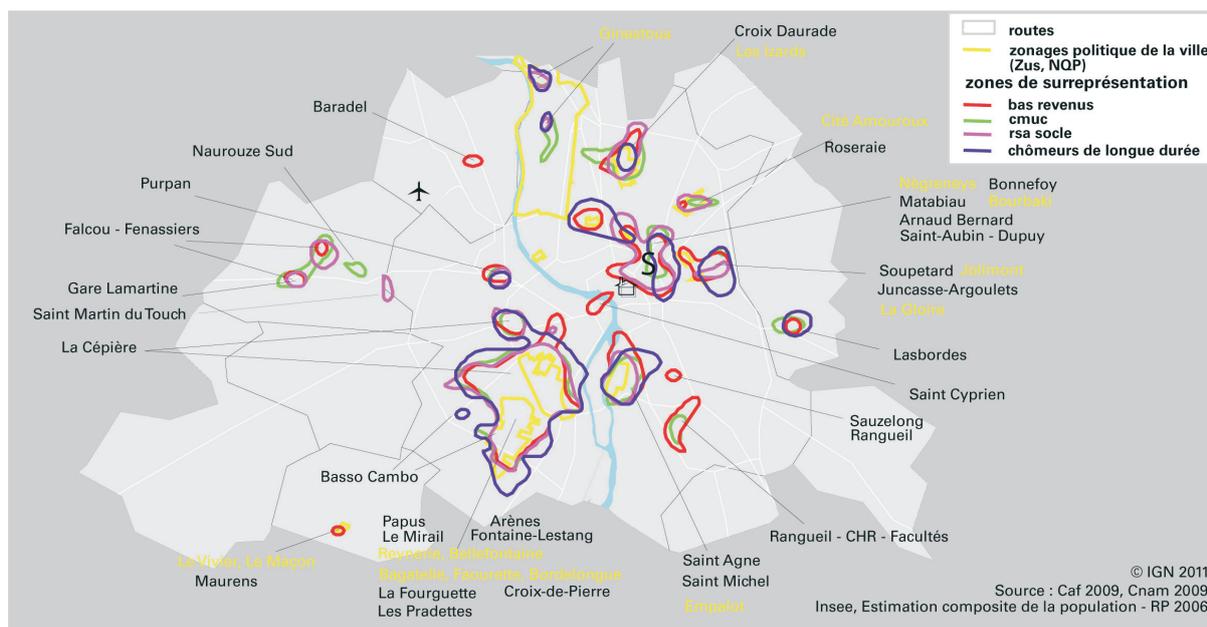
En 2009, 36 000 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 13 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 19 000 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur le cœur d'agglomération toulousaine. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

6- Synthèse des surreprésentations



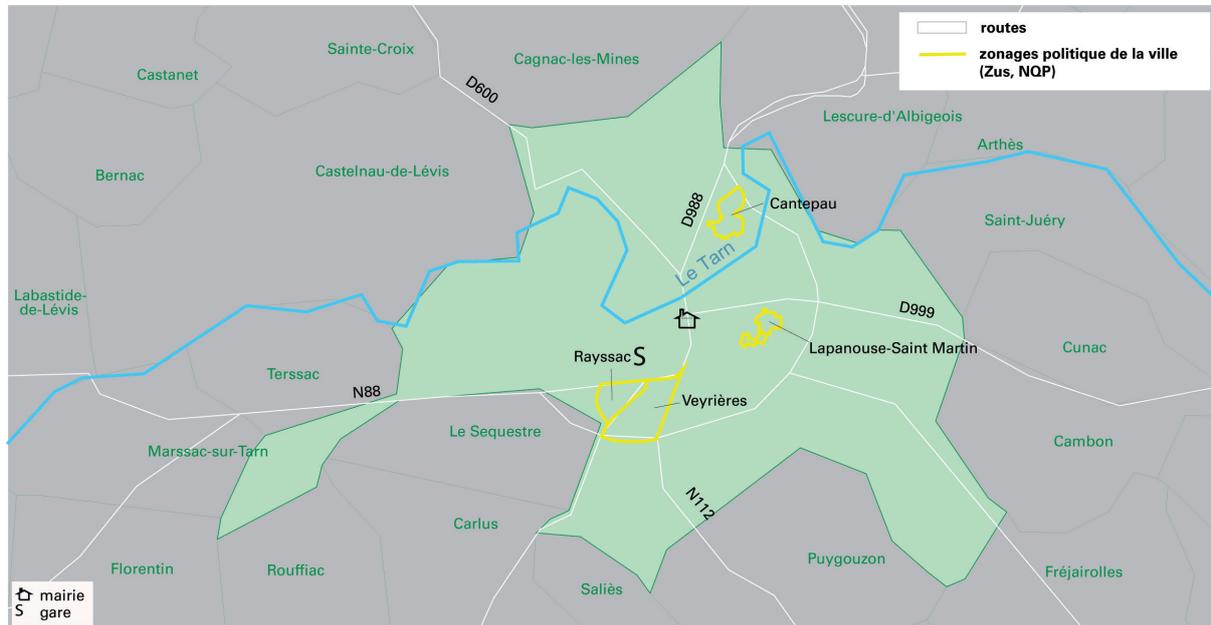
Les quartiers de la politique de la ville accueillent majoritairement des populations dites fragilisées mais ils ne sont pas les seuls. Certains vieux quartiers du centre-ville de Toulouse sont aussi concernés, en raison notamment de leur habitat vétuste, mais également des quartiers des communes voisines. Pour illustrer cette fragilité, on a choisi de superposer les zones de surreprésentation de quatre indicateurs révélateurs de la précarité de leurs habitants : en matière d'accès aux soins (CMU-C), d'insertion professionnelle (chômage de longue durée) ou encore de précarité financière (bas revenus, revenu de solidarité active-RSA socle).

À Toulouse, ces quatre formes de précarité se cumulent principalement dans les quartiers d'habitat social et leurs environs immédiats, en particulier dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de la Reynerie-Bellefontaine et de Bagatelle, la Faourette et Bordelongue, d'Empalot et des Izards. Elles sont aussi présentes dans les quartiers aux environs de la gare, ainsi qu'à Purpan. On les retrouve également toutes les quatre dans une partie du quartier de la Cépière, aux Arènes, aux Pradettes, à Croix de Pierre et Basso Cambo. Autour de la ZUS d'Empalot, les habitants des quartiers de Saint-Michel et Saint-Agne accueillent aussi une telle population fragilisée. Dans les autres quartiers prioritaires de la politique de la ville, les habitants cumulent trois ou quatre formes de précarité. Mais d'autres quartiers non concernés par la politique de la ville sont également touchés. À Rangueil, les populations à bas revenus et les bénéficiaires de la CMU-C sont surreprésentés, à Saint Cyprien ce sont les populations à bas revenus qui ressortent.

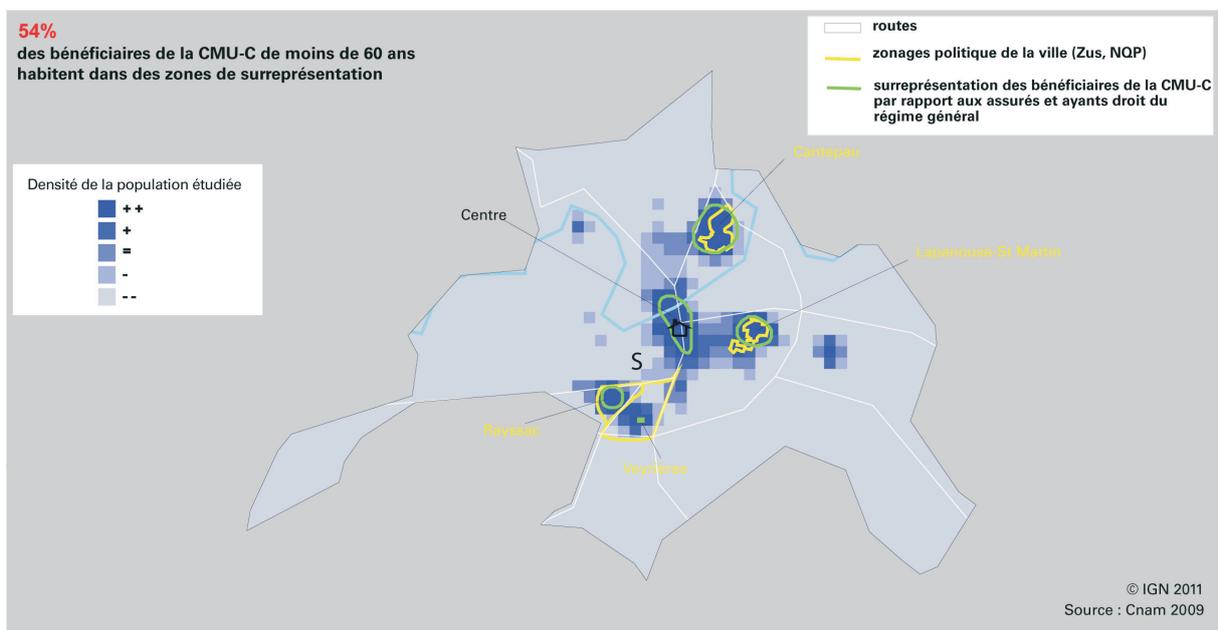
D'autres communes de l'agglomération toulousaine sont aussi marquées par ces différentes formes de fragilité. À Balma, les habitants du quartier de Lasbordes cumulent chômage de longue durée, CMU-C et bas revenus. À Colomiers, les quartiers de Falcou-Fenassiers et de la gare Lamartine se distinguent par une surreprésentation des bas revenus, du RSA socle et de la CMU-C. Les populations à bas revenus sont aussi surreprésentées à Blagnac dans le quartier Baradel ainsi qu'à Cugnaux dans la ZUS de Le Vivier-Le Maçon.

1 - Champ de l'observation

La commune d'Albi est la préfecture du département du Tarn. Elle compte près de 48 900 habitants en 2008.

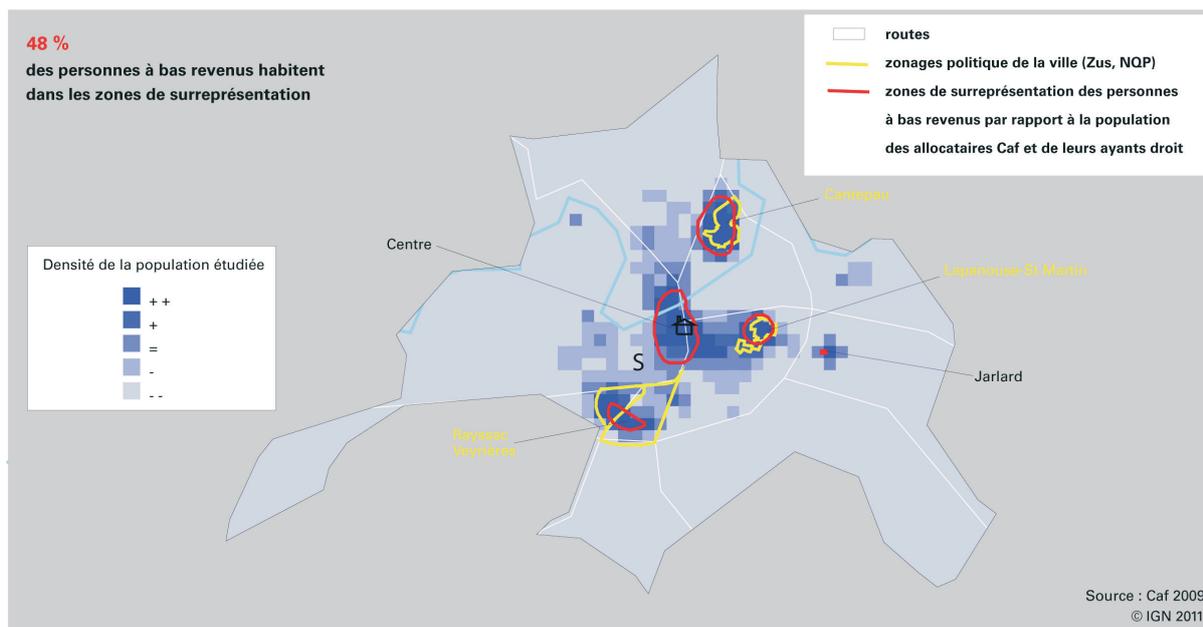


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



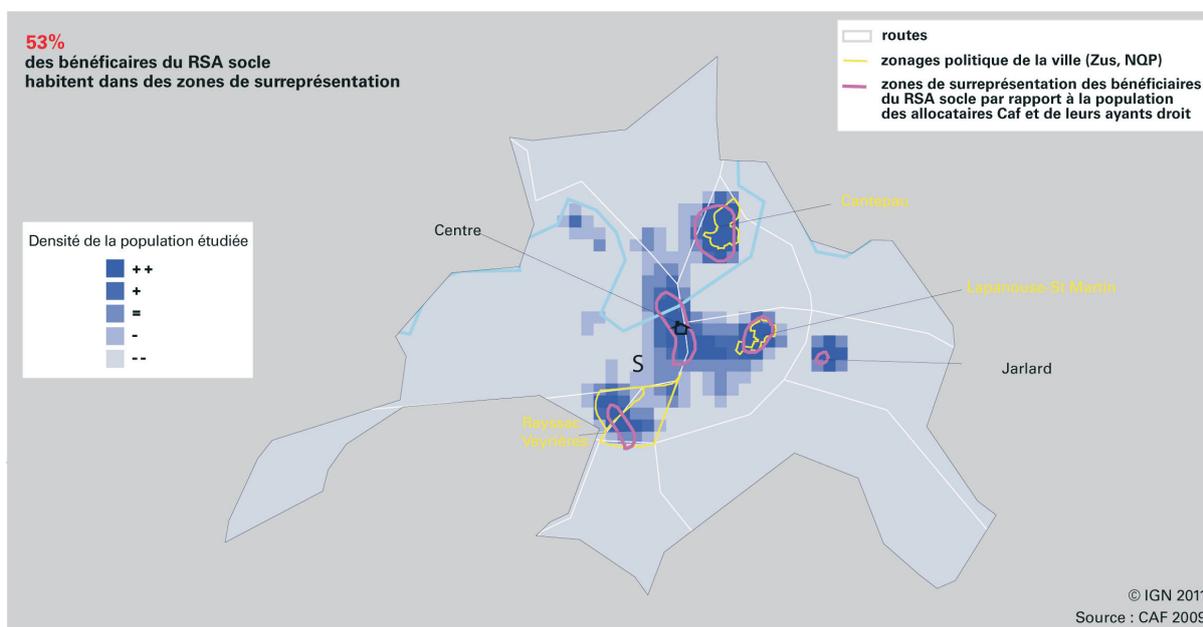
En 2009, plus de 3 800 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 14 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



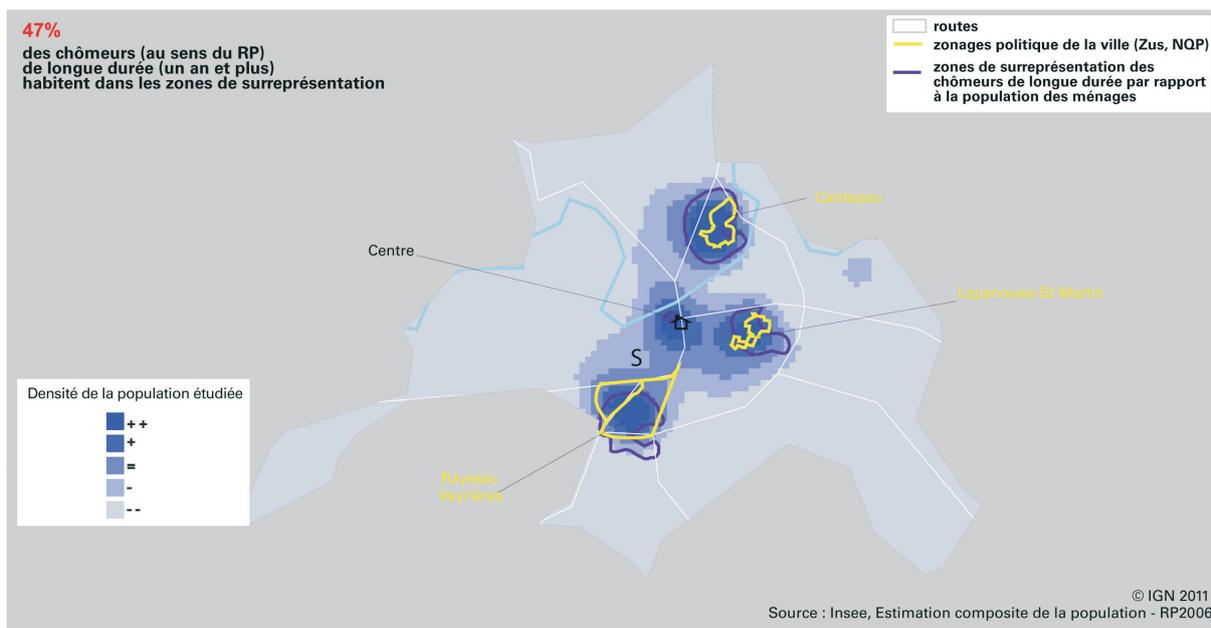
En 2009, près de 8 900 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 44 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



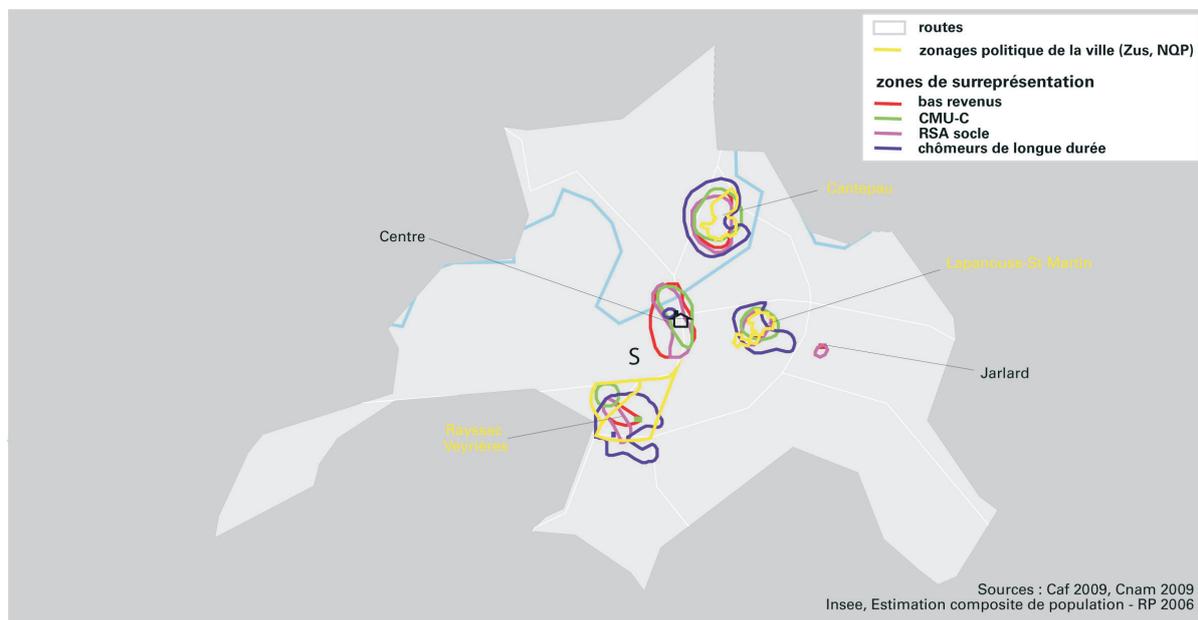
En 2009, 3 200 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 17 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 1 100 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur la commune d'Albi. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

6 - Synthèse des surreprésentations

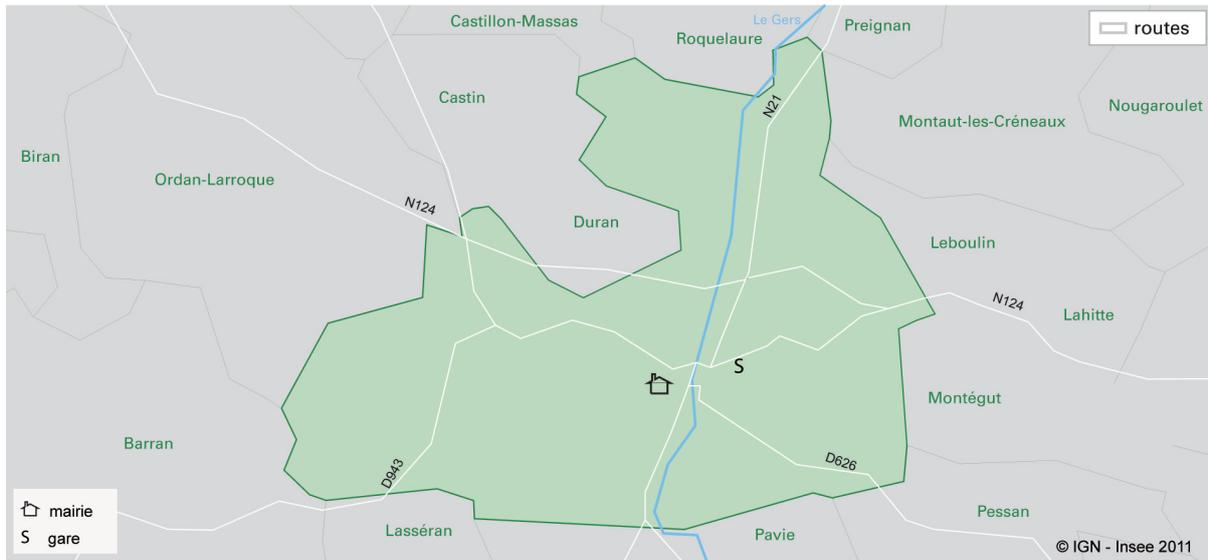


Les quartiers de la politique de la ville accueillent majoritairement des populations dites fragilisées mais ils ne sont pas les seuls. Certains vieux quartiers du centre-ville d'Albi sont aussi concernés, en raison notamment de leur habitat vétuste, mais aussi de la présence de logements à loyer modéré. Pour illustrer cette fragilité, on a choisi de superposer les zones de surreprésentation de quatre indicateurs révélateurs de la précarité de leurs habitants : en matière d'accès aux soins (CMU-C), d'insertion professionnelle (chômage de longue durée) ou encore de précarité financière (bas revenus, revenu de solidarité active (RSA) socle).

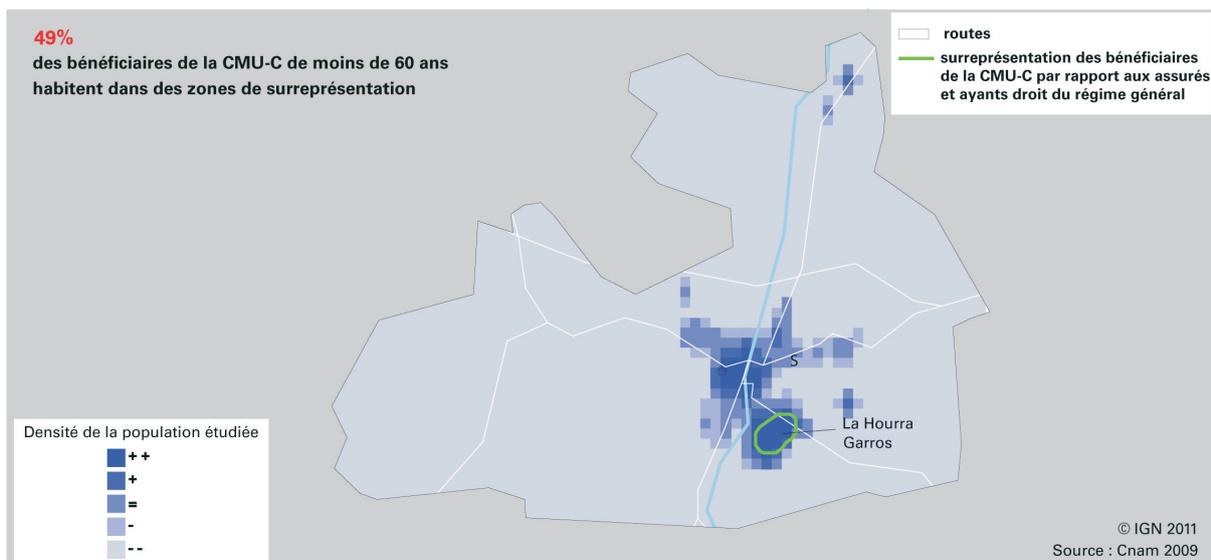
Sur la commune d'Albi, ces quatre formes de précarité se cumulent principalement dans les quartiers d'habitat social et leurs environs immédiats, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Cantepau, Lapanouse Saint-Martin, Veyrières, Rayssac mais aussi dans le centre historique.

1 - Champ de l'observation

La commune d'Auch est la préfecture du département du Gers. Elle compte près de 21 800 habitants en 2009.

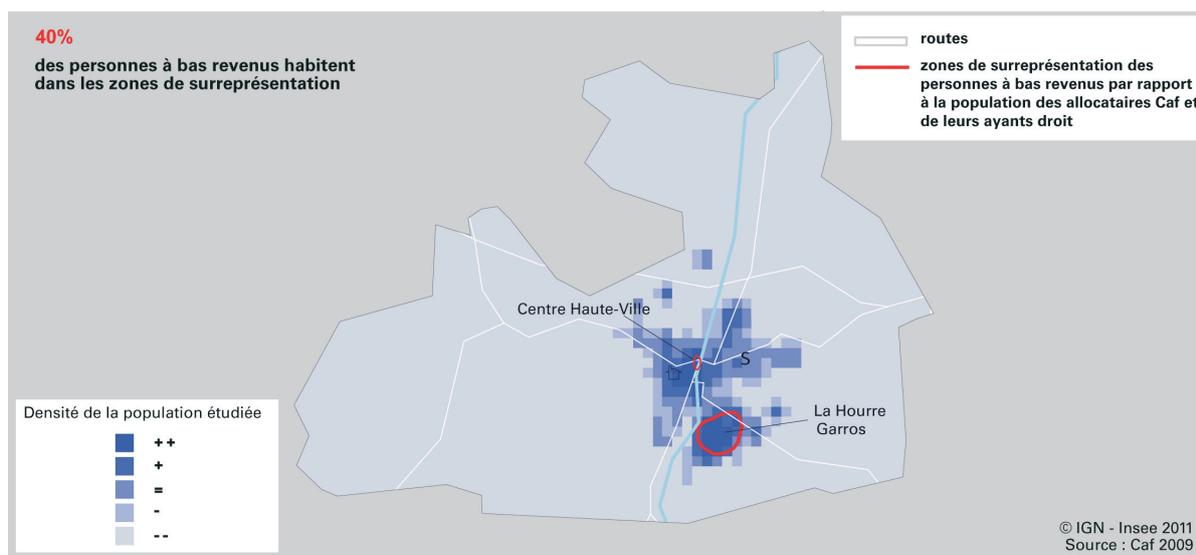


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



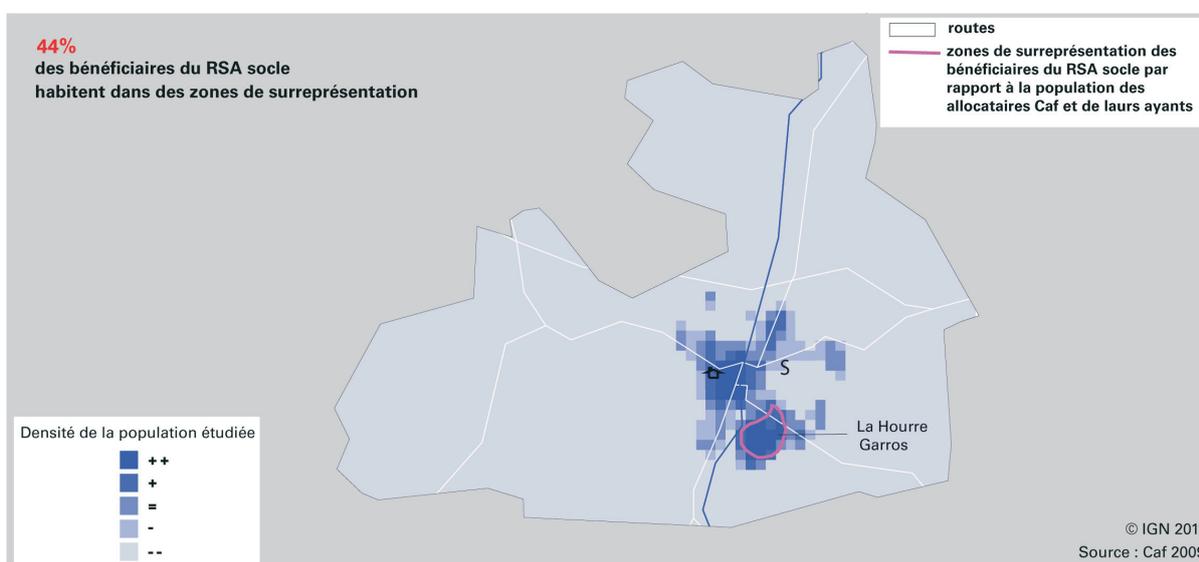
En 2009, plus de 1 600 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre-ville d'Auch et qui se prolonge jusqu'au sud de la commune, entre le Gers et la route départementale D626. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 14 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



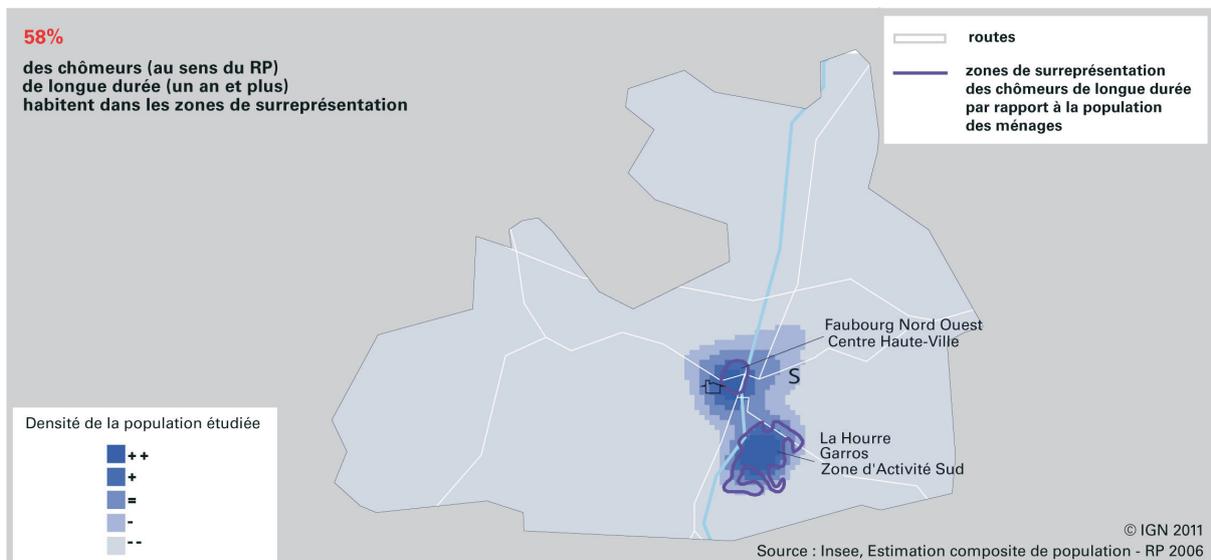
En 2009, 3 230 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre ville d'Auch et qui se prolonge vers le sud de la commune, entre le Gers et la route départementale D626. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 38 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



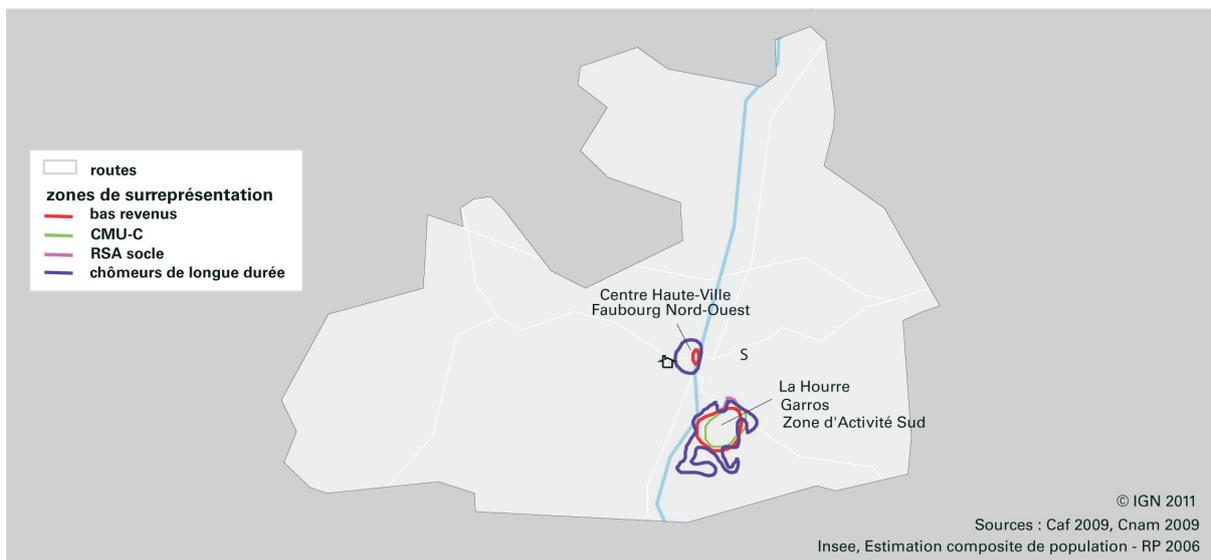
En 2009, 1 150 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre ville d'Auch et qui se prolonge vers le sud de la commune, entre le Gers et la route départementale D626. La proportion de personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 14 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 430 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent sur une zone qui part du centre ville d'Auch et qui se prolonge vers le sud de la commune, entre le Gers et la départementale D626. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est de 2 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

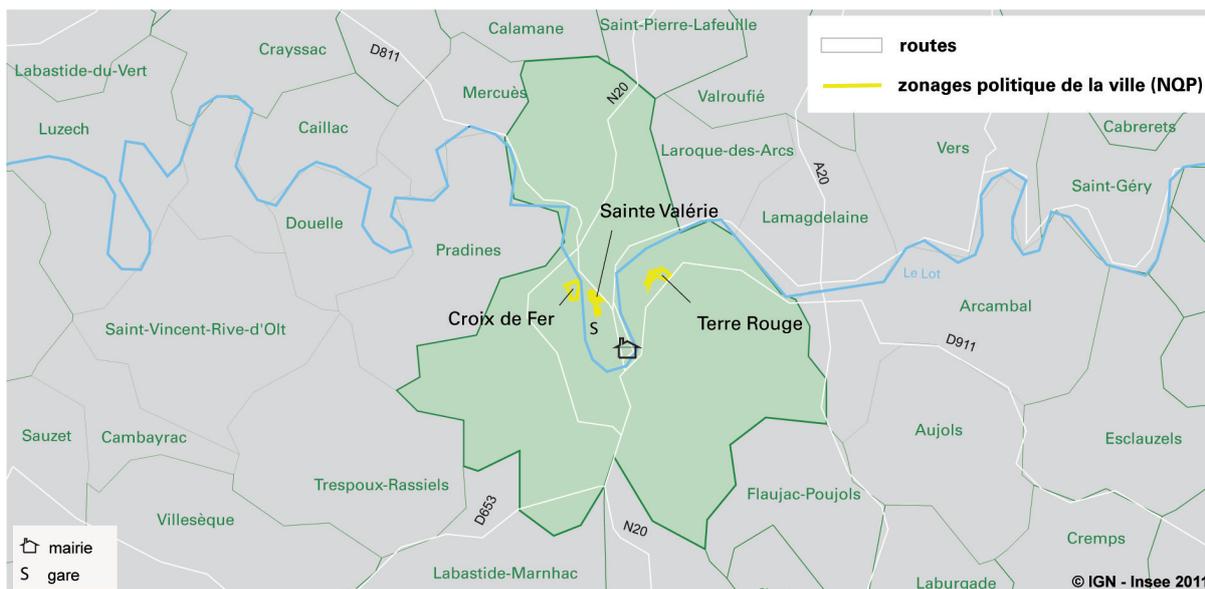
6- Synthèse des surreprésentations



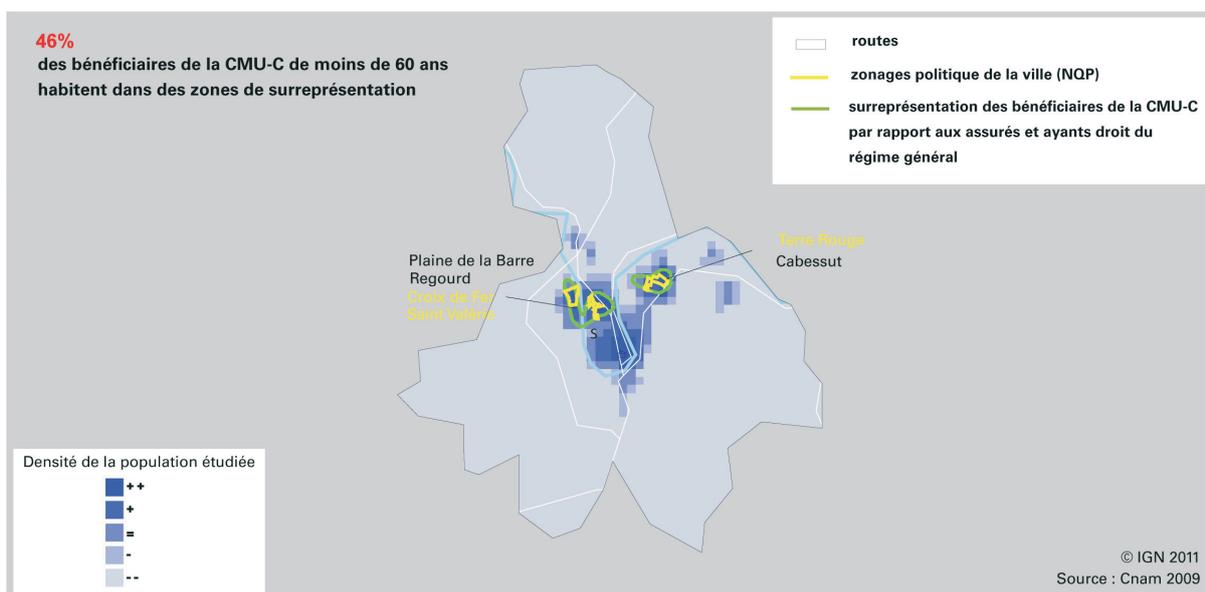
Sur la commune d'Auch, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent exclusivement dans les quartiers de La Hourre et de Garros, près de la zone d'activité sud. Dans le Centre Haute Ville, ce sont les chômeurs de longue durée et les personnes à bas revenus qui sont surreprésentées.

1 - Champ de l'observation

La commune de Cahors est la préfecture du département du Lot. Elle compte près de 20 000 habitants en 2009.

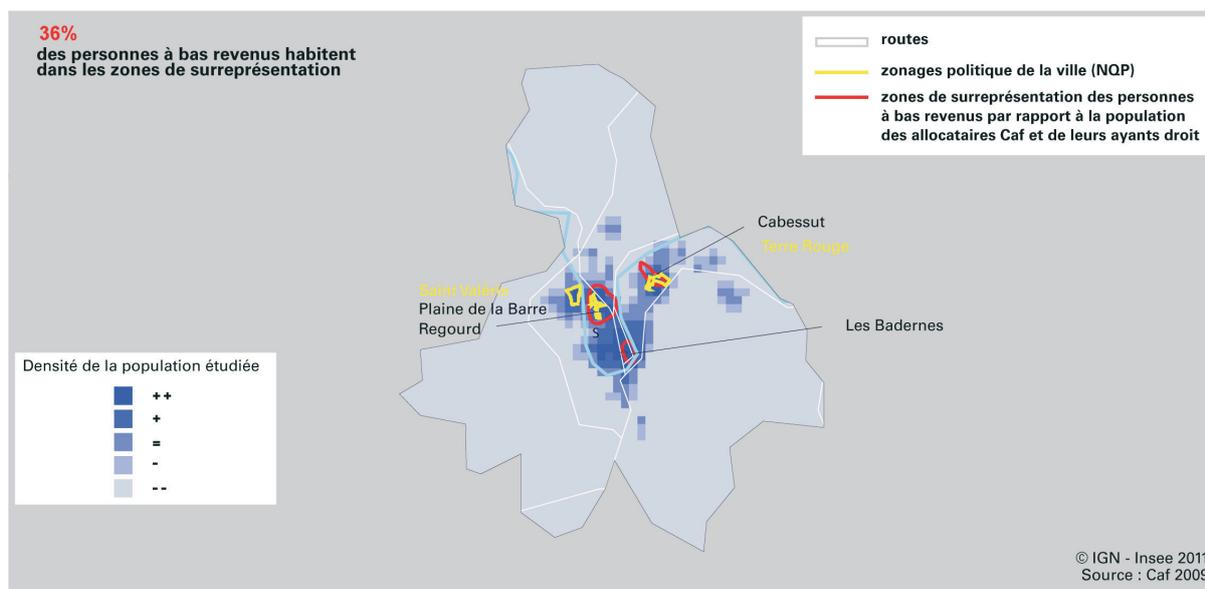


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



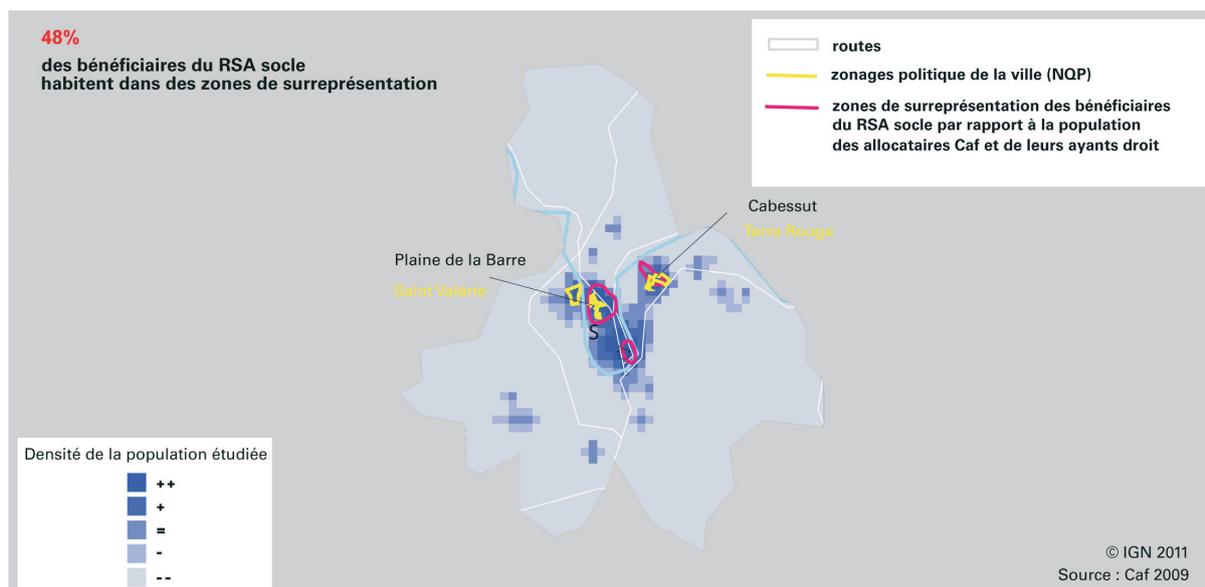
En 2009, 1 700 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et aux ayants droit du régime général est égale à 15 % en moyenne sur la commune de Cahors. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



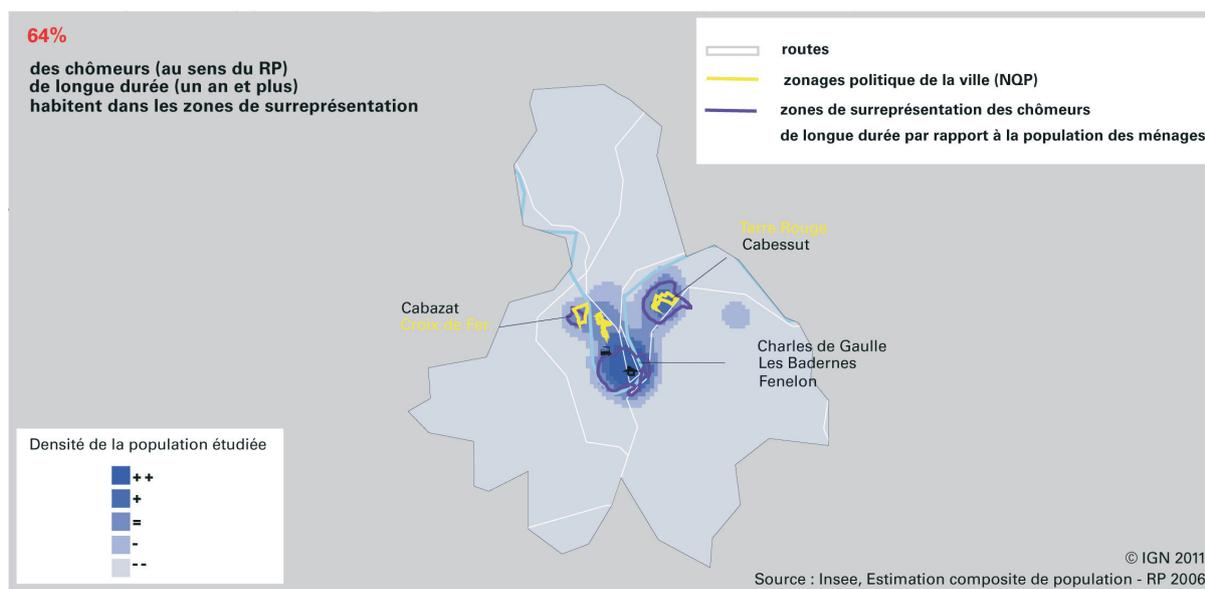
En 2009, 3 300 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 40 % en moyenne sur la commune de Cahors. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



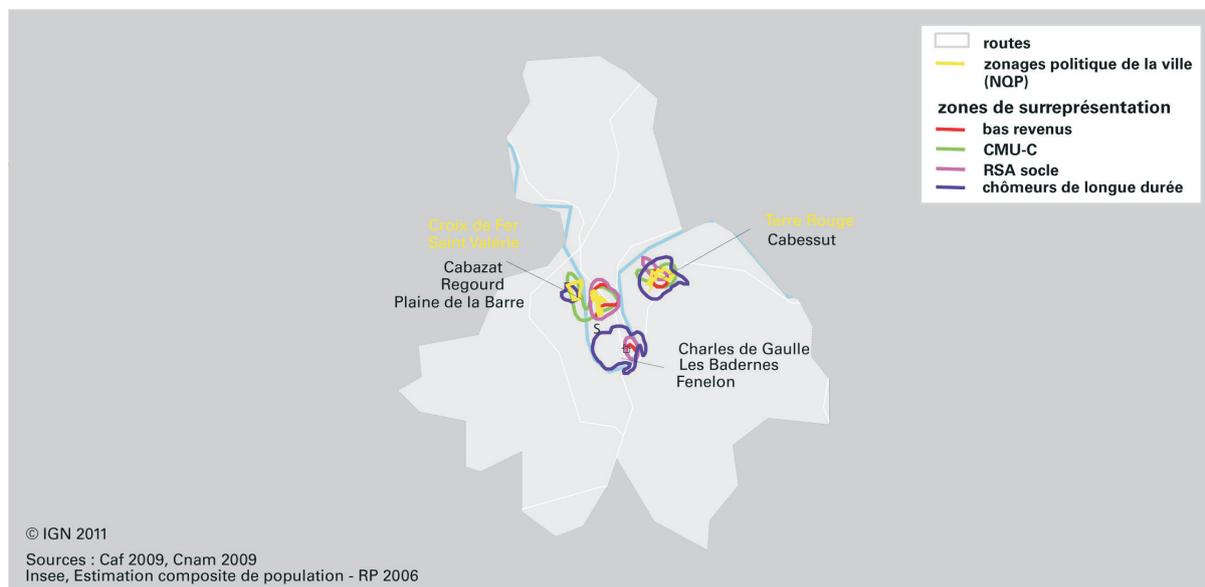
En 2009, 1 200 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 14 % en moyenne sur la commune de Cahors. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 670 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent autour de la boucle formée par le Lot, allant des terrasses de Cabessut et Terre Rouge à l'est, à la terrasse de Labéraudie à l'ouest. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est de 3,5 % en moyenne sur la commune de Cahors. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

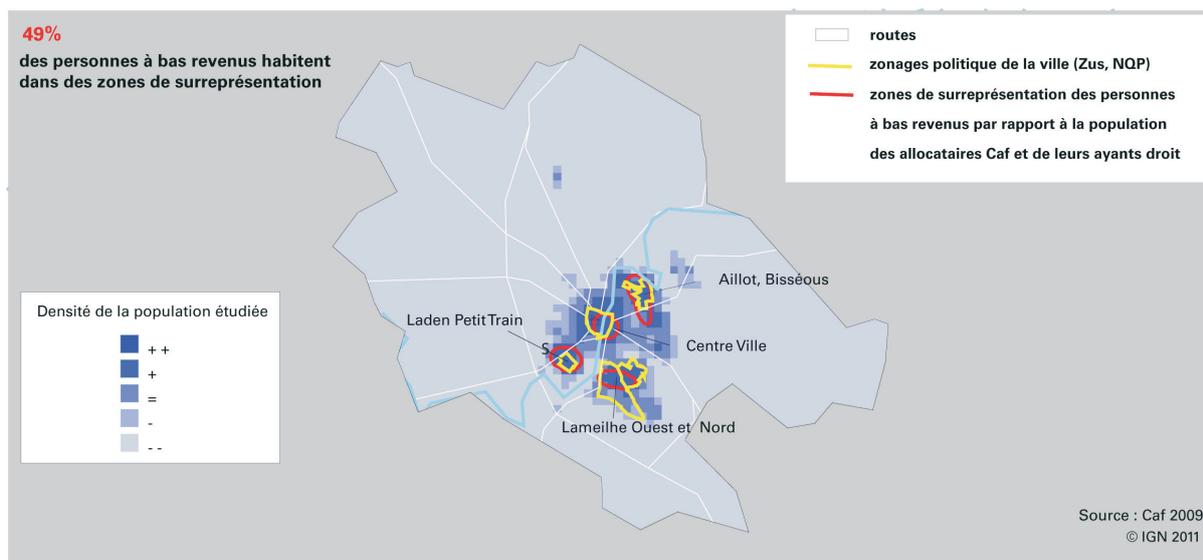
6- Synthèse des surreprésentations



Sur la commune de Cahors, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans les quartiers de Cabessut et de Terre Rouge, ce quartier étant intégré à un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en tant que nouveau quartier prioritaire (NQP de la politique de la ville). Le quartier Sainte Valérie, également dans un CUCS, et le quartier Plaine de la Barre regroupent trois formes de précarité : bas revenus, RSA socle et CMU-C. Les quartiers de Croix de Fer (en CUCS) et Regourd cumulent deux formes de précarité : l'accès aux soins pour les deux, couplé avec les difficultés en termes d'insertion professionnelle pour le premier et la précarité financière pour le second.

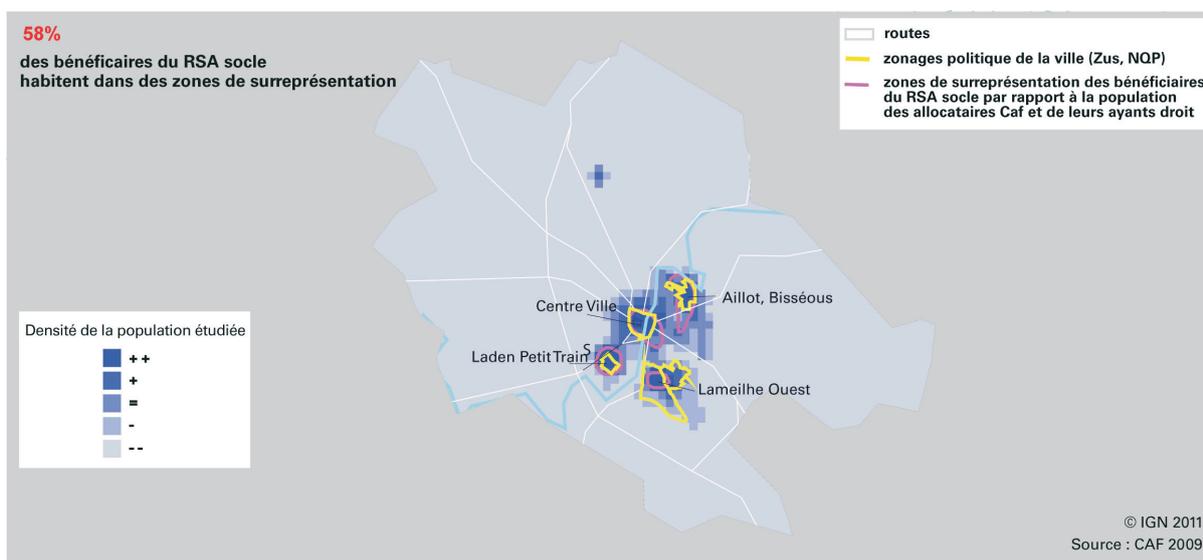
Dans les autres quartiers identifiés, une seule forme de précarité apparaît.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



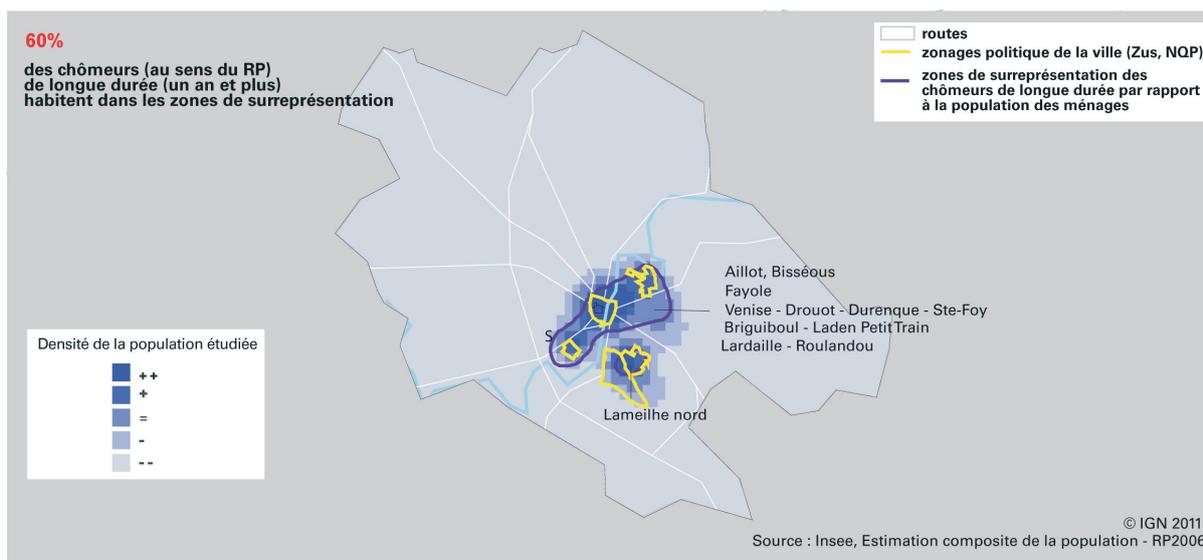
En 2009, plus de 8 000 personnes à bas revenus et leurs ayants droit vivent presque exclusivement autour du centre-ville de Castres. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 43 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942€ par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



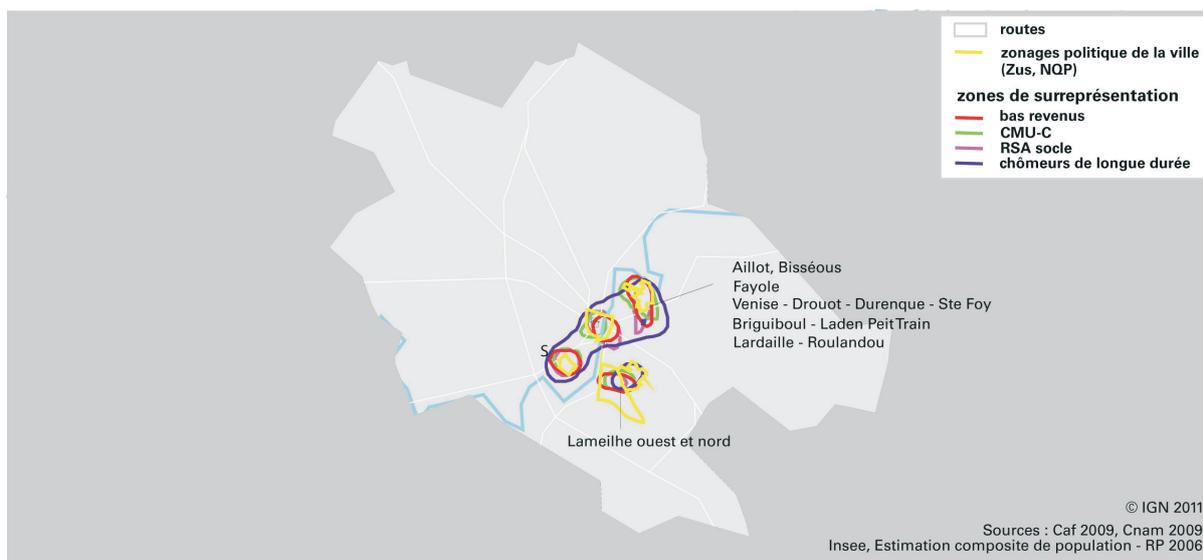
En 2009, plus de 3 100 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit vivent presque exclusivement autour du centre-ville de Castres. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 17 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, plus de 1 400 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population vivent presque tous autour du centre-ville de Castres. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à l'ensemble des ménages est de 3 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

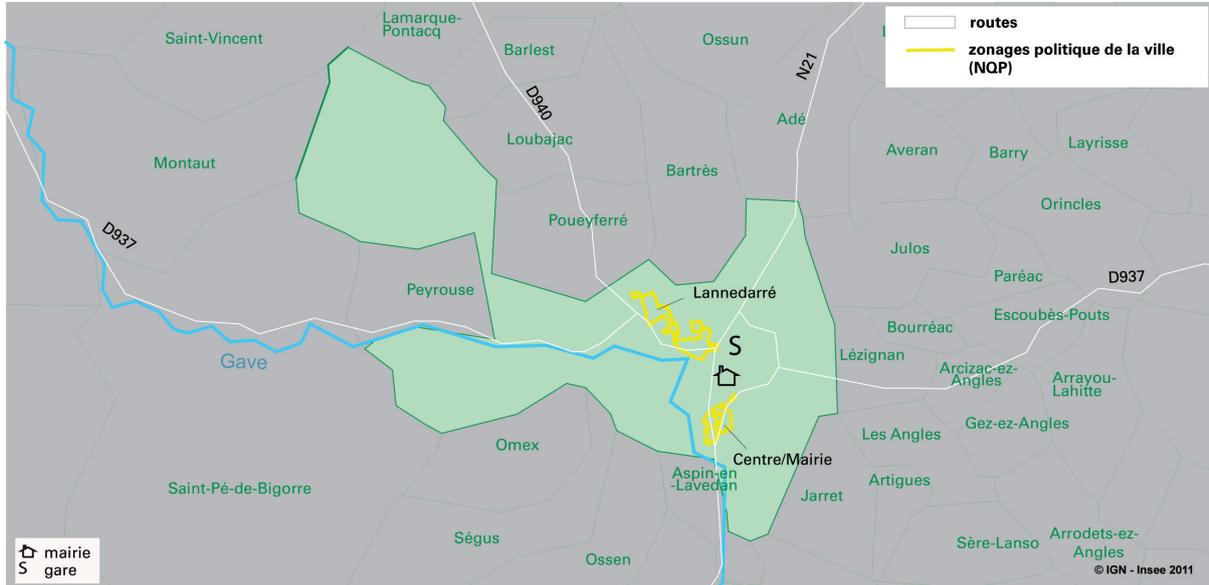
6- Synthèse des surreprésentations



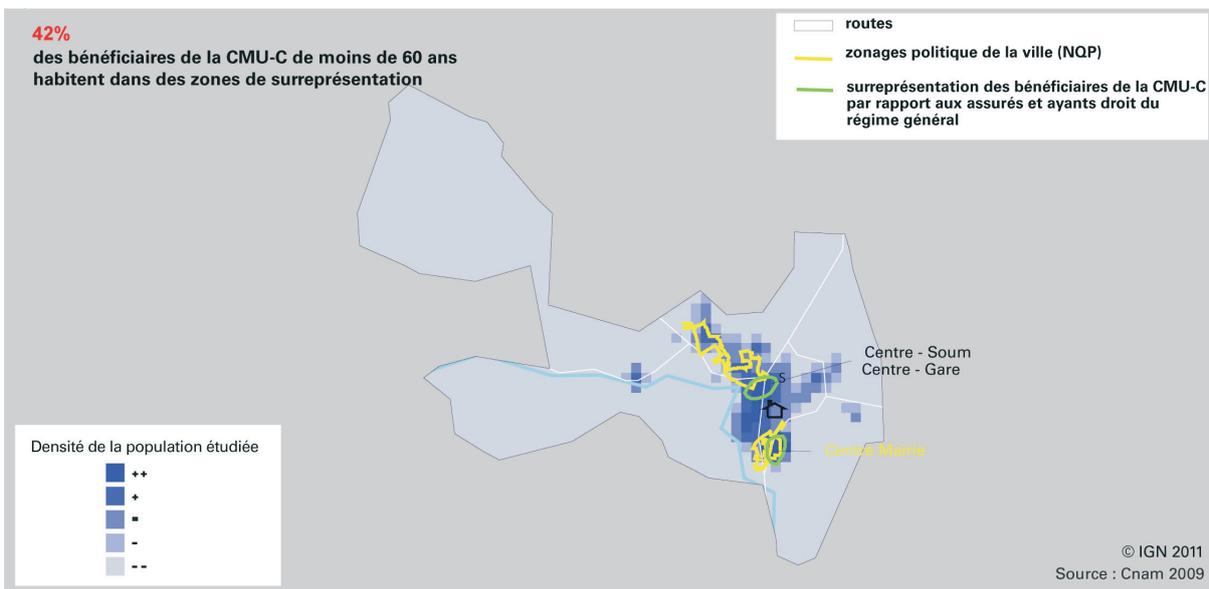
Sur la commune de Castres, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent presque exclusivement dans les quartiers d'habitat social et dans leurs environs immédiats, comme Aillot, Bisséous, Laden Petit Train, Centre-Ville et au sud Lameilhe Nord et Ouest. Les chômeurs de longue durée sont aussi surreprésentés dans des quartiers comme Fayole et les Monges - le Caporal, à l'intersection des quartiers Aillot, Bisséous, Laden Petit train et Centre-Ville.

1 - Champ de l'observation

Lourdes est une commune du département des Hautes-Pyrénées. Elle compte un peu moins de 15 200 habitants en 2009.

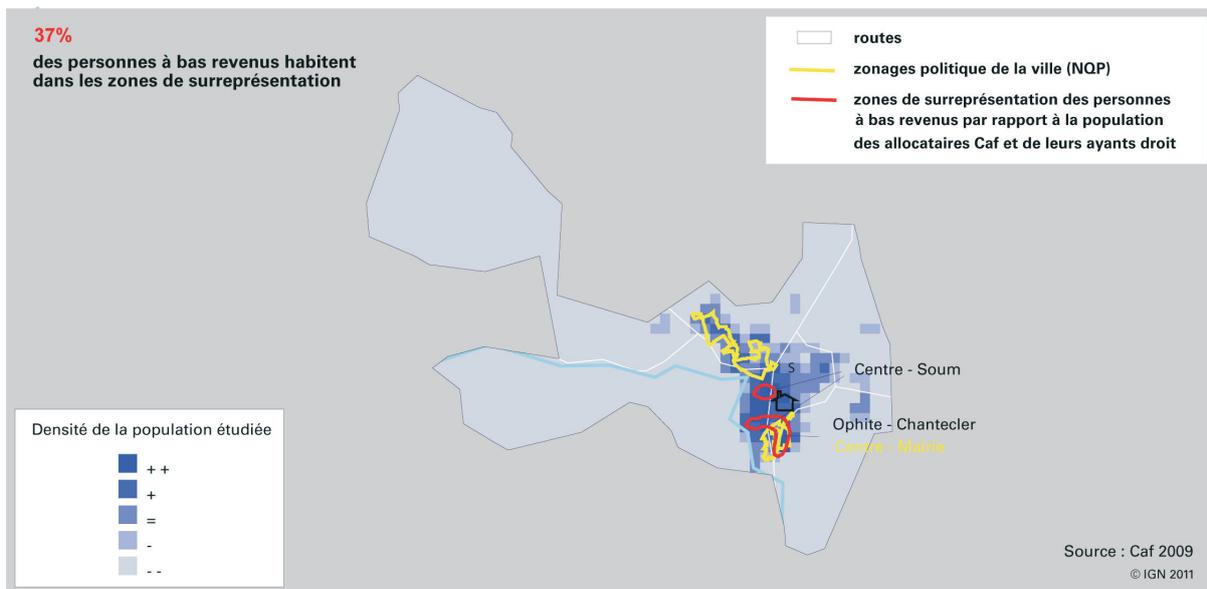


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



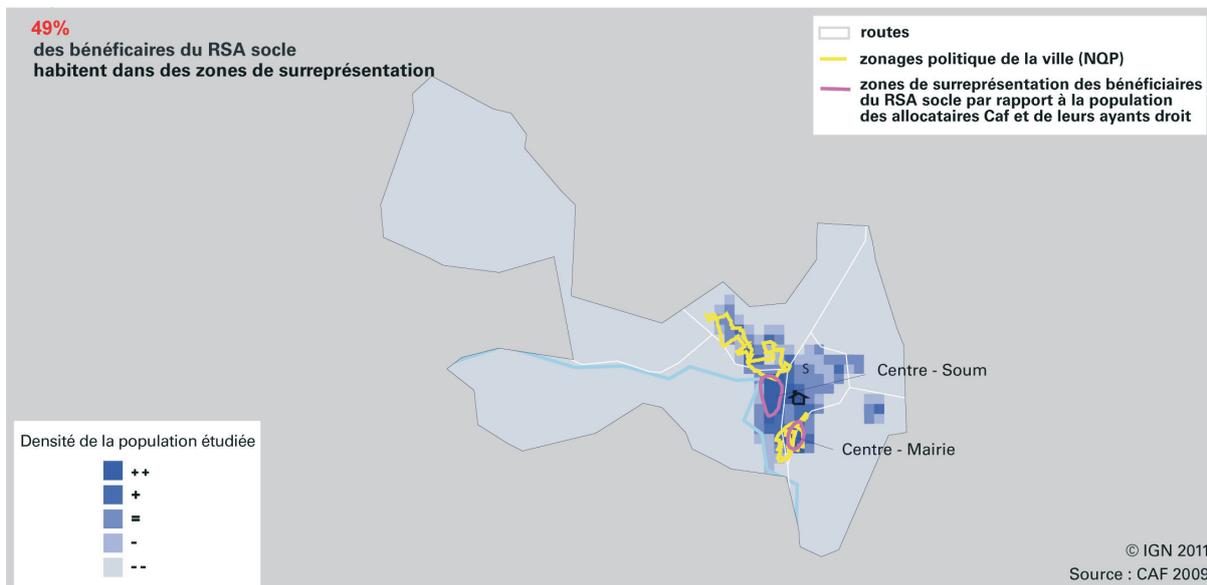
En 2009, 920 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent principalement autour d'un axe qui longe la départementale D940, passe par le centre-ville et descend au sud de la commune de Lourdes, le long de la nationale N21. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 10 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



En 2009, près de 2 400 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent principalement autour d'un axe qui longe la départementale D940, passe par le centre-ville et descend au sud de la commune de Lourdes, le long de la nationale N21. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 37 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



En 2009, près de 600 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent principalement autour d'un axe qui longe la départementale D940, passe par le centre-ville et descend au sud de la commune de Lourdes, le long de la nationale N21. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 9 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation

Compte tenu des faibles effectifs de chômeurs de longue durée (CLD) dans la commune (moins de 300), la carte de la densité des CLD et leur surreprésentation n'est pas significative et n'a donc pas été retenue au sens du recensement de la population en 2006.



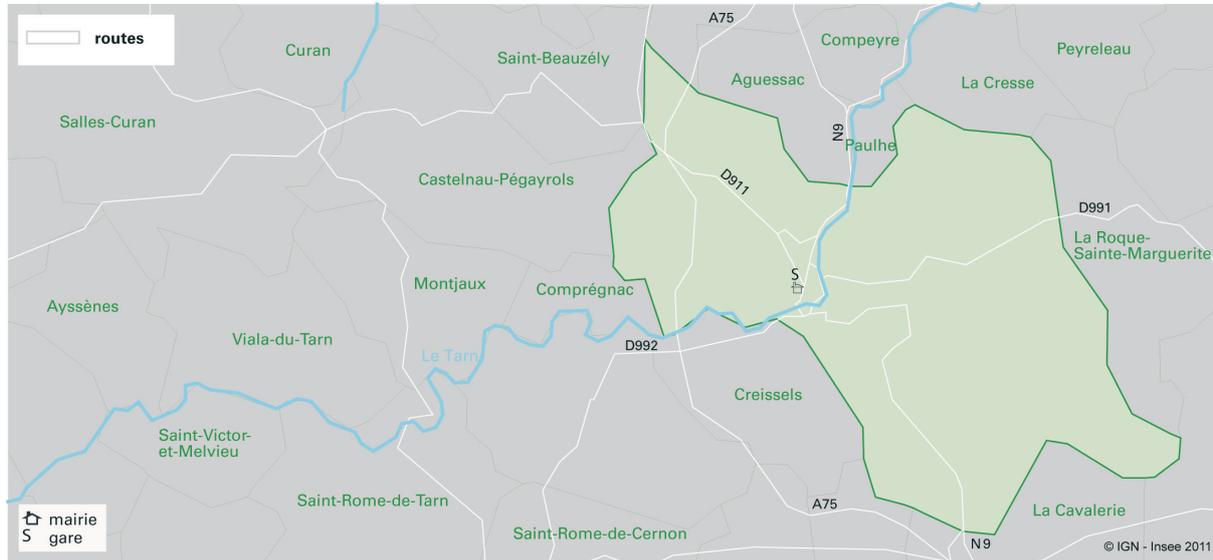
6 - Synthèse des surreprésentations

Sur la commune de Lourdes, les trois formes de précarité (CMU-C, bas revenus, RSA socle) se cumulent non seulement dans le nouveau quartier prioritaire (NQP) de la politique de la ville Centre Mairie, mais aussi dans le quartier Centre Soum.

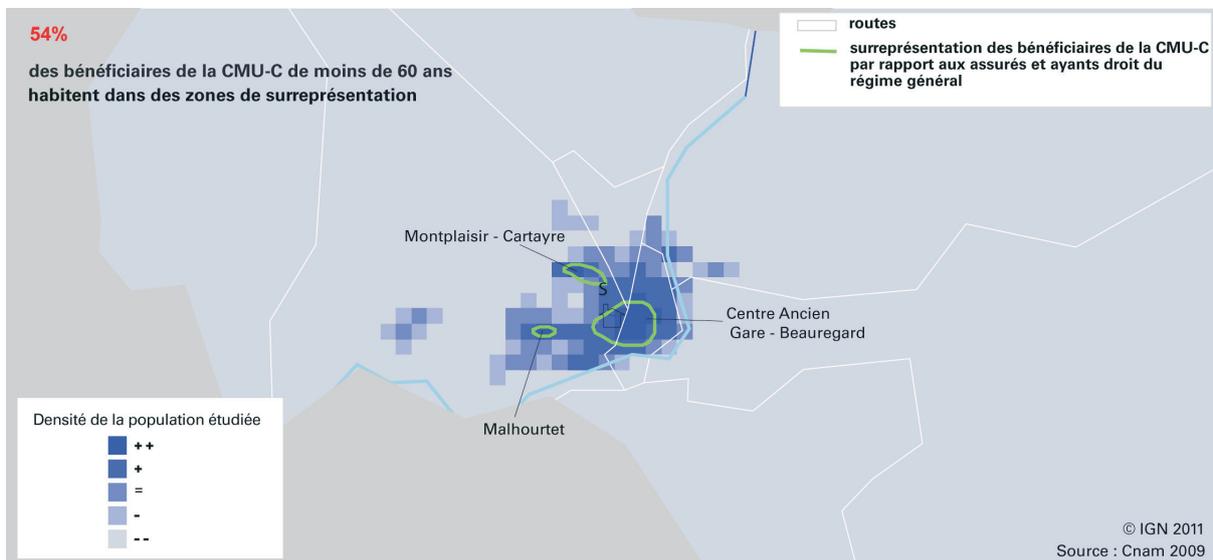
Le quartier Centre Gare regroupe une forme de précarité, la CMU-C. Dans le quartier Ophite-Chantecler, ce sont les bas revenus qui sont surreprésentés.

1 - Champ de l'observation

La commune de Millau est l'une des sous-préfectures du département de l'Aveyron. Elle compte 22 000 habitants en 2009.



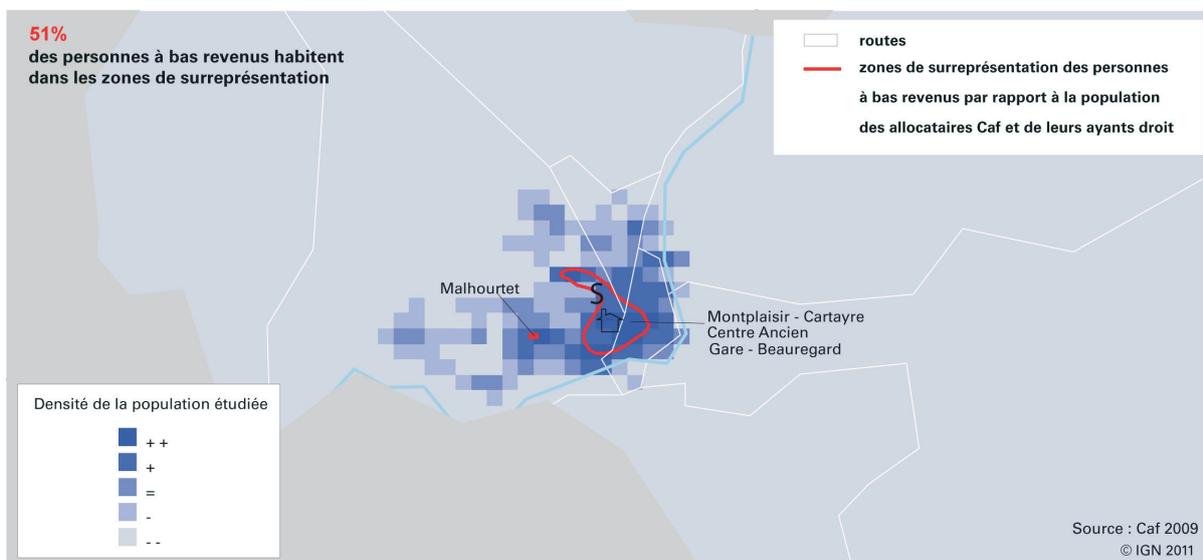
2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation - Zoom sur le Centre-Ville



En 2009, plus de 1 000 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se concentrent dans une zone située à l'ouest du Tarn, autour de la gare et de la mairie au sein de la commune de Millau.

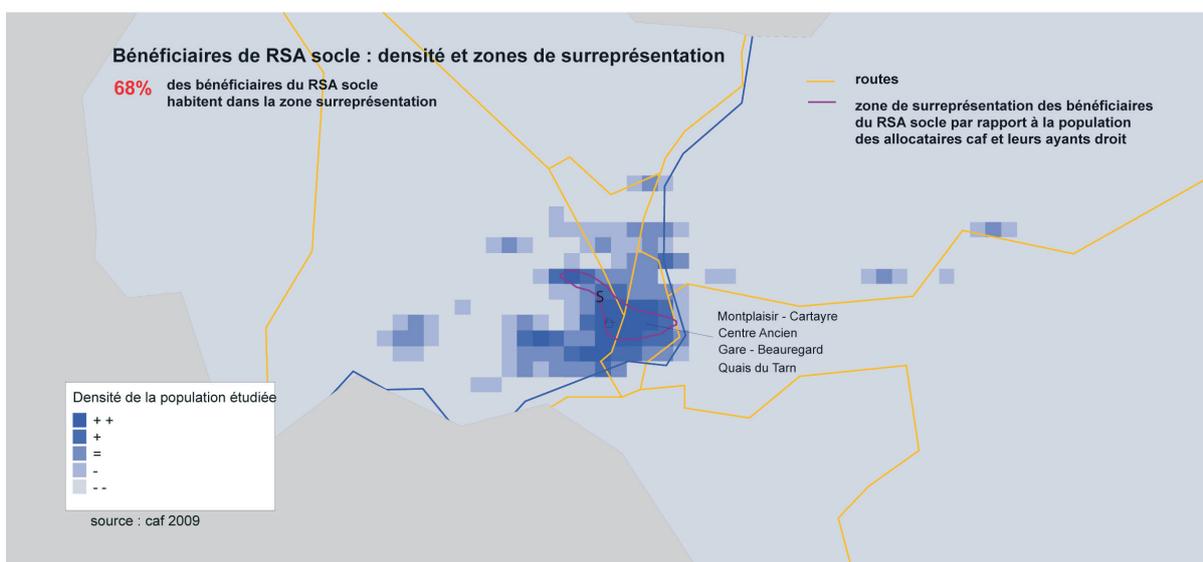
La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 8 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation Zoom sur le Centre-Ville



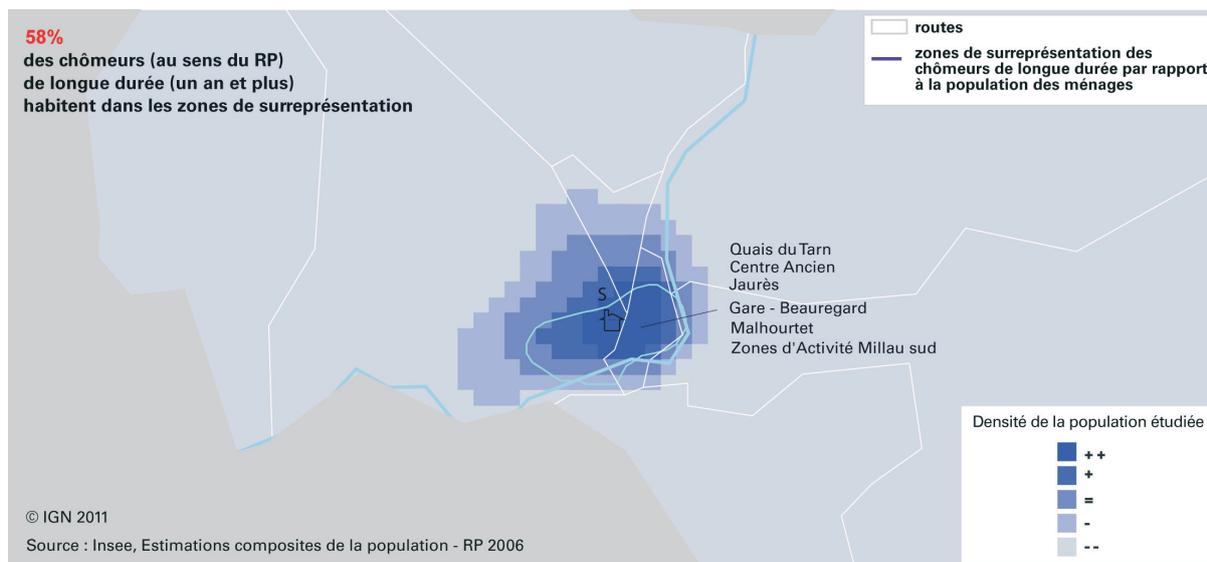
En 2009, 3 120 personnes bas revenus et leurs ayants droit se concentrent dans une zone située à l’ouest du Tarn, autour de la gare et de la mairie au sein de la commune de Millau. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 33 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle) - Zoom sur le Centre-Ville



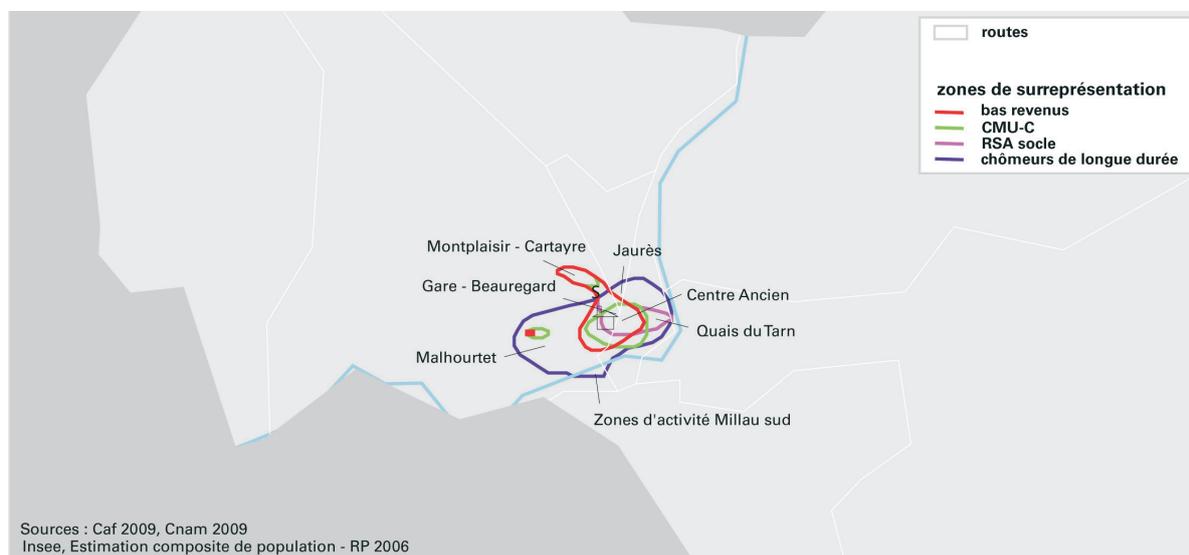
En 2009, 900 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se concentrent dans une zone située à l’ouest du Tarn, autour de la gare et de la mairie au sein de la commune de Millau. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 14 % en moyenne sur la commune de Millau. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu Minimum d’Insertion (RMI) et de l’Allocation de Parent Isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation Zoom sur le Centre-Ville



En 2006, près de 430 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se concentrent sur une zone située à l'ouest du Tarn autour de la gare et de la mairie. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 2 % en moyenne sur la commune de Millau. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

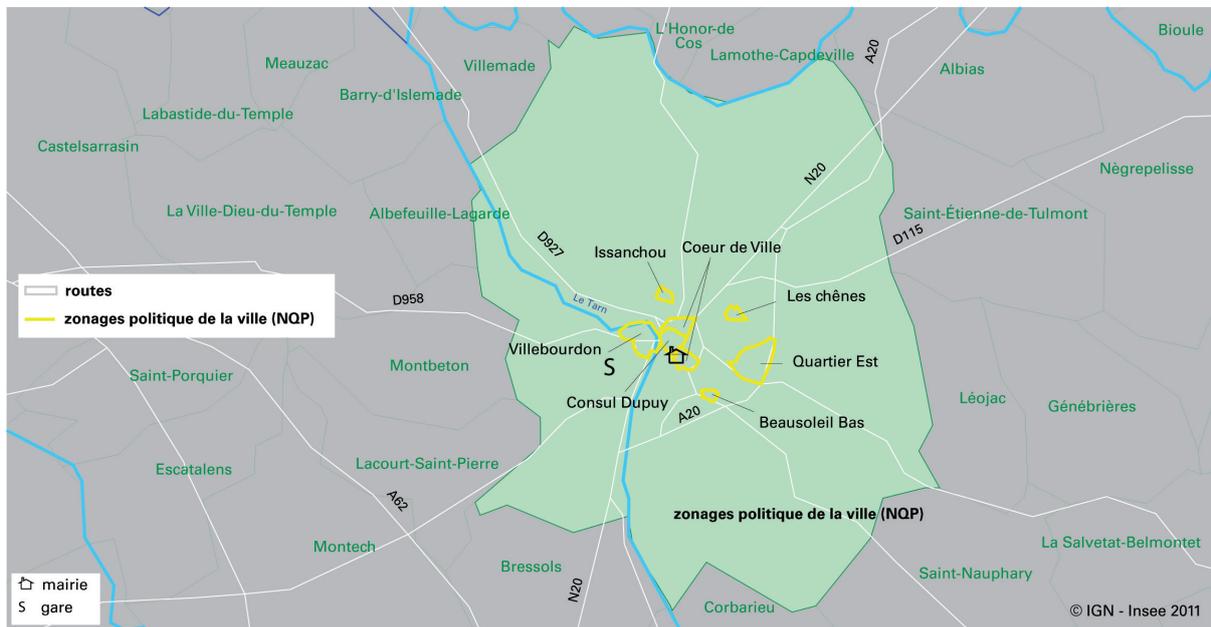
6- Synthèse des surreprésentations



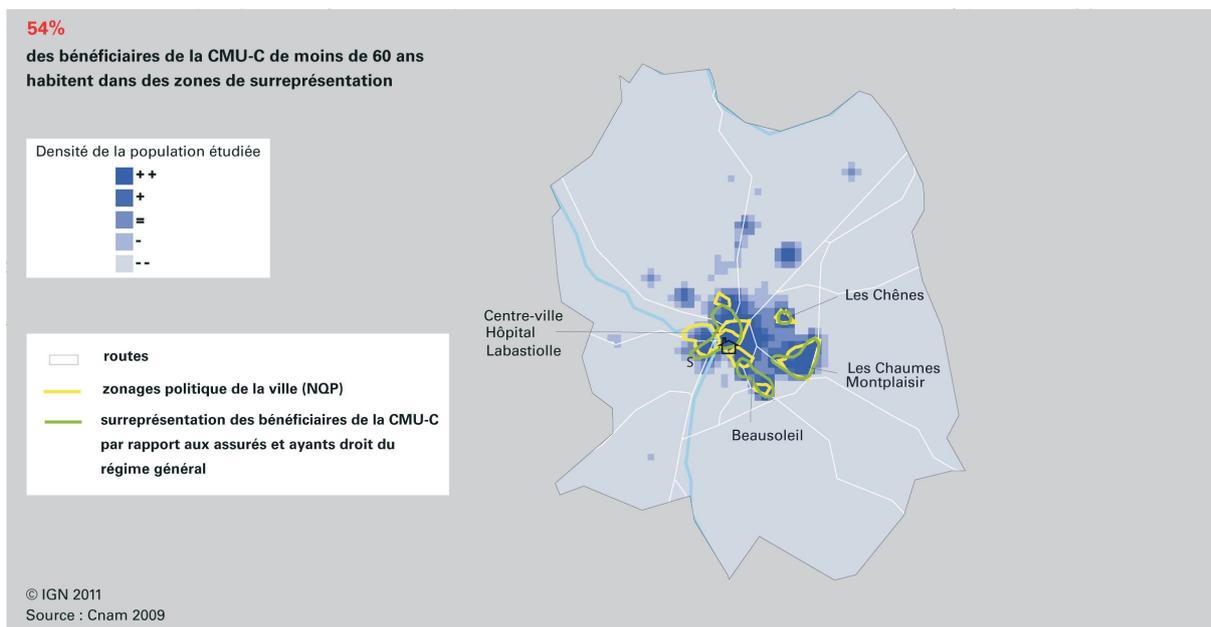
Sur la commune de Millau, les quatre indicateurs de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans les quartiers du Centre Ancien et de la Gare Beauregard. Dans les quartiers de Montplaisir-Cartayre et Malhourtet, se retrouvent deux formes de précarité. Dans le premier, précarité financière et précarité en matière d'accès aux soins prévalent et dans le second ce sont la précarité financière et la précarité en matière d'insertion professionnelle. Le quartier Quais du Tarn conjugue une surreprésentation des bénéficiaires du RSA socle et des chômeurs de longue durée.

1 - Champ de l'observation

La commune de Montauban est la préfecture du département du Tarn-et-Garonne. Elle compte près de 56 000 habitants en 2008.

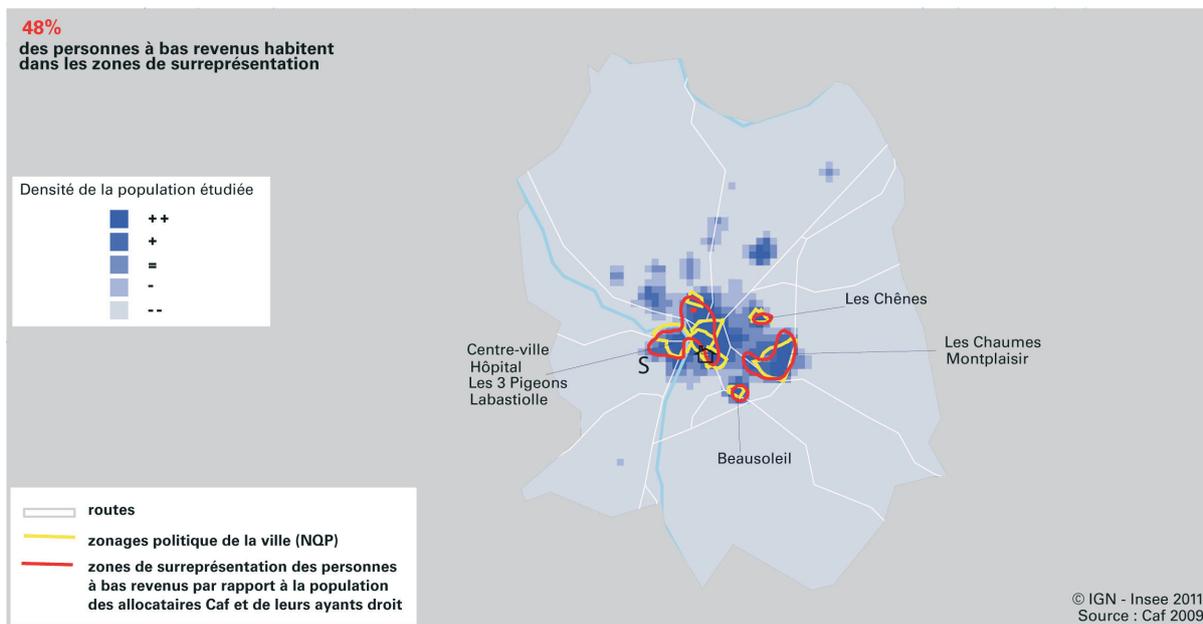


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



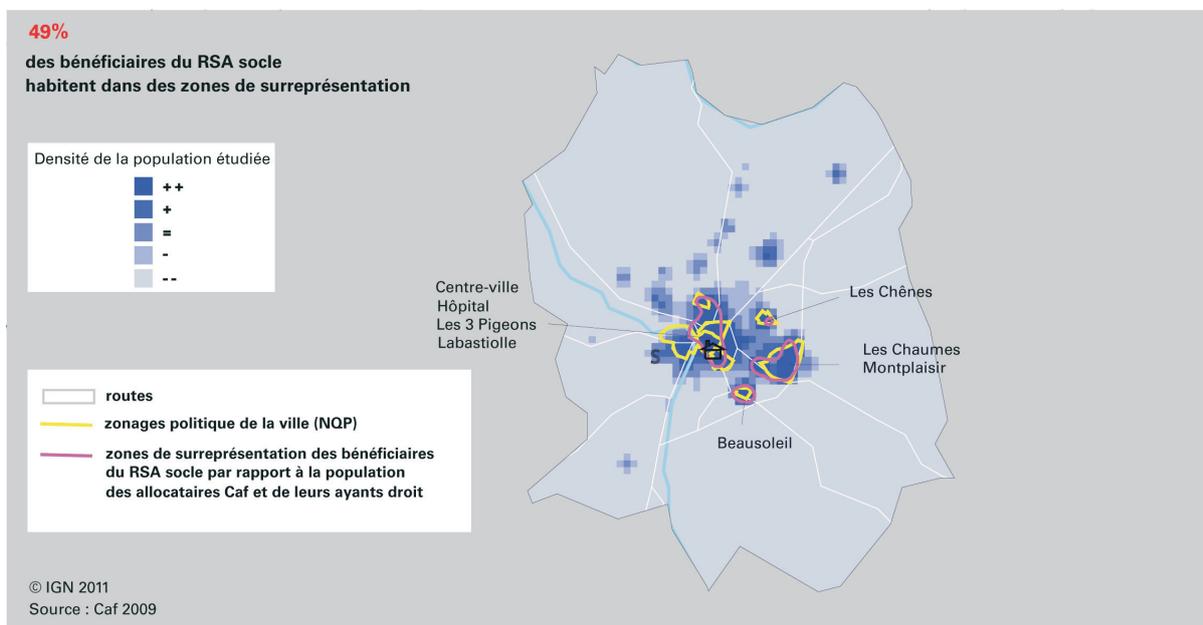
En 2009, plus de 4 700 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Montauban. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 14 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



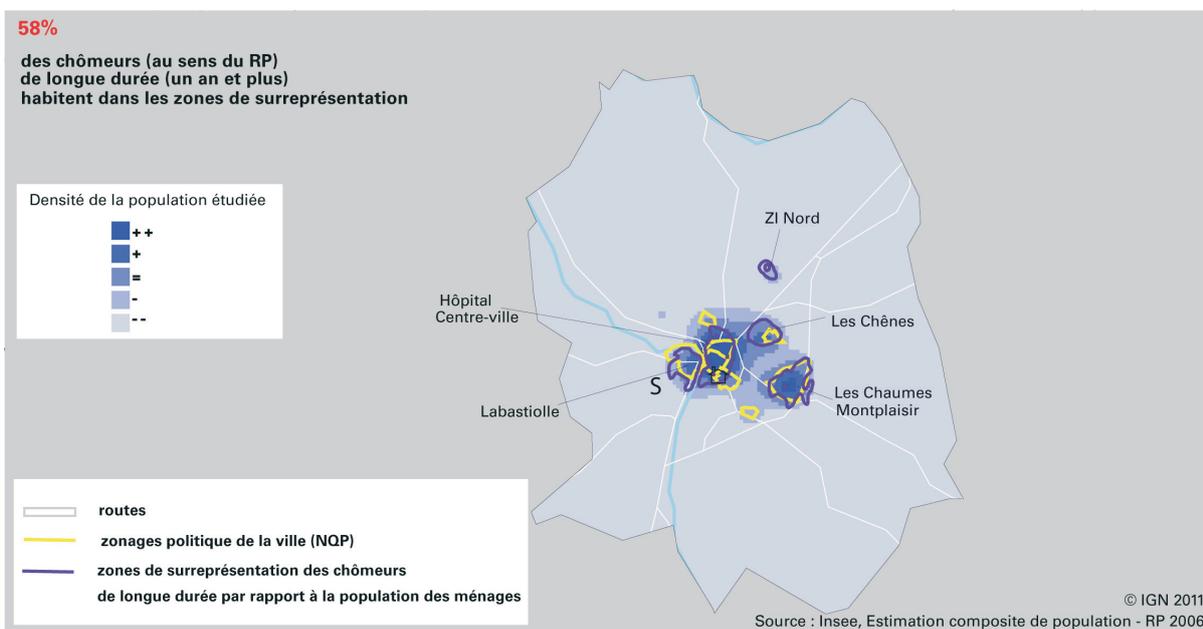
En 2009, 10 400 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Montauban. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 41 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



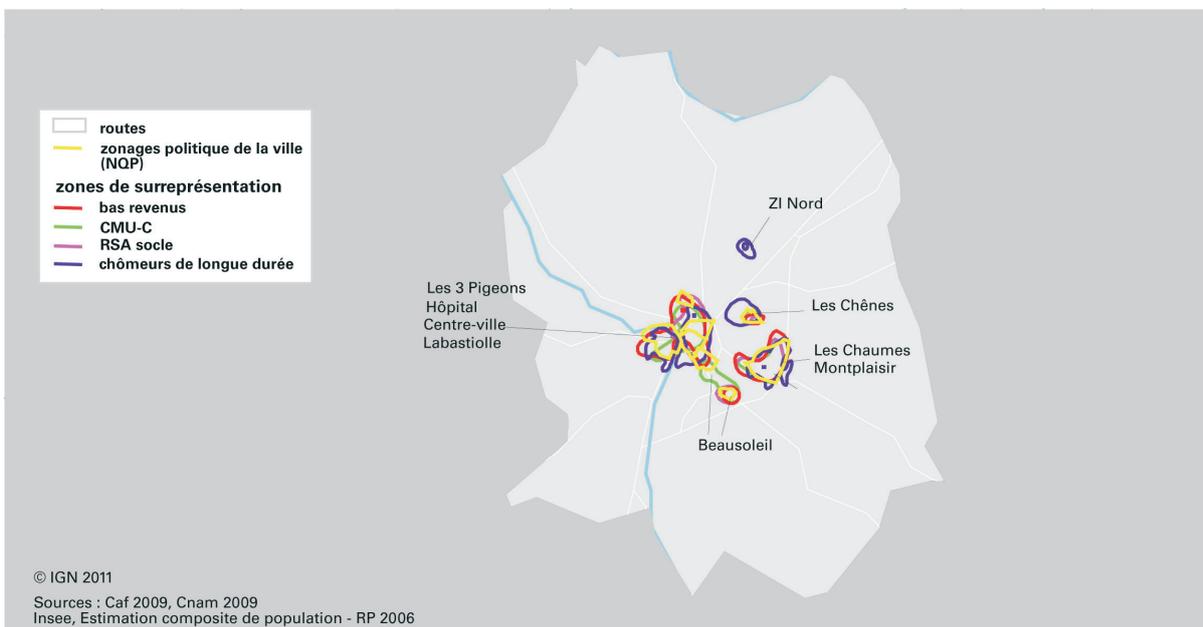
En 2009, 4 200 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Montauban. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 21 % en moyenne sur l’ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d’insertion (RMI) et de l’Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 1 400 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se concentrent presque exclusivement sur le centre ville ainsi que dans la zone industrielle Nord de la commune de Montauban. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 2 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

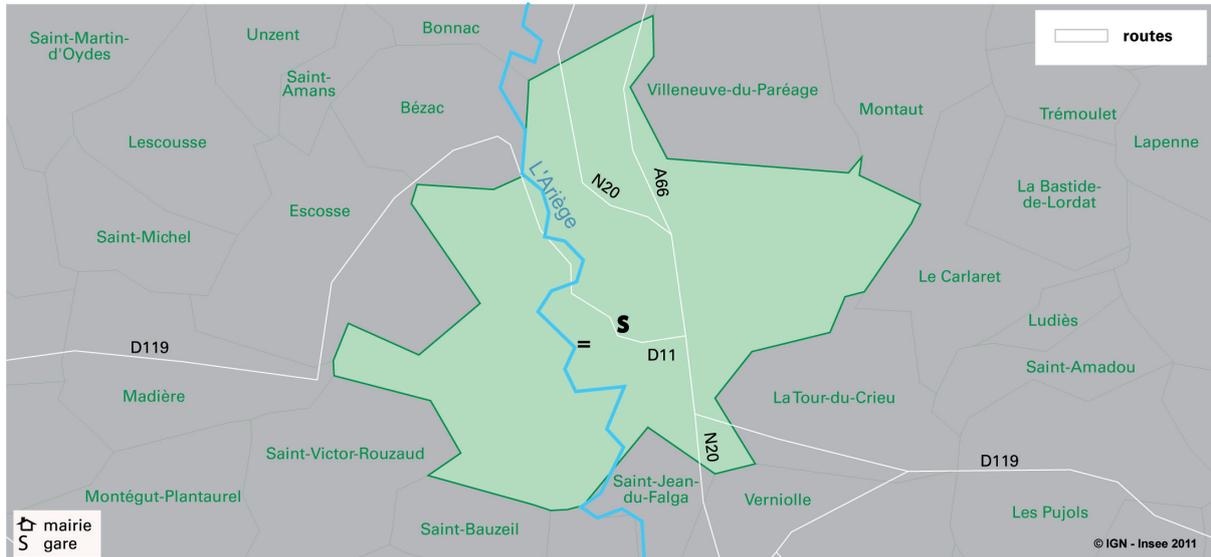
6 - Synthèse des surreprésentations



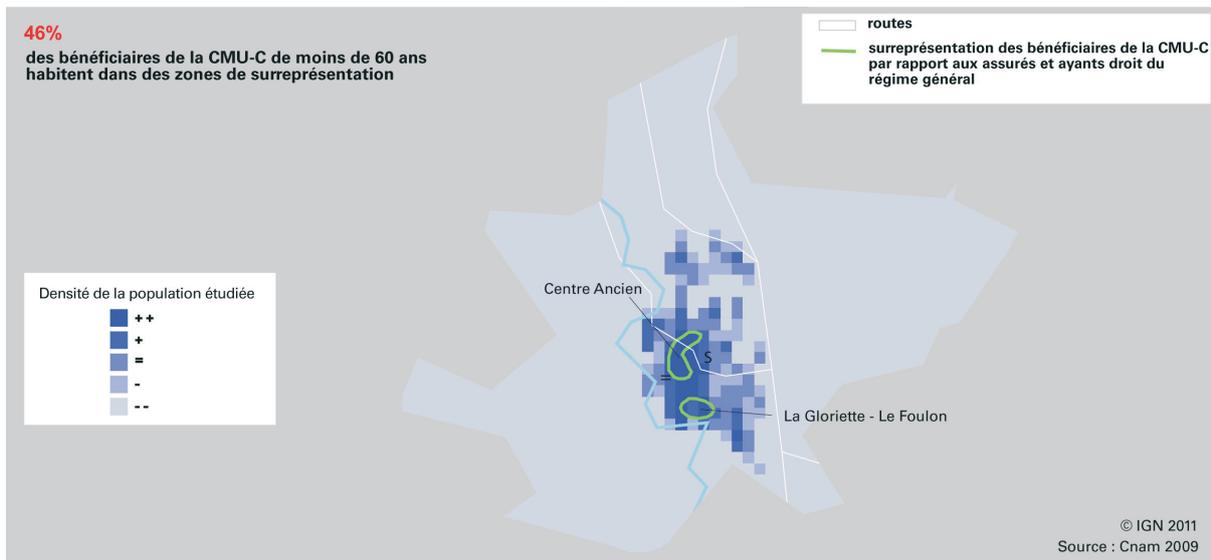
Sur la commune de Montauban, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent presque exclusivement dans les quartiers d'habitat social et leurs environs immédiats, comme Beausoleil, le centre ville, Les Chênes ou les quartiers prioritaires Est (les Chaumes et Montplaisir). Une convention de rénovation urbaine a d'ailleurs été signée en 2004 (échéance fin 2011), dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, pour réhabiliter le centre ancien aux habitations insalubres ainsi que les quartiers Est de la ville qui concentrent 60 % du parc HLM. Dans la zone industrielle Nord, seuls les chômeurs de longue durée apparaissent en surreprésentation.

1 - Champ de l'observation

La commune de Pamiers est la plus peuplée de l'Ariège et l'une des sous-préfectures du département. Elle compte 15 400 habitants en 2009.

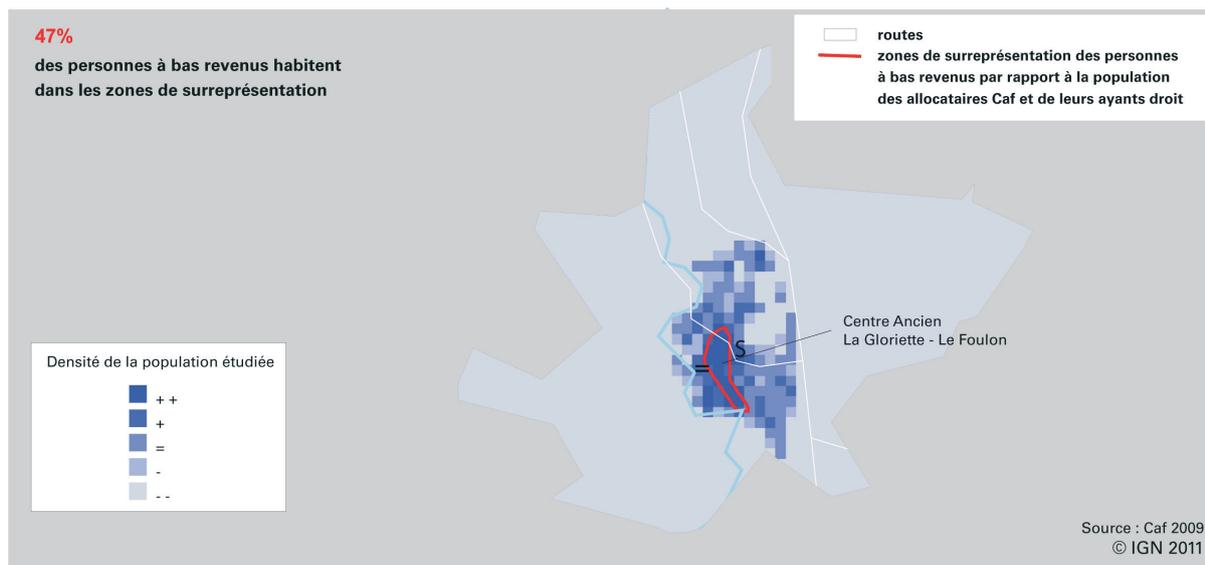


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



En 2009, près de 1 500 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui va du centre au sud de la commune de Pamiers. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 17 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

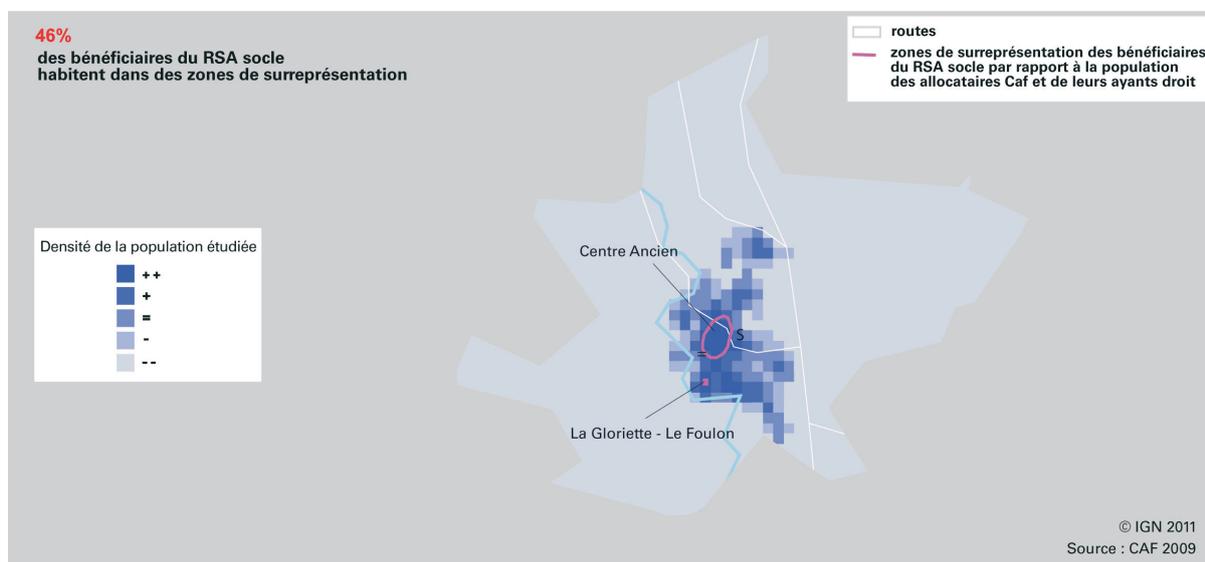
3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



En 2009, 3 250 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre de la commune de Pamiers et s’étire vers le sud. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 45 % en moyenne sur la commune.

Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationale-ment, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



En 2009, 1 400 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent sur une zone qui part du centre de la commune de Pamiers et s’étend jusqu’au sud. La proportion de personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 21 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d’insertion (RMI) et de l’Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 460 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se concentrent presque exclusivement sur le centre de la commune de Pamiers. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est de 3 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

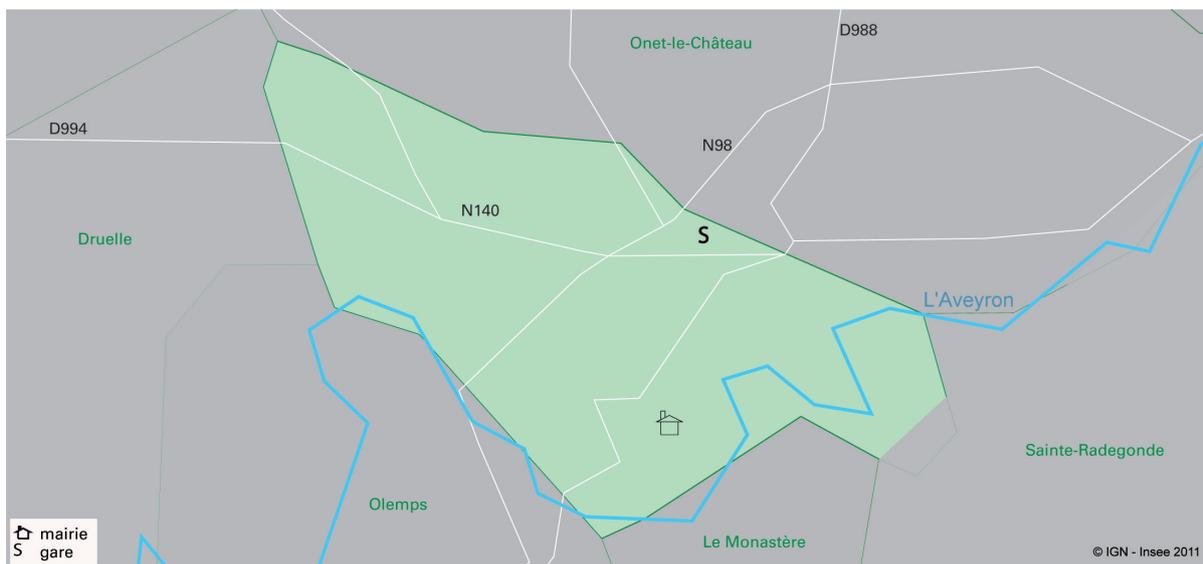
6- Synthèse des surreprésentations



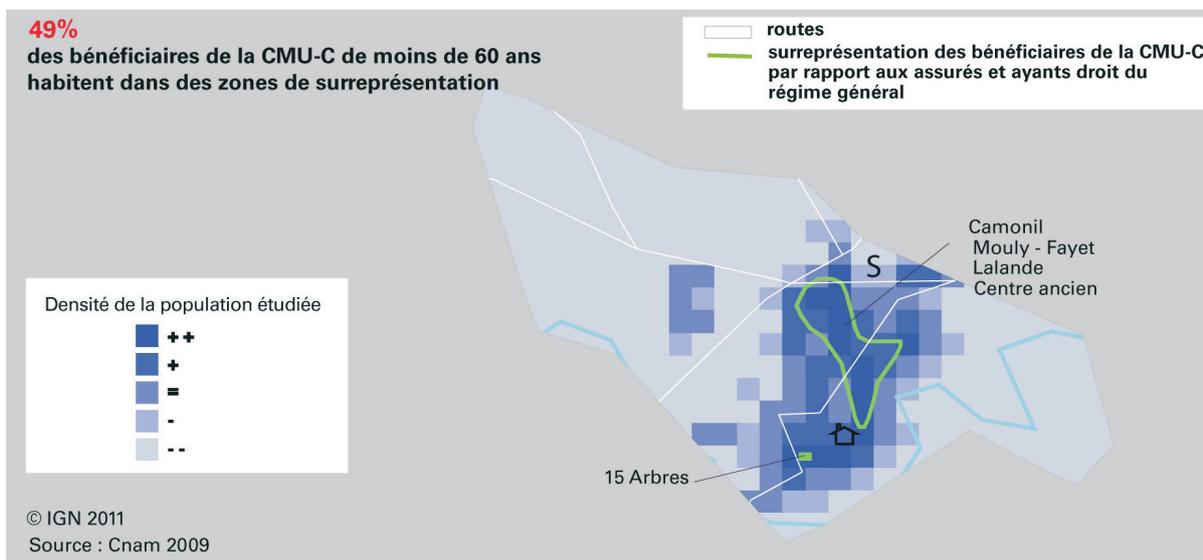
Sur la commune de Pamiers, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent exclusivement dans les quartiers du centre ancien et leurs environs immédiats, où se situent des logements HLM (Le Foulon, le Jeu du Mail).

1 - Champ de l'observation

La commune de Rodez est la préfecture du département de l'Aveyron. Elle compte un peu moins de 24 400 habitants en 2009.

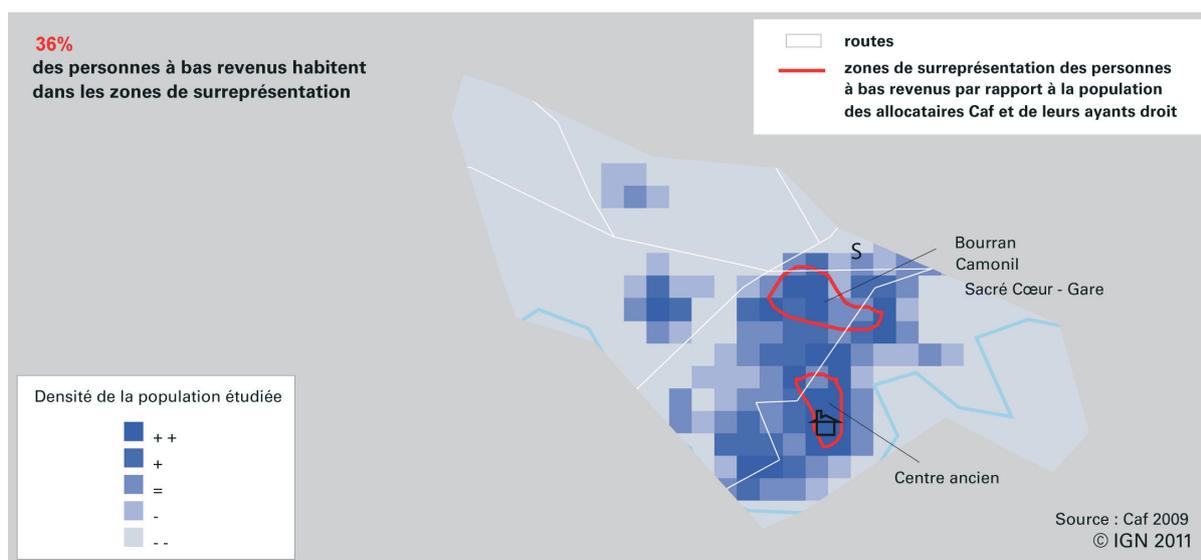


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



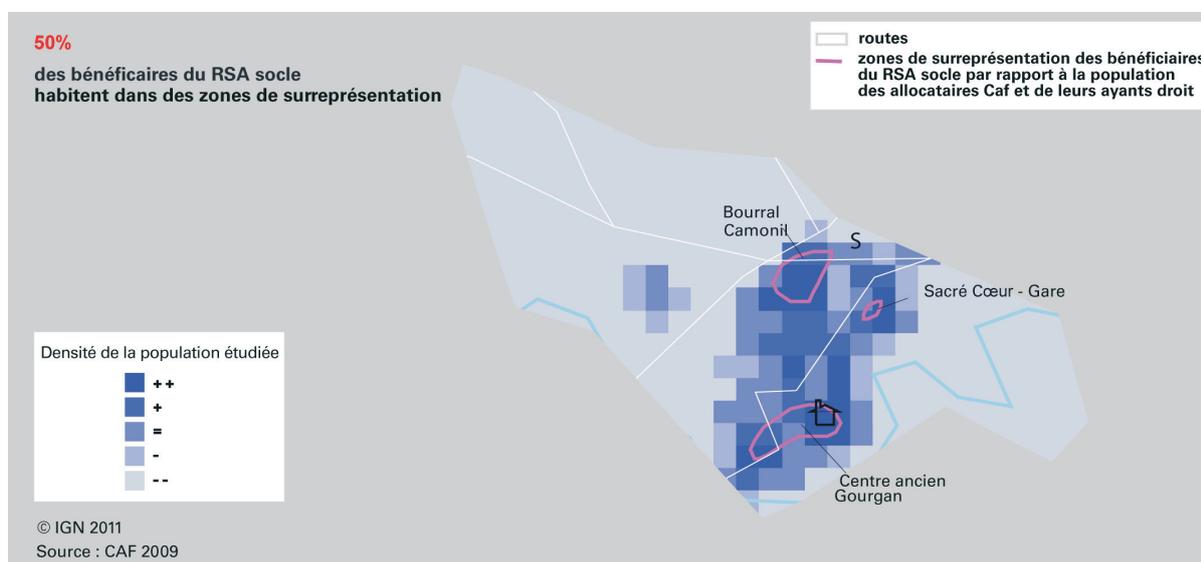
En 2009, 1 100 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent, le long des principaux axes routiers (D988 et N88), dans une zone allant de la gare au sud de la commune de Rodez, ainsi que dans un quartier situé entre les routes nationales N140 et N88. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et aux ayants droit du régime général est égale à 9 % en moyenne sur la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



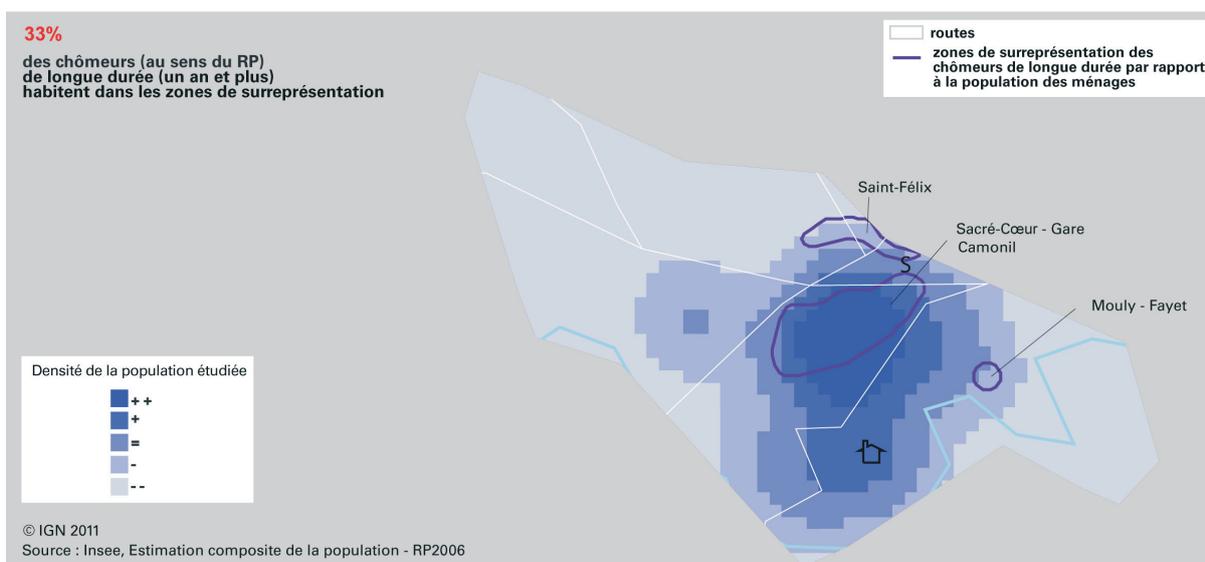
En 2009, près de 3 560 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le territoire de la commune de Rodez. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à l'ensemble des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droit est de 35 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s'élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



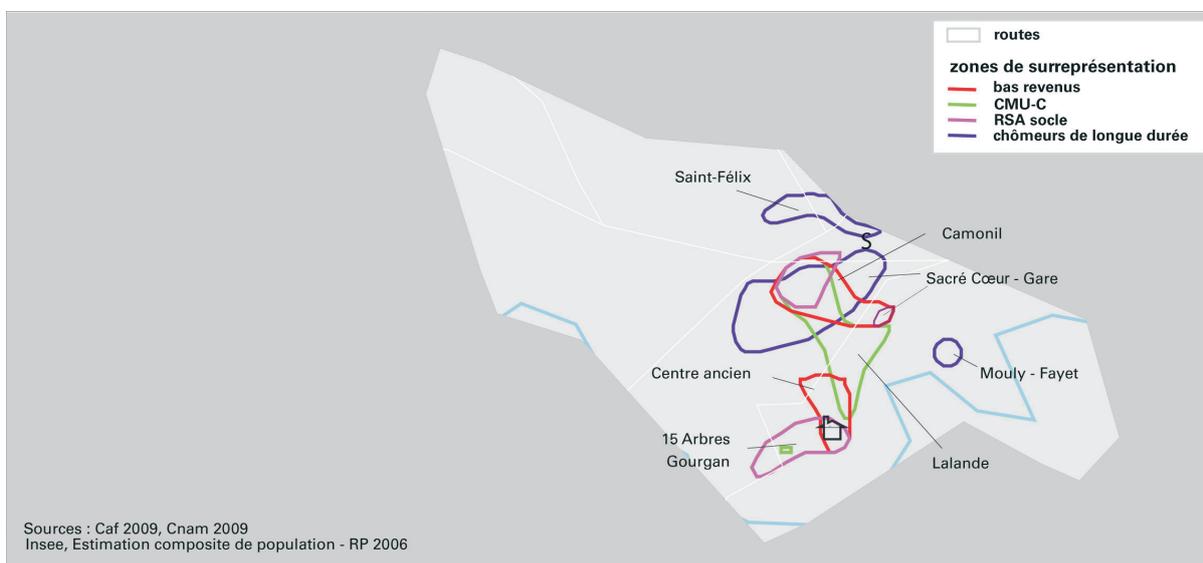
En 2009, près de 820 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur le territoire de la commune de Rodez. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d'allocation familiale et de leurs ayants droit est de 8 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, plus de 330 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur le territoire de la commune de Rodez. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à l'ensemble des ménages est de 1,5 % en moyenne sur la commune de Rodez. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

6- Synthèse des surreprésentations



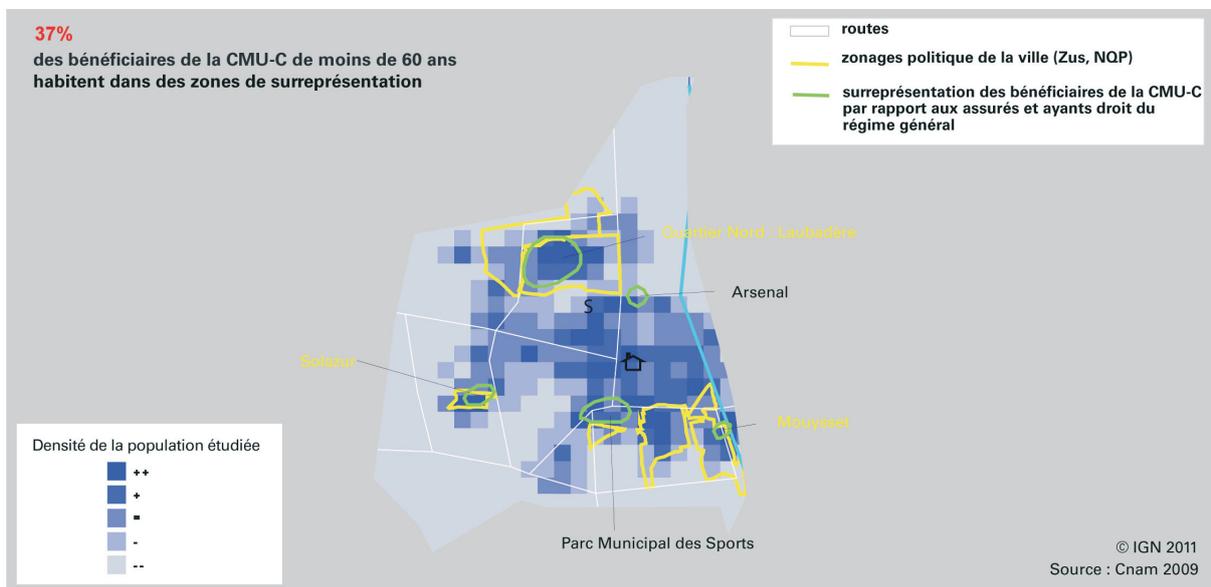
Sur la commune de Rodez, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans le quartier de Camonil. Le centre ancien et le quartier du sacré cœur regroupent trois formes de précarité : bas revenus, RSA socle et CMU-C pour le premier et bas revenus, RSA socle et chômage de longue durée pour le second. Les autres quartiers identifiés cumulent au maximum deux formes de précarité.

1 - Champ de l'observation

La commune de Tarbes est la préfecture du département des Hautes-Pyrénées. Elle compte près de 43 700 habitants en 2009.

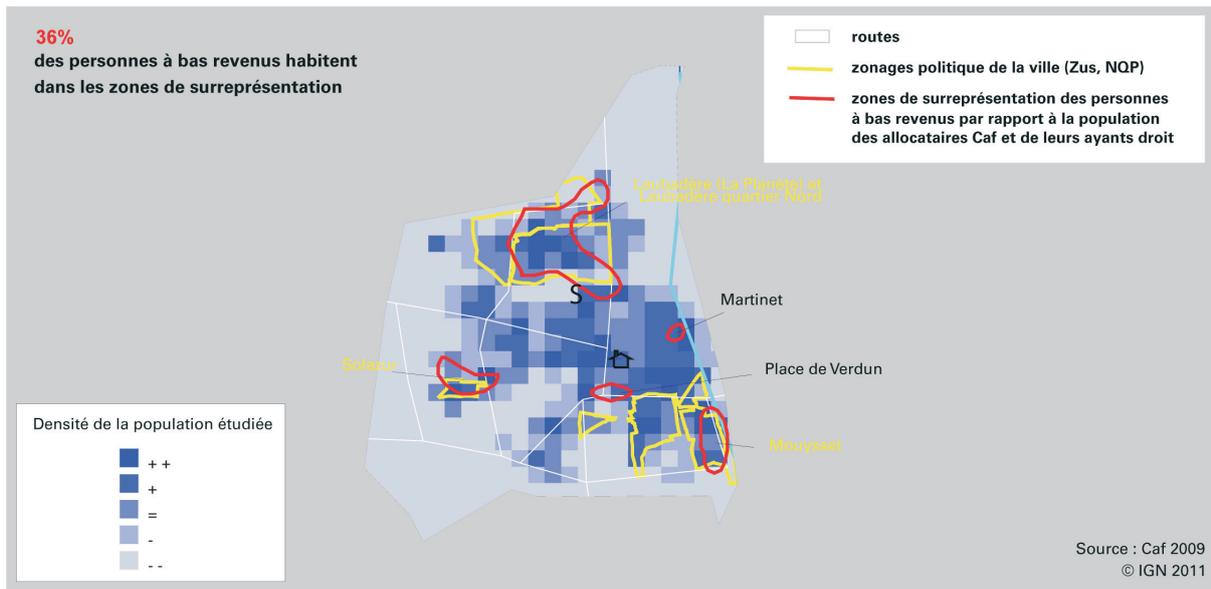


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



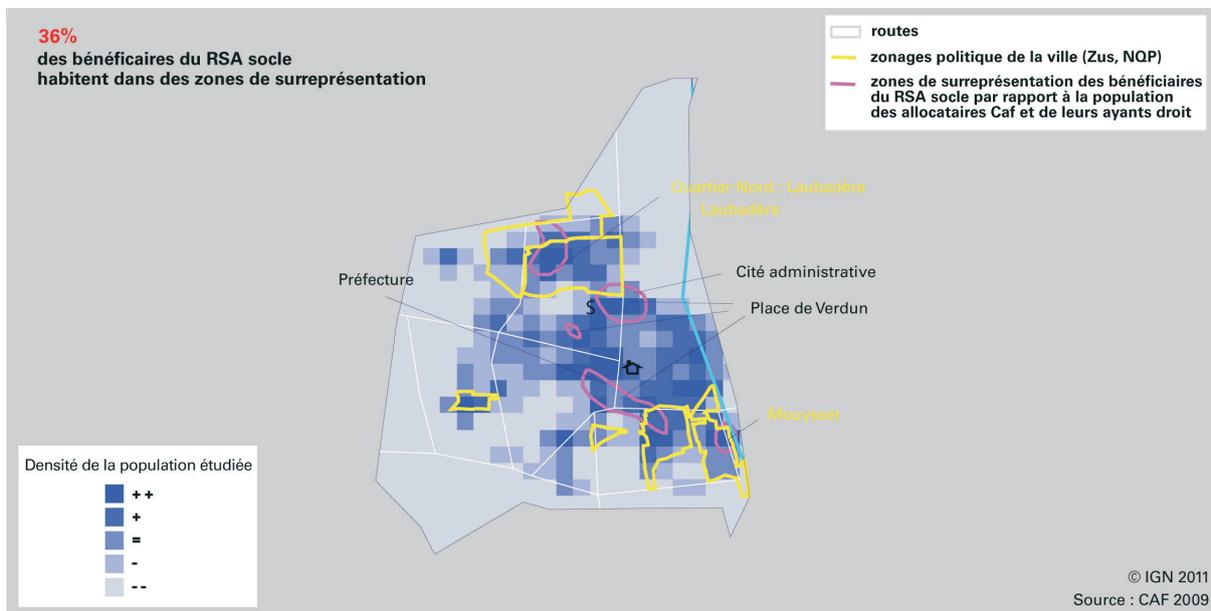
En 2009, plus de 4 100 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est égale à 17 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



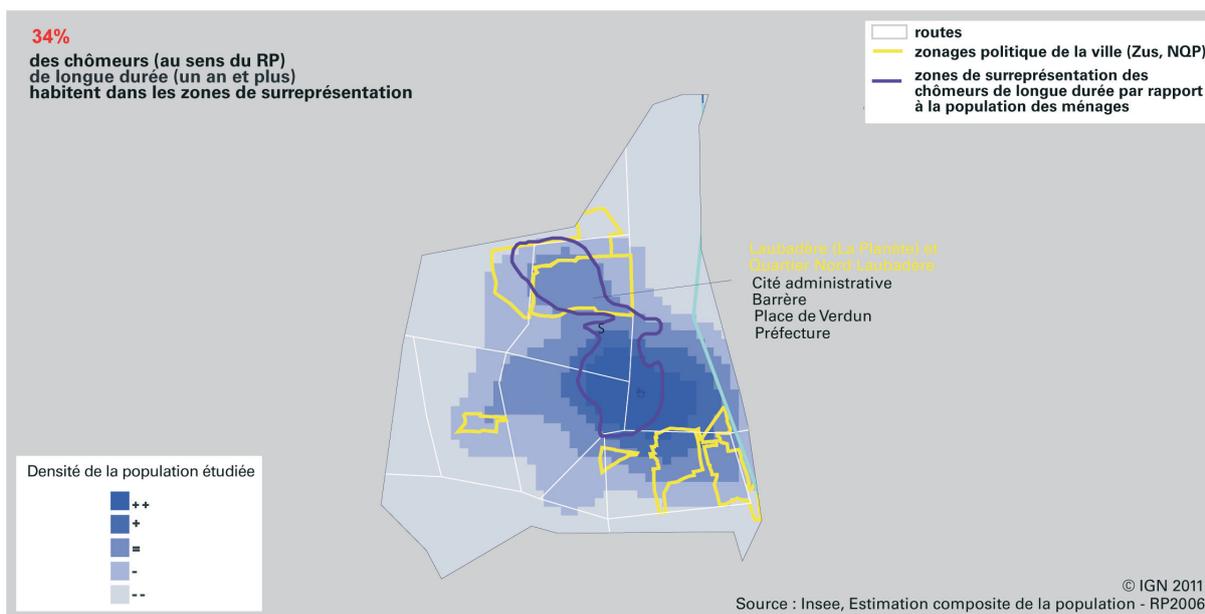
En 2009, 9 700 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est égale à 47 %. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



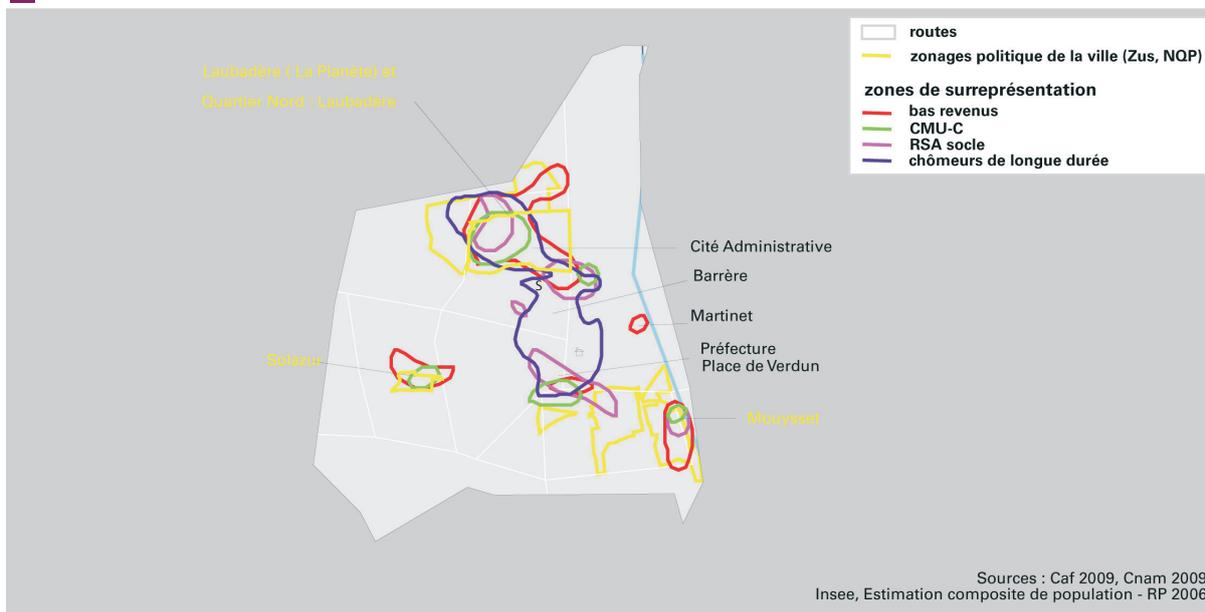
En 2009, 3 900 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est égale à 17 % en moyenne sur l’ensemble du territoire. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu Minimum d’Insertion (RMI) et de l’Allocation de Parent Isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, près de 1 500 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population se répartissent inégalement sur la commune de Tarbes. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

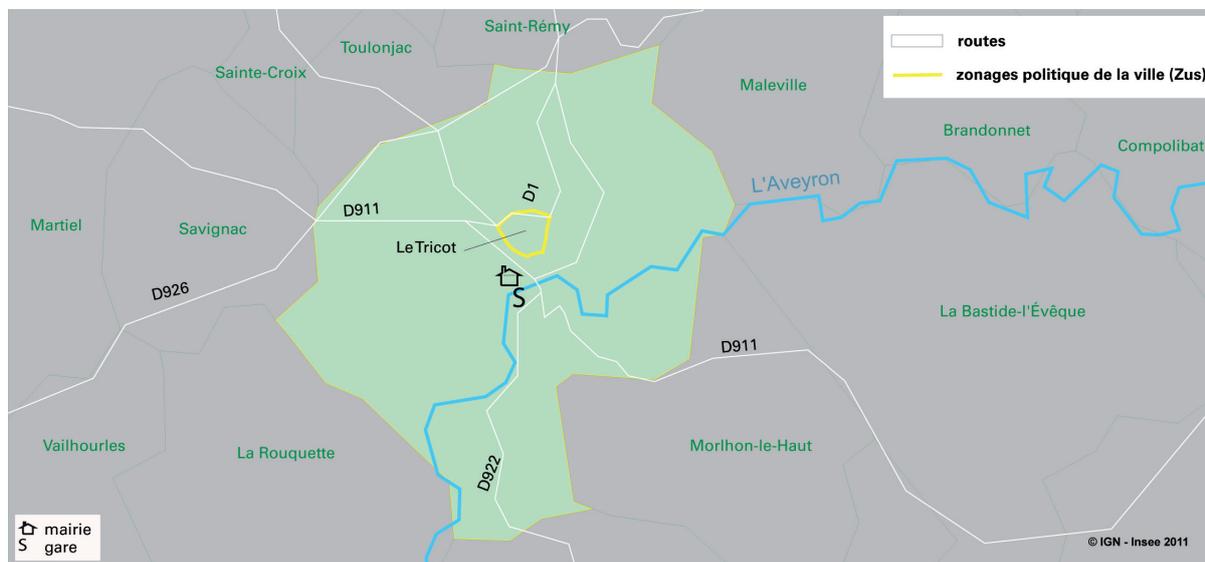
6 - Synthèse des surreprésentations



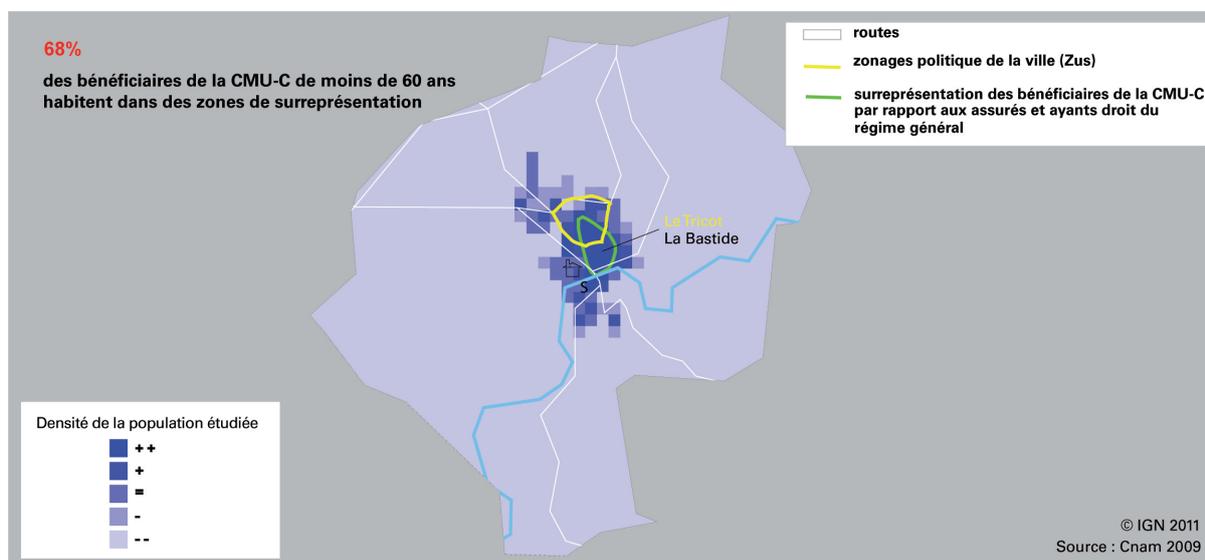
Sur la commune de Tarbes, les quatre formes de précarité (CMU-C, chômage de longue durée, bas revenus, RSA socle) se cumulent dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Laubadère, intégré dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), la zone urbaine sensible (ZUS) du quartier Nord - Labaudère, et dans le quartier la Planète. Dans les quartiers Mouysset (en CUCS) et Place de Verdun, ce sont trois formes de précarité qui se cumulent : précarité financière pour les deux à laquelle se rajoute l'accès aux soins pour le premier et les difficultés d'insertion professionnelle pour le second.

1 - Champ de l'observation

La commune de Villefranche-de-Rouergue est l'une des sous-préfectures du département de l'Aveyron. Elle compte 12 200 habitants en 2009.

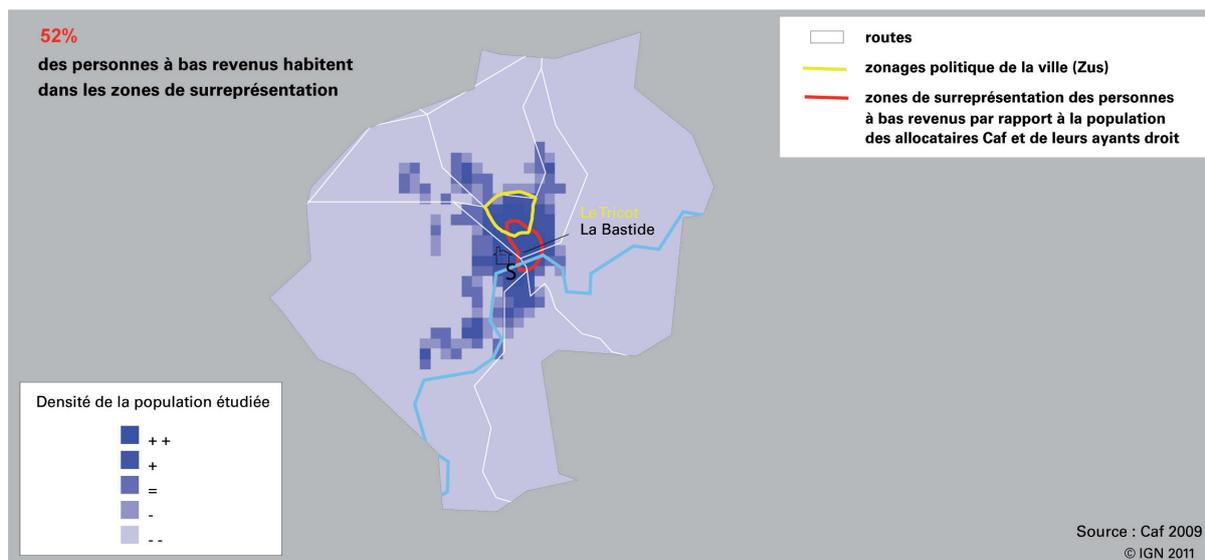


2 - Bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU-C) : densité et zones de surreprésentation



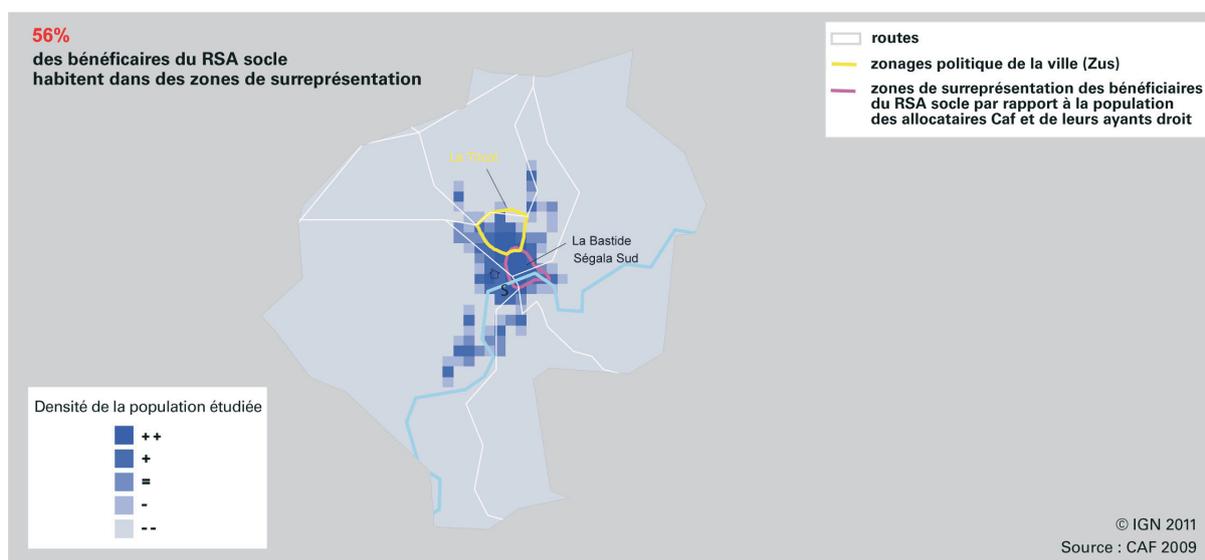
En 2009, près de 820 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et leurs ayants droit se situent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des bénéficiaires de la CMU-C par rapport aux assurés et ayants droit du régime général est de 12 % en moyenne dans la commune. La CMU-C permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes.

3 - Population à bas revenus : densité et zones de surreprésentation



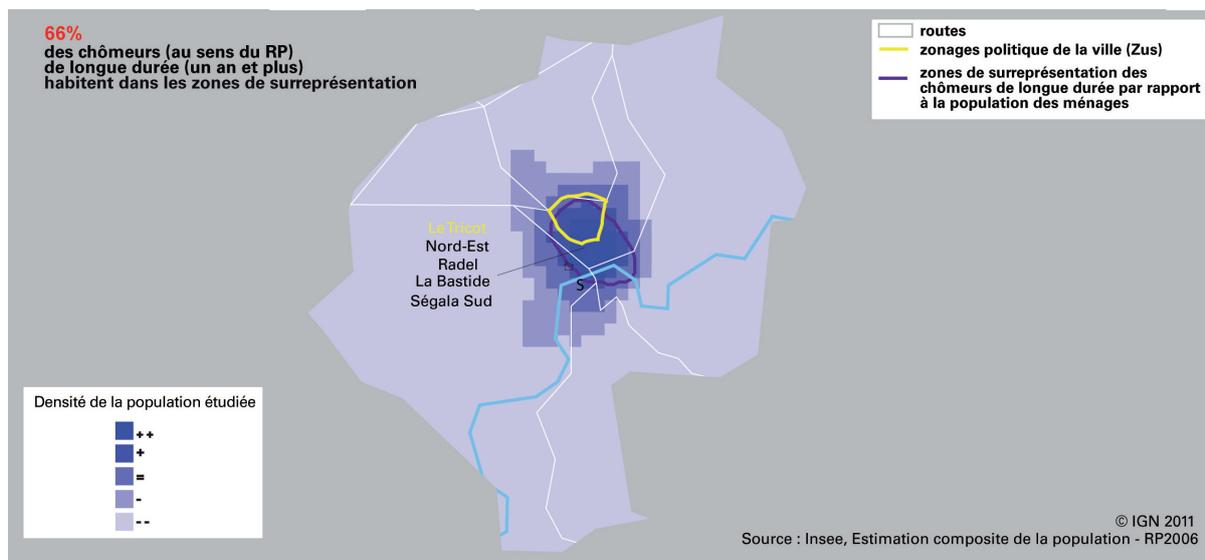
En 2009, près de 3 600 personnes à bas revenus et leurs ayants droit se situent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des personnes à bas revenus par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocations familiales et de leurs ayants droit est de 41 % en moyenne sur la commune. Les personnes à bas revenus disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus : établi nationalement, ce seuil s’élève à 942 € par mois et par unité de consommation en 2009.

4 - Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA socle)



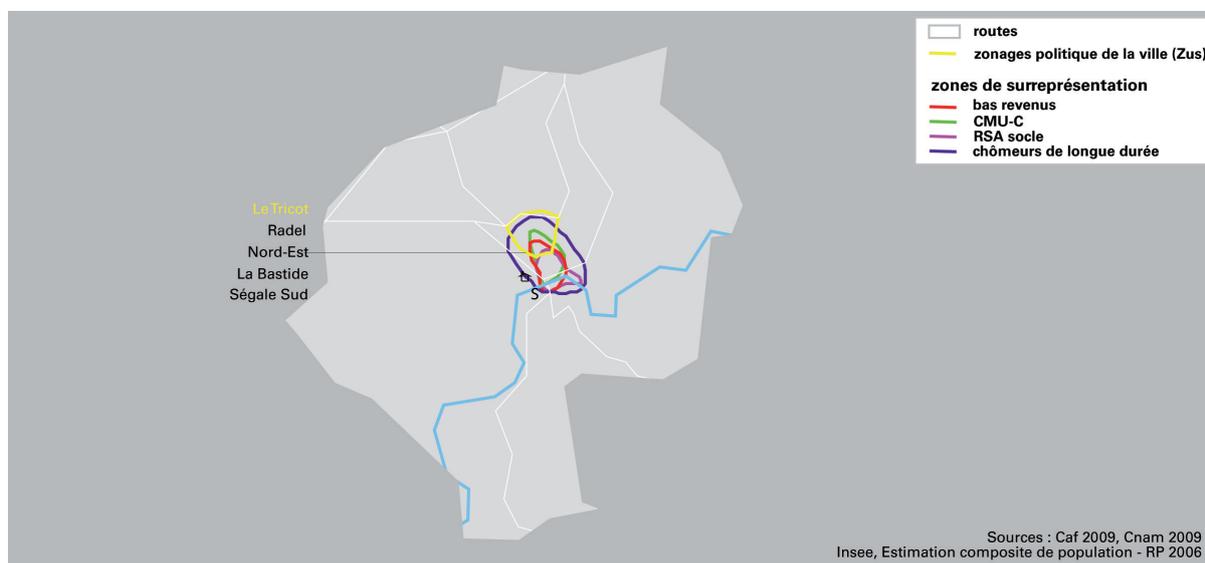
En 2009, près de 620 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle et leurs ayants droit vivent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des personnes bénéficiaires du RSA socle par rapport à la population de référence des allocataires de la Caisse d’allocation familiale et de leurs ayants droit est de 14 % en moyenne sur la commune. Mis en place en juin 2009, on retrouve dans le RSA socle les personnes qui bénéficiaient auparavant du Revenu minimum d’insertion (RMI) et de l’Allocation de parent isolé (API).

5 - Chômeurs de longue durée : densité et zones de surreprésentation



En 2006, plus de 260 chômeurs de longue durée au sens du recensement de population vivent dans le centre de la commune de Villefranche-de-Rouergue ou dans ses alentours immédiats. La proportion des chômeurs de longue durée par rapport à la population totale des ménages est égale à 3 % en moyenne sur la commune. Les chômeurs de longue durée, au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

6- Synthèse des surreprésentations



Sur la commune de Villefranche-de-Rouergue, la zone urbaine sensible du Tricot cumule trois formes de précarité (CMU-C, bas revenus et RSA socle), alors que le quartier de La Bastide en cumule quatre, avec le chômage de longue durée. Dans le quartier du Ségala Sud, les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du RSA socle sont en surreprésentation. Seul le chômage de longue durée est surreprésenté dans les quartiers de Radel et du Nord-Est.

Coordination	Direction régionale de l'Insee Midi-Pyrénées Claire BORE
Auteur	Guillaume ANCELIN (Insee)
Partenariat	Fédération des Caisses d'allocations familiales (Caf) Midi-Pyrénées Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa) Caisse régionale d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) Pôle emploi de Midi-Pyrénées Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRJSCS) Agence régionale de santé (ARS) Insee Midi-Pyrénées
Comité éditorial	Élodie FRANCES (Fédération des Caf) Jean-Charles Le MENN (Aromsa) Caroline COQUELET (Carsat) Pierre BROSSIER (Pôle emploi) Dominique AYMARD (Draaf) Michèle EVEN (DRJSCS) Denis DUCROS (ARS) Carole MORETTI, Claire BORE, Guillaume ANCELIN, Isabelle PERTILE (Insee)
Direction de la publication	Jean-Philippe GROUTHIER (Insee)
Rédaction en chef	Bruno MURA (Insee)
Secrétaire de rédaction	Jean-Jacques MAILLART
Maquettiste	Agnès ITIER
Mise en ligne internet	Rosa TRIGUERO

Insee Dossier

Midi-Pyrénées

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord/Données 2013 (édition 2015)

Les tableaux de bord de la précarité - données 2013 (édition 2015) proposent une photographie de la précarité. Ils s'appuient sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions principales entre 2012 et 2013 :

- en Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 5,8 %. Le ralentissement de l'activité économique en 2013 et la hausse du chômage qui en découle entraînent un accroissement du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré de 9,5 %, après une hausse de 6,7 % en 2012. De même, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) progresse de façon très soutenue, de 12,0 %.

- la part de la population en situation de précarité continue de s'accroître en Midi-Pyrénées (+ 0,5 point), le taux de précarité financière atteignant 17,8 %. Ce taux est en hausse chaque année depuis 2009 et bat le record de 2005, soit 17,6 %. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'en moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus. Le département du Tarn n'est pas loin derrière avec 19,7 % de sa population sous le seuil de bas revenus.

Dossier n°3
Mai 2015

ISSN : 2425-8741

